



## Dossier de presse

Campagne

### Même sol : mêmes droits, même voix

pour le droit de vote des étrangers  
aux élections locales

*l'actualité de la campagne* [nov. 2000 – octobre 2001]

Dans ce dossier :

Présentation des 3 collectifs : « Même sol : mêmes droits, même voix », « Un(e) résident(e), une voix », « Pour une véritable citoyenneté européenne »

#### Les initiatives des collectifs

- le questionnaire transmis aux maires sortants et aux candidats aux municipales de mars 2001.
- L'appel aux candidats issus de l'immigration.
- Les « élections parallèles ».
- Le 3 mai : journée nationale de la citoyenneté de résidence.
- Novembre 2001 : Mois de la citoyenneté de Résidence.

#### Les autres initiatives

- Les vœux des Conseil municipaux de Betton (35) et de Pontault-Combault (77).
- L'amendement du Parlement européen.
- Assemblée Nationale : Séances du 23 mai 2001 et du 14 juin 2001.

#### La presse

- Les communiqués de presse
- La presse nationale
- Les dépêches de l'Agence France Presse
- La presse locale, associative, syndicale ...

*Deux premiers dossiers de presse couvrant les périodes de 1999-mars 2000 et avril 2000 – nov. 2000 sont à disposition...*

Fédération nationale Léo Lagrange  
153, avenue Jean-Lolive  
93 695 Pantin cedex  
T.01.48.10.65.65.  
F.01.48.10.65.66.

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples  
43, bd de Magenta  
75 010 Paris  
T.01.53.38.99.99.  
F.01.40.40.90.98.

# **PRESENTATION DES 3 COLLECTIFS**

- « Même sol : mêmes droits, même voix »
- « Un(e) résident(e), une voix »
- « Pour une véritable citoyenneté européenne »



## « MÊME SOL : MÊMES DROITS, MÊME VOIX »

Réunit autour de l'Appel-pétition figurant au verso ( signé par plus de 600 élus de tous mandats et près de 60 000 citoyens ) 70 organisations d'accord sur la revendication du droit de vote aux élections locales pour les étrangers non communautaires. La **majorité de la population** générale la partage à 56% ( 75% parmi les jeunes ).

Une promesse dont la satisfaction est différée depuis 20 ans.

Mesure d'**équité** : les ressortissants de l'U. E. disposent déjà de ce droit.

Mesure de **reconnaissance** et de **partage** de la démocratie touchant deux millions de personnes exclues du droit civique ( près de 6 millions avec leurs familles ).

Mesure de **droits de l'homme, antidiscriminatoire**, répondant au principe d'**égalité** placé au cœur d'une démocratie **participative élargie et solidaire**, soucieuse de former des citoyens actifs et responsables, sans réticence à l'égard de l'altérité, conçue comme enrichissement du « vivre-ensemble » concret fondant une **citoyenneté de résidence** moderne et ouverte.

Le Collectif, fondé en 1999, par le Mrap, Léo Lagrange et la Ldh, a traduit cette **exigence de la société civile** pour l'ancrer dans le débat public, et contribué à ce que la représentation nationale adopte le 4 mai une **proposition de loi**, bloquée aujourd'hui au Sénat, et non reprise par le gouvernement.

Au niveau national, outre ses activités passées ( pétitions, réunions publiques, publication d'affiches et de presse, exposition coproduite par le Mrap et Léo Lagrange, manifestations, campagne d'inscription des jeunes... ), « Même sol : mêmes droits, même voix », à l'occasion des élections municipales, a :

1/adressé aux têtes de listes une lettre assortie d'un questionnaire . Le but en est : de **sensibiliser** ces élus potentiels à la situation des étrangers non ressortissants de l'UE,

- les interroger leurs **futurs engagements** à ce sujet.

Ces outils sont utilisés par une **soixantaine de collectifs locaux** ayant recueilli les signatures et organisé des débats publics, via chacune des organisation membre du collectif, qui collecte et traite les résultats rendus publics.

**Avec « Pour une véritable citoyenneté européenne » et « Un résident une voix »** il a organisé la Conférence de Presse du 14 mars 2001.

Avec eux et les Collectifs locaux il appelle à **toutes formes d'initiatives** festives et autres associant la population à la revendication.

Il poursuit **son action** pour les prochains scrutins, législatif et présidentiel, afin que les candidats s'engagent clairement à faire aboutir la loi.

Paris, le 14 mars 2001

## Appel à signature :

Elections européennes en 1999, élections municipales en 2001, les ressortissants de l'Union européenne sont électeurs et éligibles. En accordant ce droit, la France avance vers l'égalité des droits, mécanisme indispensable à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie.

Alors pourquoi couper cet élan en refusant la citoyenneté politique à ceux qui résident de façon permanente sur notre sol, sous prétexte qu'ils sont extra-communautaires ? Comment imaginer que ces résidents qui participent comme les autres citoyens à la vie économique et sociale du pays, qui y sont parfois installés depuis plusieurs dizaines d'années, n'aient pas le droit de vote ?

Les droits des étrangers sont reconnus en quasi totalité dans l'entreprise ( syndicat, élections prud'homales). En 1981, ils ont obtenu le droit d'association et le droit de diriger une association. Ils participent ainsi pleinement à la vie de notre société. Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits dans la ville où ils vivent et paient leurs impôts ? Les étrangers extra-communautaires, qui sont 15 millions à résider en Europe, doivent disposer des mêmes droits que leurs concitoyens européens. Si la citoyenneté ne se résume pas au droit de vote, le droit de vote est partie intégrante de la citoyenneté.

### **Je demande aux pouvoirs publics de mettre en place les réformes nécessaires pour que tous les étrangers, ressortissants de l'Union européenne ou non, puissent voter et être éligibles aux élections municipales de 2001**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Fonction :

Signature :

## Organisations signataires :

AIDDA, AIDES – fédération nationale, Alternatifs (les), Associations de Défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association de recherche, de communication et d'action pour les traitements du SIDA (ARCAT-SIDA), Association de soutien à l'expression des communautés d'Amiens (ASECA), Association des Enseignants pour la Formation des Travailleurs immigrés (AEFTI), Association des Femmes relais de Montfermeil (ARIFA), Association des Travailleurs Marocains en France (ATMF), Association des Travailleurs de Turquie (ATT), Association des travailleurs et de la jeunesse, Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), CEFED, Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (CIEMI), Chiche, Collectif Portugais pour une pleine citoyenneté (CPPC), Confédération Générale du Travail (CGT), Confédération Nationale des Radios Libres (CNRL), Confédération Syndicale des Familles (CSF), Conseil Consultatif des Etrangers de Strasbourg (CCES), Conseil de la Jeunesse Pluriculturelle de France (COJEP), Conseil Français des Associations d'Immigrés de Turquie (CFAIT), Conseil National des Associations Familiales Laïques, (CNAFAL), Culture et Liberté, Droit au Logement (DAL), Droits Devant !!, FCPE, Fédération de Centres de Vacances et de Formation (FCVF), Fédération de l'Education Nationale (FEN), Fédération de l'Education, de la Recherche et de la culture – CGT (FERC-CGT), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération française des Clubs UNESCO, Fédération parisienne du Parti Socialiste, Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), Fédération Nationale des Francas, Fédération Nationale des Maisons des Potes, Fédération Nationale Léo Lagrange (FNLL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), France-Libertés,

Fréquence Paris Plurielle (FPP), Groupe d'appui France au Forum des Migrants de l'Union Européenne, Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI), IFAFE (Initiative des Femmes Africaines de France et d'Europe), Jeunes Radicaux de Gauche (JRG), Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC), Jeunesses Communistes (JC), JCR, JOC, « Justice, Paix et Liberté », Le Manifeste contre le FN, Lettre de la Citoyenneté, Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), Ligue des droits de l'homme (LDH), MAKI, Mémoires 2000, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Mouvement des Jeunesses Communistes Françaises (MJCF), Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), Parti Communiste Français (PCF), Pionniers de France, Portugais de France Actifs et Solidaires (PFAS), Pote à pote, Ras l'Front, Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche Publique (SGEN-CFDT), Solidaire Unitaire Démocratique (SUD), Solidarité Jeunesses (SJ), SOS-Racisme, Syndicat de la Magistrature (SM), Syndicat National des Enseignants du Second Degré – Fédération Syndicale Unitaire (SNES-FSU), Syndicat National Professionnel des Gens du Voyage Français en Europe (SNPGVFE), Union Démocratique Bretagne (UDB), Union Nationale des CPCV, Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), Union Nationale des Etudiants de France – Indépendante et Démocratique (UNEF-ID), Union Nationale des Gens du Voyage (UNGV), Union Nationale des Gens du Voyage Français en Europe Unie (UNGVFEU), Union Nationale Lycéenne (UNL), Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), Union Tsiganes et Voyageurs de France (UTVF), Les Verts

Pour contacter le collectif :

Fédération nationale Léo Lagrange  
153, avenue Jean Lolive  
93 695 Pantin Cedex  
T : 01 48 10 65 60 – F : 01 48 10 65 66

Mouvement contre le racisme  
et pour l'amitié entre les peuples  
43, boulevard de Magenta  
75 010 Paris  
T 01 53 38 99 99 – F 01 40 40 90 99

## Collectif : un(e) résident(e), une voix

« Pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections européennes et locales, dès 2001 »

### LE DROIT DE VOTE AUX RESIDENTS ETRANGERS ARGUMENTAIRE

Malgré la révolution française et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la France a successivement refusé les droits politiques aux pauvres, aux femmes et aux étrangers. Les luttes sociales et les évolutions des mentalités ont permis de faire disparaître cette exclusion pour les pauvres et pour les femmes. Seul les étrangers sont aujourd'hui cantonnés dans un statut de sous-citoyen les reléguant aux périphéries de la république. Les droits politiques des étrangers sont une étape importante de l'évolution des droits démocratiques et ce faisant de l'évolution de notre société. L'élargissement de la sphère de la citoyenneté à de nouvelles catégories de personnes jusque là exclues a toujours été le signe d'un progrès social et son rétrécissement a toujours accompagné les régressions sociales. Nous avons tous intérêt à nous mobiliser pour franchir cette nouvelle étape du combat démocratique : les droits politiques pour les résidents étrangers.

**Parce que** le principe premier d'une démocratie est le droit de chaque être humain de participer aux décisions le concernant. L'immense majorité des immigrés vit durablement en France. Pour la plupart ils y finiront leur vie. Les décisions politiques locales ou nationales ont des conséquences concrètes sur leur vie et sur celle de leurs enfants. Ils doivent en conséquence avoir le droit de peser sur ces décisions au même titre que leurs concitoyens français.

**Parce que** les résidents étrangers ont les mêmes devoirs que les français sans avoir les mêmes droits. Ils sont soumis à l'aspect contributif de la citoyenneté sans avoir la dimension active de celle-ci. Les étrangers payent au même titre que les autres citoyens des impôts. Ils sont soumis aux mêmes lois. Ils participent activement à la vie sociale, syndicale, sportive, culturelle, etc.. Depuis la suppression du service militaire le dernier devoir spécifique des français a disparu. Ayant les mêmes devoirs, ils doivent avoir les mêmes droits.

**Parce que** l'exclusion politique d'une partie des habitants d'un pays la désigne comme « bouc émissaire » potentiel pour les manipulateurs de la peur. Les forces fascistes et racistes ont toujours utilisé la mise à l'écart politique des étrangers pour développer leurs discours démagogiques. L'intégration des étrangers dans le corps politique supprimera une partie non négligeable des appuis des idéologies fascisante.

**Parce que** d'autres pays européens accordent déjà le droit de vote aux communales et aux législatives. Cette ouverture aux droits politiques des étrangers est devenue une banalité dans ces pays. Plus personne ne la remet en cause. La France n'a accordée le droit de vote aux femmes qu'en 1945. Sera-t-elle la lanterne rouge pour les droits politiques aux résidents étrangers ?

**Parce que** nationalité et citoyenneté correspondent à deux réalités différentes. La nationalité est un lien institutionnel et juridique. La nationalité est peu présente dans la vie quotidienne. La citoyenneté est un lien politique qui relie l'ensemble des concitoyens d'un même pays. A

ce titre la citoyenneté est présente dans chacun des actes qui font la vie d'une commune, d'un département, d'une région, d'un pays. Elle doit en conséquence inclure l'ensemble des habitants qu'ils soient nationaux ou non.

**Parce que** la démocratie ne se limite pas au pouvoir de la majorité mais qu'elle inclue la défense des droits des minorités.

**Pour toutes ces raisons** le droit de vote des résidents étrangers est une question urgente. Celui-ci ne réglera pas l'ensemble des problèmes sociaux vécus par cette partie de la population mais :

- il limitera les récupérations politiciennes des questions posées par l'immigration,
- il contribuera à permettre que soit posées les véritables problèmes et questions de la société française,
- il évitera les divisions entre des citoyens ayant en réalité des intérêts convergents,
- il renforcera la capacité de l'immigration à faire valoir ses autres droits aujourd'hui non reconnus : droit à la stabilité du séjour, régularisation des sans papiers, droits à une naturalisation automatique, etc.

**« Collectif : un(e) résident(e), une voix »**  
**Appel des Associations issues de l'immigration et de solidarité**

*« Pour une citoyenneté de tous les résidents : élire et être élu aux élections locales et européennes »*

Le droit de vote des étrangers des « pays tiers » n'est plus un sujet tabou dans le monde politique français. Rassurés par « l'évolution de l'opinion » à ce sujet, à gauche comme à droite, des voix s'élèvent pour demander l'accès de tous les résidents étrangers au suffrage universel. Alors que cette réforme politique est entrée dans les mœurs de beaucoup de pays européens (Irlande, Suède, Danemark, Pays-Bas ...), la France reste à la traîne.

Dernièrement, le Parlement Européen a voté une résolution stipulant clairement que : « *Le Parlement Européen recommande que l'on donne également la priorité à l'adoption d'autres mesures destinées à promouvoir les libertés des citoyens comme ... le droit de vote, y compris pour les ressortissants des pays tiers en résidence légale, de même que le droit à la non-discrimination en vertu de l'article 13 du traité* » d'Amsterdam. En France, le débat semble reprendre ses droits après deux décennies au cours desquelles le Front National a pesé comme une hypothèque sur le devenir de la culture et des pratiques politiques au pays des droits de l'homme. L'idée même de citoyenneté semblait être cantonnée dans un « souverainisme » avant la lettre et les résidents étrangers maintenus dans un statut d'infra-citoyenneté. Rien ne s'oppose à l'ouverture d'un débat national sur la question, aujourd'hui moins que jamais. Nous tenons, pour notre part, à faire entendre notre voix, celle des immigrés eux-mêmes. Notre action est complémentaire de l'appel du Collectif « *Même sol : mêmes droits, même voix* », dont plusieurs de nos associations sont signataires. Nous appelons tous les démocrates à se mobiliser pour faire en sorte que le débat qui s'est enfin installé au Parlement, puisse aboutir aux réformes suivantes :

- **Extension du droit de vote et d'éligibilité à tous les résidents étrangers, aux élections locales ;**
- **Extension du droit de vote et d'éligibilité à tous les résidents étrangers, aux élections européennes.**

**Associations Issues de l'Immigration :** A.C.M (Association des Citoyens Méditerranéens - Marseille), A.D.C.Y.F (Association pour le Développement du Cercle du Yélimané en France), A.D.U.M (Association Africa Debout Unie et en Marche), A.F.A (Association Femmes d'Aujourd'hui - Toulon), A.F.M (Association Franco-Maghrébine - Lyon), Agence IM'Média, A.I.C.S.F (Association Intern. Cultures Sans Frontière), A.I.D.D.A (Association Interculturelle de Diffusion et de Documentation Audiovisuelle), A.L.I.F.S (Association du Lien Interculturel Familial et Social - Bordeaux), A.M.F (Association des Marocains en France), A.N.A.D.E.F (Association Nationale d'Aide et de Défense des Etrangers en France), A.P.A.F.E (Paris 15<sup>ème</sup>), A.P.C.V (Agence de Promotion des Cultures et de Voyage), A.P.F.E.E.F (Béziers), A.P.F.E.E.F (Angoulême), A.P.S (Association de Promotion du Soninké), A.S.C.A.P (Association Socio-Culturelle Asturienne - Paris), A.S.D.H.O.M (Association Marocaine de Défense des Droits de l'Homme), A.S.F.A.D (Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates), A.S.F.E.A. (Association Sino-Française d'Entraide et d'Amitié), A.S.L.C (Association de Soutien Linguistique et Culturel), A.S.M.A (Association d'entraide et de Solidarité avec les familles Migrants Agées), Association AIIF-A, A.S.S.I.A.D.H (Association pour la Solidarité Internationale de l'Action Humanitaire et du Développement), A.T.A.M.S (Association des Travailleurs Arabes du Mans et de la Sarthe), A.T.F (Association des Tunisiens en France), A.T.F Nord (Association des Tunisiens en France - Roubaix), A.T.M (Association Tunisie Méditerranée - Toulouse), A.T.M.F (Association des Travailleurs Maghrébins en France), A.T.N.F (Association des Tunisiens du Nord de la France), A.T.T.F (Association des Travailleurs de Turquie en France), C.A.S.A (Coordination des Associations de Solidarité Africaine), C.C.P.F (Coordination des Collectivités Portugaises de France), Centro Cultural y Recreativo Español de Dax, Centre Familial Culturel Espagnol du Konacker, C.F.A.I.T (Conseil Français des Associations d'Immigrés de Turquie), C.I.C.F.M (Centre Inter Culturel Franco Maghrébin - Châlons/Saône), C.D.R (Citoyennes des Deux Rives), C.O.J.E.P (Conseil Pluriculturel de France), Colonia Espagnola, C.P.P.C (Collectif Portugais pour la Pleine Citoyenneté), ELELE (Migrations et Cultures de Turquie), Ensemble Vivre et Travailler, Espace Pluriel, F.A.A.D.H.E.D (Fédération des Associations Africaines de Défense des Droits de l'Homme pour l'Education et le Développement), F.A.C.E.E.F (Fédération des Associations et Centres Espagnols Emigrant en France), F.A.F.E.D (Fédération des Associations Africaines pour l'Echange et le Développement), F.A.F.R.A.D (Fédération des Associations Franco Africaines de Développement), F.C.M (Forum des Citoyens de la Méditerranée), Femmes de la Terre, F.E.T.A.F (Fédération des Travailleurs Africains en France), F.N.A.F.A (Fédération Nationale des Associations Franco Africaines), F.T.C.R (Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives), G.A.F (Groupe d'Appui Francé du Forum des Migrants), Groupe "Femmes de Turquie", Hourrya Liberté, Ibéria Cultura de l'Ariège, L.C.D.H (Ligue Camerounaise de Défense des Droits de l'Homme), Ligne Blanche, M.C.S (Migrants Contre le Sida), Migrations Santé, M.O.D.E.F.E.N (Mouvement pour la Défense des Femmes Noires), O.D.U (Observatoire du Droit des Usagers), P.F.A.S (Portugais de France Actifs et Solidaires), POUR ! (Action et solidarité avec les démocrates algériens), Pluri Elles Algérie, S.A.E (Solidarité Algérienne en Europe), TERROU (« Accueil » Culture et Développement), Trait d'Union (Association Marocaine de Basse Normandie), Tutti Frutti (Lille) U.F.M (NAFIF - Union des Femmes du Monde), U.T.I.T (Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens) ...

**Les Solidaires :** ACT-UP, A.E.F.T.I (Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés), A.H.I.M.S.A (« non violence » Association d'Humains pour l'Instauration d'un Mouvement Solidaire et Altruiste), AIDES, Association Actions Citoyennes (Colombes), A.S.T.I (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés - Aix en Provence), A.S.T.I 93, Aux 3 G (Marseille), C.E.D.E.T.I.M (Centre d'Etudes et d'Initiatives de Solidarité Internationale), Chiche! (Jeunes Ecolos Alternatifs et Solidaires), C.I.E.M.I. (Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales), C.N.R.L (Confédération Nationale des Radios Libres), Collectif Féministe "Ruptures", Droit Devant !, Ecologistes Alternatifs du Calais, Egalité Toulouse Mirail, EU.SA.F (Europe Sans Frontières), F.E.D.E.L (Fédération des Elus Ecologistes), F.A.S.T.I (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), G.I.S.T.I (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), Institut PANOS, J.C.R (Jeunesse Communiste Révolutionnaire), La Lettre de la Citoyenneté, LES ALTERNATIFS, LES VERTS, L.C.R (Ligue Communiste Révolutionnaire), L.D.H (Ligue des Droits de l'Homme), Mix-Cité, P.C.F (Parti Communiste Français), Radio Pluriel (Lyon), R.A.J.F.I.R.E (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées), SOS Racisme, SUD Ceritex et Filiales, SUD Education Haute-Provence, S.N.P.M (Service National de la Pastorale des Migrants) ...

**Solidaires d'Europe :** Bloco De Esquerda (Portugal), C.I.E (Centre d'Initiative pour l'Europe - Italie), C.O.S.P.E (Italie), E.M.C.E.M.O (Centre Euro-Méditerranéen Migration Développement - Amsterdam), E.N.A.R (Réseau Européen Contre le Racisme), F.M.D.O (Fédération des Associations Démocratiques Marocaines - Belgique), G.C.S (Groupe Contact et Sensibilisation - Belgique), Hijra International Organization (Suisse), P.R.C (Partito della Rifondazione Comunista - Italie), Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme, SOS Racismo (Portugal), United For Intercultural Action (European Networking against nationalism, racism, fascism and in support of migrants and refugees - Pays-Bas), V.A.R Dounia (Belgique), Vor Der Informations (Autriche) ...

## POUR UNE VERITABLE CITOYENNETE EUROPEENNE

*Alternatifs*

*AMF*

*CCE de Strasbourg*

*CEDETIM*

*CIEMI*

*CIIP (Centre  
information inter-  
peuples, Grenoble)*

*CPPC*

*FASTI*

*Femmes et  
développement*

*Femmes plurielles*

*FTCR*

*GISTI*

*Les Verts*

*Lettre de la  
Citoyenneté*

*MRAP*

*PCF*

*PFAS*

*RUPTURES (Collectif  
féministe)*

Paris le 14/03/01

**POUR UNE VERITABLE CITOYENNETE EUROPEENNE** s'est constitué en 1998 en prévision des élections européennes de 1999 avec deux objectifs :

- interpeller les institutions pour faciliter l'information et l'inscriptions sur les listes électorales complémentaires des ressortissants de l'Union européenne ;
- promouvoir l'idée d'une citoyenneté européenne ouverte à tous les résidents sans distinction d'origine.

**POUR UNE VERITABLE CITOYENNETE EUROPEENNE** en effet ne peut se contenter d'une démocratie à 4, 7 ou 9%, taux de participation des citoyens européens résidant en France lors des élections européennes ou municipales qui leur étaient ouvertes ;

**POUR UNE VERITABLE CITOYENNETE EUROPEENNE** ne peut, non plus, se satisfaire d'une citoyenneté qui repose sur l'exclusion des ressortissants des pays tiers soit de la majorité des étrangers résidant en France.

**POUR UNE CITOYENNETE EUROPEENNE DE RESIDENCE**  
L'obtention du droit de vote aux élections municipales serait un pas en avant significatif mais ne ferait pas disparaître l'inégalité de traitement entre les citoyens européens et les ressortissants des pays tiers. D'où, au delà de la revendication du droit de vote à telle ou telle élection, la volonté de promouvoir à l'échelle de l'Union européenne, une citoyenneté européen liée non à la nationalité de l'un des 15 pays de l'Union mais à la résidence dans un de ces pays.

## POUR UNE VERITABLE CITOYENNETE EUROPEENNE

Alternatifs  
AMF  
CCE de Strasbourg  
CEDETIM  
CIEMI  
CIIP (Centre information  
inter-peuples, Grenoble)  
CPPC  
FASTI  
Femmes et  
développement  
Femmes plurielles  
FTCR  
GISTI  
Les Verts  
Lettre de la Citoyenneté  
MRAP  
PCF  
PFAS  
RUPTURES (Collectif  
féministe)

Paris le 14/03/01

Regrettant la faible participation des citoyens de l'Union européenne (UE) vivant en France à l'élection européenne de 1994 (4%) et l'exclusion du droit de vote des ressortissants des Etats tiers, le Collectif a été **créé (06/98)** avec 2 buts :

- **mise en application réelle du traité de Maastricht** sur la citoyenneté européenne en favorisant la participation des ressortissants de l'UE en France aux élections municipales et européennes comme électeurs et comme candidats ;

- **extension du droit de vote** aux élections municipales et européennes à tous les résidents quelle que soit leur nationalité.

Pour cela, le collectif a interpellé présidence de la République, ministères, personnalités, associations et journaux d'élus locaux à l'occasion des élections de 1999 et 2001. Une lettre a été envoyée aux maires des communes de plus de 5000 h (10/98), aux présidents des groupes parlementaires du PE (12/ 98), les listes de candidats ont été questionnées en 1999. Le Collectif a participé à la Conférence de Strasbourg des 5-6/11/99 où le sondage de la **Lettre de la citoyenneté** sur la participation aux élections municipales et européennes a été rendu public, à "A european day of solidarity" à Amsterdam (12/99)...

Plus spécifique, le Collectif a lancé "**l'Alliance pour une citoyenneté européenne de résidence**" qui regroupe 24 députés européens et 23 organisations de 5 pays européens différents. Une **rencontre** avec des députés européens a été organisée à Strasbourg (14/12/00) au Parlement européen au cours de laquelle le **sondage réalisé dans les 15 pays de l'UE** par la **Lettre de la Citoyenneté** sur le droit de vote aux élections européennes a été révélé. Un **colloque**, organisé le 20/01/01, en collaboration avec le **Comité de suivi des lois sur l'immigration**, a eu lieu à l'Assemblée nationale sur la **citoyenneté européenne de résidence**.

De multiples projets sont en cours d'élaboration et de réalisation mais aujourd'hui ce qui nous réunit c'est la volonté de se battre ensemble pour l'obtention rapide du droit de vote aux élections municipales.

# LES INITIATIVES DES COLLECTIFS

- le questionnaire transmis aux maires sortants et aux candidats aux municipales de mars 2001.
- L'appel aux candidats issus de l'immigration.
- Les « élections parallèles ».
- Le 3 mai : journée nationale de la citoyenneté de résidence.
- Novembre 2001 : Mois de la citoyenneté de Résidence.

# LE QUESTIONNAIRE

# Droit de vote

## pour tous les résidents étrangers !

Collectif « Même sol : mêmes droits, même voix » - 70 organisations s'unissent pour le droit de vote des étrangers



### Elections municipales 2001

## Questionnaire sur la citoyenneté des résidents

Ce présent questionnaire est destiné aux maires et têtes de listes, à l'occasion des élections municipales de mars 2001. Un bilan des réponses sera rendu publique avant le premier tour de scrutin.



NOM et Prénom :

Maire de :

Tête de liste de :

## Questionnaire

### 1.

En tant que maire et/ou tête de liste aux prochaines élections municipales, pensez-vous que le droit de vote des étrangers non-communautaires favoriserait la vie démocratique locale pour :

(numérotez les propositions en ordre décroissant d'importance)

- 1. respecter le principe d'égalité civique « un Homme, une voix » ?
- 2. donner plus de légitimité aux décisions ?
- 3. prendre en compte l'ensemble et la diversité des points de vue ?
- 4. renforcer le lien social en travaillant à une mutuelle connaissance ?
- 5. favoriser l'insertion des jeunes "issus de l'immigration" et la reconnaissance de leurs parents ?
- 6. éduquer à l'antiracisme ?
- 7. combattre l'extrême droite, et toute forme d'alliance avec elle ?
- 8. autres raisons :

2.

Que comptez-vous personnellement faire, dès les prochaines élections municipales, pour que la population non-communautaire puisse s'exprimer à égalité avec les autres citoyens résidents, dans les mêmes conditions pour tous, et donc participer aux décisions qui concernent tous les habitants de la cité ?

3.

La citoyenneté qui s'exprime aux élections locales devrait-elle se baser sur la résidence plutôt que sur la nationalité, comme c'est déjà le cas pour les ressortissants de l'Union européenne ?

4.

Comment concevez-vous votre liste, afin que chaque résident puisse s'y sentir représenté ?

Signature

*Merci de renvoyer ce questionnaire à :*

pour contacter le Collectif national « Même sol : mêmes droits, même voix »  
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples  
43, boulevard Magenta - 75 010 Paris  
T.01.53.38.99.84. - Fax : 01.40.40.90.98.

Fédération nationale Léo Lagrange  
153, avenue Jean Lolive - 93 695 Pantin Cedex  
T.01.48.10.65.65. - Fax : 01.48.10.65.66.

# Appel pour le droit de vote aux élections locales de tous les résidents étrangers en France

Élections européennes en 1999, élections municipales en 2001, les ressortissants de l'Union européenne pourront électeurs et éligibles. En accordant ce droit, la France avance vers l'égalité des droits, mécanisme indispensable à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie.

Alors pourquoi couper cet élan en refusant la citoyenneté politique à ceux qui résident de façon permanente sur notre sol, sous prétexte qu'ils sont extra-communautaires ? Comment imaginer que ces résidents qui participent comme les autres citoyens à la vie économique et sociale du pays, qui y sont parfois installés depuis plusieurs dizaines d'années, n'aient pas le droit de vote ?

Les droits des étrangers sont reconnus en quasi totalité dans l'entreprise (syndicat, élections prud'homales). En 1981, ils ont obtenu le droit d'association et le droit de diriger une association. Ils participent ainsi pleinement à la vie de notre société. Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits dans la ville où ils vivent et paient leurs impôts ? Les étrangers extra-communautaires, qui sont 15 millions à résider en Europe, doivent disposer des mêmes droits que leurs concitoyens européens.

Si la citoyenneté ne se résume pas au droit de vote, le droit de vote est partie intégrante de la citoyenneté.

**Je demande aux pouvoirs publics de mettre en place les réformes nécessaires  
pour que tous les étrangers, ressortissants de l'Union européenne ou non,  
puissent voter et être éligibles aux élections municipales**

NOM et Prénom .....

Fonction électorale et activité .....

Adresse : .....

Signature

L'appel-pétition est à renvoyer à la structure qui vous adresse ce questionnaire, ou directement auprès d'une des deux associations qui rassemble les pétitions (voir au verso).

Collectif « Même sol : mêmes droits, même voix » - 70 organisations s'unissent pour le droit de vote des étrangers

AIDDA, AIDES - fédération nationale, Alternatifs (les), Associations de Défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association de recherche, de communication et d'action pour les traitements du SIDA (ARCAT-SIDA), Association de soutien à l'expression des communautés d'Amiens (ASECA), Association des Enseignants pour la Formation des Travailleurs immigrés (AEFTI), Association des Femmes relais de Montfermeil (ARIFA), Association des Travailleurs Marocains en France (ATMF), Association des Travailleurs et de la Jeunesse, Association des Travailleurs de Turquie (ATT), Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), CEFED, Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (CIEMI), Chiche, Collectif Portugais pour une pleine citoyenneté (CPPC), Confédération Générale du Travail (CGT), Confédération Nationale des Radios Libres (CNRL), Confédération Syndicale des Familles (CSF), Conseil Consultatif des Etrangers de Strasbourg (CCES), Conseil de la Jeunesse Pluriculturelle de France (COJEP), Conseil Français des Associations d'Immigrés de Turquie (CFAIT), Conseil National des Associations Familiales Laïques, (CNAFAL), Culture et Liberté, Droit au Logement (DAL), Droits Devant !!, FCPE, Fédération de Centres de Vacances et de Formation (FCVF), Fédération de l'Education Nationale (FEN), Fédération de l'Education, de la Recherche et de la culture - CGT (FERC-CGT), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), Fédération Nationale des Francas, Fédération Nationale des Maisons des Potes, Fédération Nationale Léo Lagrange (FNLL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU),

Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), France-Libertés, Fréquence Paris Plurielle (FPP), Groupe d'appui France au Forum des Migrants de l'Union Européenne, Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI), Initiatives des femmes africaines de France et d'Europe (IFAFE), Jeunes Radicaux de Gauche, (JRG), Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC), Jeunes Communistes (JC), JCR, JOC, Le Manifeste contre le FN, Lettre de la Citoyenneté, Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), Ligue des droits de l'homme (LDH), MAKI, Mémoires 2000, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), Nouvelle Perspective Féminine, Parti Communiste Français (PCF), Fédération parisienne du Parti socialiste, Pionniers de France, Portugais de France Actifs et Solidaires (PFAS), Pote à pote, Ras l'Front, Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche Publique (SGEN-CFDT), Solidaire Unitaire Démocratique (SUD), Solidarité Jeunes (SJ), SOS-Racisme, Syndicat de la Magistrature (SM), Syndicat National des Enseignants du Second Degré - Fédération Syndicale Unitaire (SNES - FSU), Syndicat National Professionnel des Gens du Voyage Français en Europe (SNPGVFE), Union Démocratique Bretagne (UDB), Union Nationale des CPCV, Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), Union Nationale des Etudiants de France - Indépendante et Démocratique (UNEF-ID), Union Nationale Lycéenne (UNL), Union Tsiganes et Voyageurs de France (UTVF), Les Verts

**L'APPEL AUX CANDIDATS**  
**ISSUS DE L'IMMIGRATION**

# **APPEL DE CANDIDAT(E)S ISSU(E)S DE L'IMMIGRATION.**

**Pour une nouvelle citoyenneté**

**Militant(e)s issu(e)s l'immigration, candidats sur différentes listes aux élections municipales des 11 et 18 mars 2001 en tant que militants associatifs, politiques ou d'ouverture,**

**Rappelons, que notre engagement individuel associatif ou politique, s'inscrit dans une démarche collective visant à introduire dans le débat des élections municipales les revendications et les attentes des populations issues de l'immigration,**

**Rappelons, que notre long combat contre les discriminations et pour l'égalité des droits et des chances doit se poursuivre,**

**Proclamons, que si la République est une et indivisible, elle est aussi diverse et multicolore,**

**Revendiquons, notre attachement à la laïcité, comme garante de la diversité culturelle,**

**Nous engageons au cours de notre campagne, à être les porte-voix des revendications suivantes :**

- ◆ **POUR UNE CITOYENNETE EUROPEENNE PARTICIPATIVE BASEE SUR LA RESIDENCE.**
- ◆ **POUR LE DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE DE TOUS LES RESIDENTS A TOUTES LES ELECTIONS LOCALES ET EUROPEENNES.**
- ◆ **POUR LA REGULARISATION DE TOUS LES SANS PAPIERS.**
- ◆ **POUR LA LIBERTE DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION DE TOUS LES ETRANGERS RESIDANT EN EUROPE.**
- ◆ **CONTRE LA DOUBLE PEINE.**
- ◆ **CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, DE RACISME, D'ANTISEMITISME D'ISLAMOPHOBIE, DE XENOPHOBIE, ET DE SEXISME.**
- ◆ **CONTRE LES DISCRIMINATIONS A L'EMPLOI, AU LOGEMENT, A L'ECOLE, A L'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS.**
- ◆ **POUR LE RESPECT DE LA MEMOIRE DES IMMIGRE(E)S ET LA VALORISATION DE LEURS CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE.**

**Nous nous engageons aussi, après les élections à organiser une rencontre pour tirer le bilan de cet appel et tracer des perspectives.**

**Paris le 15 février 2001**

# **Les « élections parallèles »**



## Collectif Parisien

A.T. Jeune, Aide Fédération, Les Alternatifs, Arcat Sida, ASLC, ass. Franco-Chinoise Pierre Du Cerf, Ass. Franco-Chinoise d'entraide et d'amitié, Chiche, Collectif Portugais pour une pleine citoyenneté, Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives, FSU, Ass. Populaire d'entraide, CIK, Deux rives, Femmes du Mali, FEN, Feyka Kurdistan, Fédération Ile de France Léo Lagrange, LCR, LDH, Les Verts, MJS, MRAP, PCF, Pluriverselle, PS Fédération de Paris, SNES FSU, SGEN CFDT, Sud-éducation, UEC, UNEF ID.

Communiqué de presse

Paris, le 11 mars 2001

Spécial élections à Paris :

# Grand chelem pour le droit de vote des résidents étrangers à Paris

Le oui l'emporte massivement dans tous les bureaux de vote !

L'élection parallèle et festive pour le droit de vote des résidents étrangers a rencontré un franc succès. Sous la pluie, dans une ambiance chaleureuse, la mobilisation citoyenne et la participation des résidents parisiens français et étrangers ont été sans précédent à Paris.

Résultats par arrondissement :

**XIVème arrondissement :**

- Bureau 1 : animé par les résidents du foyer de travailleurs migrants de la rue des Arbustes, Dès l'ouverture, les résidents et habitants du quartier sont venus voter en nombre, **237 ont voté pour.**
- Bureau 2 : animé par Le collectif citoyen du XIVème Les citoyens du XIVème en faisant leur marché Bd Brune se sont arrêté au bureau de vote, **221 ont voté pour.**

**XXème arrondissement :**

- Bureau 3 : animé par le collectif « ensemble dans le XXème », En dégustant une crêpe sur le bureau de vote, les citoyens du XXème ont été **298** à déposer un bulletin dans l'urne pour le droit de vote. Ils ont voté en dansant sur le son de l'accordéon.

**XVIIIème arrondissement :**

- Bureau 4 : animé par Le collectif « droit de vote » du 18<sup>ème</sup>, Les citoyens du XVIIIème, sous le regard des photographes et des caméras se sont prononcés pour le droit de vote : **272 voix pour.**

Soit un total de 1028 voix pour le droit de vote à Paris sur 1056 votants

**De nombreuses personnalités ont fait preuve d'une citoyenneté solidaire en venant s'exprimer:**

Denis Baupin (Les Verts), Françoise Bouillié (Les Verts), Pierre Castagnou (PS), Yves Contassot (Les Verts), René Dutrey, (les verts), Catherine Gégout (PCF), Anne Leclerc (LCR), Henri Malberg (PCF), Pierre Mansat (PCF), Fernanda Maruccelli (PCF), Paul Oriol (Les Alternatifs), M. Phillippon (Les Verts), Marie Pierre Martinet (Les Verts), Catherine Lebrun (LCR).

Le succès de ces élections parallèles montre l'attachement de l'ensemble de nos concitoyens au droit de vote lié à la citoyenneté de résidence, quelque soit l'origine.

Les collectifs sont déterminés à poursuivre leurs actions jusqu'à leur aboutissement positif. Ils invitent les élus qui se sont prononcés favorablement, à inscrire leur engagement dans la continuité.

**Prochain rendez vous :**

Le 4 mai, jour anniversaire du vote de la loi à l'assemblée nationale pour le droit de vote et l'éligibilité des résidents étrangers: rassemblement devant le Sénat, afin que le processus législatif trouve enfin son aboutissement.

Pour le collectif « même sol, même droit : même voix » Paris,  
Emmanuelle Le Chevallier (06 72 71 70 18 ou 01 48 04 51 54)  
Pour le collectif « un résident, une voix », Nabil Azouz

## **Collectif 18<sup>e</sup> “Même sol, mêmes droits, même voix”**

c/o MRAP, La Maison Verte, 127 rue Marcadet, Paris 18<sup>e</sup>

Le 11 mars 2001

### **DROIT DE VOTE POUR TOUS LES HABITANTS !**

Constitué depuis plus d'un an, le collectif “Même sol, mêmes droits, même voix” du 18<sup>e</sup> lutte activement pour le droit de vote de tous les habitants sans discrimination de l'origine géographique.

Après plusieurs actions d'information dont un débat public, nous avons organisé le 30 novembre dernier une initiative d'inscription sur les listes électorales de tous les habitants du 18<sup>e</sup>.

**Aujourd'hui, symboliquement, nous avons donné le droit de vote à tous pour que tous aient ce droit. 270 personnes ont participé à ces élections : 268 bulletins pour le droit de vote de tous les habitants et 2 bulletins contre.**

Durant la campagne électorale, nous avons envoyé un questionnaire aux têtes de liste et aux élus en place. Nous n'avons eu aucune réponse. Néanmoins dans la presse et au cours de réunions publiques, nous avons lu et entendu, et prenons acte, des positions en faveur du droit de vote de Mesdames Leclerc, Lestrat, Brossat, Decorte et de Messieurs Vaillant, Delanoë.

Nous veillerons à ce qu'ils respectent leurs positions et participent effectivement à la concrétisation de cette avancée démocratique.

Nous continuerons ce combat jusqu'à ce que la loi accorde le droit de vote à tous.

Collectif 18<sup>e</sup> « Même sol, mêmes droits, même voix » : ATMF, CFT-Educ'action 75, DAL 18, LCR 18, LDH 18, MRAP 18, PCF 18, Ras l'Front 18, Les Verts 18.

**LE 3 MAI**  
**JOURNEE NATIONALE**  
**DE LA**  
**CITOYENNETE DE RÉSIDENCE**

3 mai 2001,  
journée NATIONALE de la citoyenneté de résidence !  
*Rassemblements devant le Sénat, les préfectures, les mairies*

Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale adoptait une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires pour les élections municipales.

Du fait du refus de la majorité du Sénat et du manque de volonté politique du Gouvernement de M. Jospin, cette proposition de loi reste bloquée sur le bureau du Sénat qui refuse de la mettre à son ordre du jour.

Les TROIS COLLECTIFS, "*même sol : mêmes droits, même voix*", "*un(e) résident(e), une voix*", "*pour une véritable citoyenneté européenne*", appellent à une JOURNEE NATIONALE DE LA CITOYENNETE DE RESIDENCE avec des rassemblements, le jeudi 3 mai 2001, à 18 heures 30, devant toutes les préfectures ou les mairies du pays suivant les possibilités locales et, à Paris, devant le Sénat, pour le droit de vote de tous les résidents étrangers, quelle que soit leur nationalité, aux élections municipales.

A Paris, lors de ce rassemblement, une audience sera demandée au président du Sénat et au Chef du Gouvernement. Au Sénat, pour que la proposition de loi déjà votée à l'Assemblée nationale soit mise à l'ordre du jour. Au chef du Gouvernement pour que cette proposition de loi soit transformée en projet de loi mis à l'ordre du jour du Sénat, discuté et, nous l'espérons, voté avant la fin de la session parlementaire.

A cette occasion, les vœux des assemblées locales et les pétitions en faveur du droit de vote qui auront été rassemblés seront remis au président du Sénat et au chef du Gouvernement et un engagement précis leur sera demandé.

Les TROIS COLLECTIFS  
*"même sol, mêmes droits, même voix",  
"un(e) résident(e), une voix",  
"pour une véritable citoyenneté européenne"*

**A PARIS, RASSEMBLEMENT DEVANT LE SENAT,  
Le 3 mai 2001 à 18 heures 30**

**à l'initiative des trois collectifs  
"même sol, mêmes droits, même voix",  
"un(e) résident(e), une voix", "pour une  
véritable citoyenneté européenne"**

**le jeudi 3 mai 2001  
journée nationale d'action  
pour la citoyenneté de résidence !**

Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale adoptait une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires pour les élections municipales.

Du fait du refus de la majorité du Sénat et du manque de volonté politique du Gouvernement de M. Jospin, cette proposition de loi reste bloquée sur le bureau du Sénat qui refuse de la mettre à son ordre du jour, alors que désormais l'opinion publique y est favorable.

Les 3 collectifs, *"même sol, mêmes droits, même voix"*, *"un(e) résident(e), une voix"*, *"pour une véritable citoyenneté européenne"*, appellent à une JOURNEE NATIONALE DE LA CITOYENNETE DE RESIDENCE avec des rassemblements, le jeudi 3 mai 2001, à 18 heures 30, devant toutes les préfectures et, à Paris, devant le Sénat.

Une audience sera demandée au président du Sénat et au chef du Gouvernement pour que la procédure la plus rapide soit trouvée pour que cette loi soit adoptée par le Parlement avant la fin de la session parlementaire. Les vœux des assemblées locales et les pétitions en faveur du droit de vote qui auront été rassemblés leur seront remis.

*Liste des organisations soutenant l'action des trois collectifs au verso.*

## Liste des organisations soutenant l'action des trois collectifs

A.C.M (Association des Citoyens Méditerranéens - Marseille), Act-up, A.D.C.Y.F (Association pour le Développement du Cercle du Yélimané en France), A.D.U.M (Association Africa Debout Unie et en Marche), A.F.M (Association Franco-Maghrébine - Lyon), A.H.I.M.S.A. (Association d'Humains pour l'Instauration d'un Mouvement Solidaire et Altruiste), A.I.C.S.F (Association Intern. Cultures Sans Frontière) A.I.D.D.A (Association Interculturelle de Diffusion et de Documentation Audiovisuelle), AIDES – fédération nationale, Alternatifs (les), A.M.F (Association des Marocains en France), A.P.S (Association de Promotion du Soninké), Associations de Défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association de recherche, de communication et d'action pour les traitements du SIDA (ARCAT-SIDA), Association de soutien à l'expression des communautés d'Amiens (ASECA), Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs immigrés (AEFTI), Association des Femmes relais de Montfermeil (ARIFA), A.S.F.E.A. (Association Sino-Française d'Entraide et d'Amitié), A.S.L.C (Association de Soutien Linguistique et Culturel), A.S.M.A (Association d'entraide et de Solidarité avec les familles Migrantes Agées), A.S.S.I.A.D.H (Association pour la Solidarité Internationale de l'Action Humanitaire et du Développement), A.T.A.M.S (Association des Travailleurs Arabes du Mans et de la Sarthe), ASCAP, Association Femmes d'Aujourd'hui, Association Alif-A, ALIFS, Association Tunisie Méditerranée, Aux 3 G (Marseille), A.T.F (Association des Tunisiens en France), Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF), Association des Travailleurs de Turquie en France (ATTF), Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), C.A.S.A (Coordination des Associations de Solidarité Africaine), CCE (Conseil consultatif des étrangers) de Strasbourg, C.C.P.F (Coordination des Collectivités Portugaises de France), CEDETIM (Centre d'Etudes et d'Initiatives de Solidarité Internationale), Centreo Cultural Y Recreativo Espagnol de Dax, CEFED, C.I.C.F.M (Centre Inter Culturel Franco Maghrébin – Chalon Sur Saône), Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (CIEMI), CIIP de Grenoble (Centre information inter-peuples), Chiche ! (Jeunes Ecolos Alternatifs et Solidaires), COJEP, C.P.P.C (Collectif Portugais pour la Pleine Citoyenneté), Confédération Générale des Travailleurs (CGT), Confédération Nationale des Radios Libres (CNRL), Confédération Syndicale des Familles (CSF), Conseil Consultatif des Etrangers de Strasbourg (CCES), Conseil de la Jeunesse pluriculturelle de France (COJEP), Conseil Français des Associations d'Immigrés de Turquie (CFAIT), Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL), Culture et Liberté, Droit au Logement (DAL), Droits Devants !!, ELELE (Migrations et Cultures de Turquie), Ecologistes Alternatifs du Pas de Calais, Egalité Toulouse-Mirail, E.M.C.M.O. (Centre Euro-Méditerranéen Migrations Développement- Alsterdam), Eu.SA.F (Europe sans frontières), Ensemble Vivre et Travailler, Espace Pluriel, F.A.A.D.D.H.E.D (Fédération des Associations Africaines de Défense des Droits de l'Homme pour l'Éducation et le Développement), F.A.C.E.E.F (Fédération des Associations et Centres Espagnols Emigrant en France), F.A.F.E.D (Fédération des Associations Africaines pour l'Echange et le Développement), F.A.F.R.A.D (Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement), F.A.S.T.I (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés), F.C.M (Forum des Citoyens de la Méditerranée), FCPE, Fédération de Centres de Vacances et de Formation (FCVF), F.E.D.E.L (Fédération des Elus Ecologistes), Fédération française des Clubs UNESCO, Fédération parisienne du Parti Socialiste, Fédération IFAFE (Initiatives des Femmes d'Afrique et d'Europe), Femmes de la Terre, F.M.D.O (Fédération des Associations Démocratiques Marocaines - Belgique), Fédération de l'Éducation Nationale (FEN), Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la culture – CGT (FERC-CGT), F.E.T.A.F (Fédération des Travailleurs Africains en France), Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR), F.N.A.F.A (Fédération Nationale des Associations Franco Africaines), Fédération Nationales des Francas, Fédération Nationale des Maisons des Potes, Fédération Nationale Léo Lagrange (FNLL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), Femmes et développement, Femmes plurielles, France-Libertés, Fréquence Paris Plurielle (FPP), Groupe d'appui France au Forum des Migrants de l'Union Européenne, G.C.S (Groupe Contact et Sensibilisation - Belgique), Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI), Hijra International Organization (Suisse), Iberia Cultura de l'Ariège, Institut Panos, J.C.R., Jeunes Radicaux de Gauche (JRG), Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC), Jeunesses Communistes (JC), JOC, Justice Paix Liberté (JPL), Le Manifeste contre le FN, Lettre de la Citoyenneté, Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), Ligue des droits de l'homme (LDH), L.C.D.H (Ligue Camerounaise de Défense des Droits de l'Homme), M.C.S (Migrants Contre le Sida), Ligne Blanche, Mémoire 2000, Migrations Santé, M.O.D.E.F.E.N (Mouvement pour la Défense des Femmes Noires), Mix-Cité, MAKI, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Mouvement des Jeunes Communistes de France (MJCF), Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), O.D.U (Observatoire du Droit des Usagers), Parti Communiste Français (PCF), Pionniers de France, Portugais de France Actifs et Solidaires (PFAS), Pote à pote, POUR ! (Action et solidarité avec les démocrates algériens), Radio Pluriel (Lyon), R.A.J.F.I.R.E (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées), Ras l'Front, Ruptures (Collectif féministe), S.A.E (Solidarité Algérienne en Europe), SGEN-CFDT, S.N.P.M., Solidaire Unitaire Démocratique (SUD), Solidarité Jeunesses (SJ), SOS Racisme, Syndicat de la Magistrature (SM), Syndicat National des Enseignants du Second Degré – Fédération Syndicale Unitaire (SNES – FSU), Syndicat National Professionnel des Gens du Voyage Français en Europe (SNPGVFE), SUD Ceritex et Filiales, Union Démocratique Bretagne (UDB), U.F.M (NAFIF - Union des Femmes du Monde), U.I.E (Union des Immigrés de l'Eure), Union Nationale des CPCV, Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), Union Nationale des Etudiants de France – Indépendante et Démocratique (UNEF-ID), Union Nationale des Gens du Voyage (UNGV), Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), Union Nationale des Gens du Voyage Français en Europe Unie (UNGVFEU), Union Nationale Lycéenne (UNL), U.T.I.T (Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens), Union Tsiganes et Voyageurs de France (UTVF), V.A.R Dounia (Belgique), Les Verts.

**NOVEMBRE 2001**

**MOIS DE LA CITOYENNETE**

**DE RÉSIDENCE**

# CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE

« Les 3 collectifs » organisent un mois de la citoyenneté de résidence qui sera inauguré par une rencontre à l'Assemblée nationale, salle Victor Hugo, 101 rue de l'Université 75 007 Paris, le 20 octobre de 9h à 17h.

Une occasion de réfléchir sur la résidence comme fondement de la citoyenneté. Alors qu'aujourd'hui, dans tous les pays d'Europe, les droits politiques (différents selon que les personnes soient des nationaux, des communautaires ou des non-communautaires) sont liés à la nationalité, les droits sociaux sont rattachés à la résidence (allocations familiales, Sécurité sociale, etc.).

Pendant ce mois de la citoyenneté de résidence, les 3 collectifs appellent à susciter des rencontres, à signer des pétitions, des vœux par les Conseils municipaux, généraux, régionaux, à interpellier les candidats aux différentes élections sur le droit de vote des étrangers.

Une dernière réunion publique (bilan et perspectives) clôturera ce mois au Sénat, le 11 décembre au matin.

Les 3 collectifs :

« Même sol : mêmes droits, même voix » , c/o MRAP, 43 bd Magenta, 75010 Paris, [mrapp.camp@free.fr](mailto:mrapp.camp@free.fr),  
[janod@wanadoo.fr](mailto:janod@wanadoo.fr),

c/o Léo Lagrange, 153, av. Jean Lolive 93695 Pantin Cedex, [valdissaux@yahoo.fr](mailto:valdissaux@yahoo.fr)

« Un(e) résident(e), une voix », c/o FTCT, 3, rue de Nantes, 75019 PARIS, [ftcr@club-internet.fr](mailto:ftcr@club-internet.fr),

« Pour une véritable citoyenneté européenne », c/o Les Alternatifs, 40, rue de Malte, 75011 Paris,  
[Paul Oriol@compuserve.com](mailto:Paul.Oriol@compuserve.com)

Dans le cadre du mois de la citoyenneté, « les 3 » vous invitent à la  
**JOURNEE DU 20 OCTOBRE**  
sur la citoyenneté de résidence et le droit de vote et d'éligibilité  
de tous les étrangers aux élections municipales  
Assemblée nationale, 101, rue de l'Université, (M° Invalides)

### Matin

*9 heures 30* : Accueil

*10 heures* : Première table ronde sur La citoyenneté de résidence avec la participation de Saïd Bouamama, Monique Chemillier-Gendreau (sous réserve) et Catherine Wihtol de Wenden .

*11 h- 12 h 30* : Débat avec la salle

### Après-midi

*14 h* : Deuxième table ronde sur Que proposent les députés ?

Jean-Louis Borloo (UDF), Patrick Braouezec (PC sous réserve), Noël Mamère (Les Verts), Georges Sarre (MDC sous réserve), Koffi Yamgnane (PS),

*16 h* : Débat avec la salle

*17 h* : Conclusion

Pour participer à cette réunion, il est impératif de s'inscrire et de venir avec une pièce d'identité  
Nom et prénom, coordonnées, à retourner à : Comité de suivi des lois sur l'immigration, AN,  
bureau 8301,126, rue de l'Université, 75355 Paris 07SP,  
ou par tél. (laisser un message avec votre nom), 01 40 33 13 19  
ou par courriel, [fgd@club-internet.fr](mailto:fgd@club-internet.fr)

## APPEL DES "TROIS COLLECTIFS"

### **Ensemble pour le mois de la citoyenneté de résidence TOUS RESIDENTS ! TOUS CITOYENS !**

Forts du succès de l'ensemble de leurs initiatives, les "TROIS COLLECTIFS" ("même sol, mêmes droits, même voix", "un(e) résident(e), une voix", "pour une véritable citoyenneté européenne") ont décidé de lancer en novembre 2001 **"le mois de la citoyenneté de résidence"** Durant les mois de novembre et de décembre, les "TROIS COLLECTIFS" appellent toutes les organisations à se regrouper pour susciter, dans les régions, des débats et des initiatives sur la citoyenneté.

Lors des échéances électorales (sénatoriales, présidentielle, législatives), ils en profiteront pour interpeller les élus, les candidats et les partis politiques sur le droit de vote des étrangers.

Depuis trop longtemps, malgré déclarations, promesses, sondages, pétitions, rassemblements, la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections municipales est en suspens ! La loi votée à l'Assemblée nationale le 3 mai 2000 est sur le bureau du Sénat. Mais, ni son président, ni le Premier ministre ne sont décidés à la mettre à l'ordre du jour de cette assemblée. L'objectif commun des "TROIS COLLECTIFS" est d'obtenir que cette proposition de loi soit reprise par le Gouvernement sous forme de projet de loi, discuté et voté enfin par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Congrès.

En France, alors que l'opinion publique est majoritairement favorable, les promesses ne sont pas tenues et les discriminations politiques demeurent.

Les "TROIS COLLECTIFS" continuent leur campagne. Ils la mèneront jusqu'à satisfaction. Toutes les formes de mobilisation doivent être mises en action : pétitions, "votation nationale" pour le droit de vote des résidents étrangers, vœux des conseils municipaux, généraux, régionaux qui doivent être envoyées au président de la République, au président du Sénat, au Premier ministre et aux "TROIS COLLECTIFS".

### **Un bilan de ces mobilisations sera fait le 11 décembre**

A ce jour, la citoyenneté est rattachée à la nationalité. Cela entraîne l'exclusion d'une partie significative de la population. Cependant, les réalités quotidiennes que recouvre la notion de résidence ouvrent de plus en plus de droits en France mais aussi dans différents pays européens plus avancés sur ce point.

Cette campagne sera l'occasion de :

- lancer une réflexion dans le pays sur la "citoyenneté de résidence".
- favoriser plus de justice dans la reconnaissance des populations qui vivent ensemble sur notre sol, quelle que soit leur origine.
- rapprocher les citoyens par l'égalité des droits.
- promouvoir un élargissement de la démocratie plus conforme aux Droits de l'Homme et du Citoyen.

### **TOUS RESIDENTS ! TOUS CITOYENS !**

les "TROIS COLLECTIFS" « Même sol : mêmes droits, même voix », c/o MRAP, 43 bd Magenta, 75010 Paris, [mrp.camp@free.fr](mailto:mrp.camp@free.fr), [janod@wanadoo.fr](mailto:janod@wanadoo.fr), c/o Léo Lagrange, 153, av. Jean Lolive 93695 Pantin Cedex, [valdissaux@yahoo.fr](mailto:valdissaux@yahoo.fr) « Un(e) résident(e), une voix », c/o FTCT, 3, rue de Nantes, 75019 PARIS, [ftcr@club-internet.fr](mailto:ftcr@club-internet.fr), « Pour une véritable citoyenneté européenne », c/o Les Alternatifs, 40, rue de Malte, 75011 Paris, [Paul Oriol@compuserve.com](mailto:Paul_Oriol@compuserve.com)

## DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE DES RESIDENTS ETRANGERS

### NON COMMUNAUTAIRES ?

### UNE LOI BLOQUEE AU SENAT !

Une proposition de loi a été votée le 3 mai 2000 à l'Assemblée nationale accordant le droit de vote aux résidents étrangers quelle que soit leur nationalité pour les élections municipales. Cette loi est, aujourd'hui, bloquée au Sénat parce que ni le gouvernement, ni le Sénat n'ont voulu la mettre à l'ordre du jour pour qu'elle soit discutée et éventuellement votée !

Les "3 collectifs" ont lancé un mois de la citoyenneté de résidence qui a commencé par un colloque le 20 octobre à l'Assemblée nationale. Ils proposent une rencontre le 11 décembre au Palais du Luxembourg pour débattre avec des sénateurs, des députés, des responsables politiques et pour voir comment cette proposition de loi pourrait aboutir. A cette occasion, sera fait un bilan du mois de la citoyenneté.

Les préparations de l'élection présidentielle et des législatives sont un moment favorable pour lancer cette discussion. Ils souhaitent que dans le souci d'une extension de la démocratie, dans la volonté de favoriser le vivre ensemble, l'octroi du droit de vote à tous les résidents quelle que soit leur nationalité pour les élections municipales soit le premier acte symbolique du nouveau président de la République quel qu'il soit.

#### **Pour les 3 Collectifs :**

- **"même sol, mêmes droits, même voix"** s/c MRAP - 43 bd Magenta 75010 PARIS [mrapp.camp@free.fr](mailto:mrapp.camp@free.fr) [janod@wanadoo.fr](mailto:janod@wanadoo.fr)  
Jean Marie Janod 06 86 82 22 94 - Léo Lagrange, 153, av. Jean Lolive 93695 PANTIN CEDEX [valdissaux@yahoo.fr](mailto:valdissaux@yahoo.fr)  
Valérie DISSAUX 01 48 10 65 65
- **"un(e) résident(e), une voix"** s/c FTCT, 3, rue de Nantes 75019 PARIS [ftcr@club-internet.fr](mailto:ftcr@club-internet.fr) Nabil Azouz au 06 75 03 63 38
- **"pour une véritable citoyenneté européenne"** s/c Les Alternatifs, 40, rue de Malte 75011 PARIS  
Paul\_Oriol@compuserve.com Paul Oriol 01 30 21 96 95,

**PALAIS DU LUXEMBOURG**  
**15, ter rue de Vaugirard - 75015 PARIS**  
**Salle Gaston Monnerville**  
**Mardi 11 décembre 2001 de 9h00 à 14h00**

#### **PREPROGRAMME**

**9H00 à 9H30** : ACCUEIL

**9H30 à 10H00** : Synthèse du colloque de l'Assemblée Nationale du 20/10/01 par Catherine Wihtol de Wenden

**10H00 à 10H15** : Où en est la loi ?

**10H15 à 12H00** : Table ronde avec Jean Yves AUTEXIER, Marie-Christine BLANDIN, Nicole BORVO...

**12H00 à 13H30** : Discussion avec la salle

**13H30 à 14H00** : Conclusion

---

*Pour pouvoir participer à cette réunion, prière de s'inscrire et de venir avec une pièce d'identité :*

- *par lettre* : Comité de suivi des lois sur l'immigration, AN - bureau 8301 - 126, rue de l'Université - 75355 PARIS 07 SP

- *par téléphone* : Françoise GALLAND 01 40 33 13 19 (laisser un message)

- *par courriel* : [fgd@club-internet.fr](mailto:fgd@club-internet.fr)

## **LES AUTRES INITIATIVES**

- Les vœux des Conseil municipaux de Betton (35) et de Pontault-Combault (77)
- L'amendement du Parlement européen
- Assemblée Nationale : Séances du 23 mai 2001 et du 14 juin 2001

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**  
**COMMUNE DE BETTON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2000**  
Convocation en date du 23 mai 2000

**00-137 : VŒU : DROIT DE VOTE DES ETRANGERS NON COMMUNAUTAIRES**  
(délibération inscrite à l'ordre du jour)

Les ressortissants de l'Union Européenne pourront être électeurs et éligibles aux élections municipales de 2001. En accordant ce droit, la France avance vers l'égalité des droits, mécanisme indispensable à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie.

Alors pourquoi couper cet élan en refusant la citoyenneté politique à ceux qui résident de façon permanente sur notre sol, sous prétexte qu'ils sont extra-communautaires ? Comment imaginer que ces résidents qui participent effectivement comme les autres citoyens à la vie économique et sociale du pays, qui y sont parfois installés depuis plusieurs dizaines d'années, n'aient pas le droit de vote ?

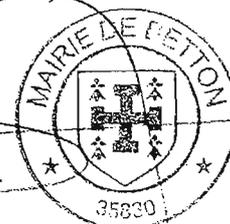
Les droits des étrangers sont reconnus en quasi-totalité dans l'entreprise. En 1981, ils ont obtenu le droit d'association et le droit de diriger une association. Ils participent ainsi pleinement à la vie de notre société. Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits et devoirs dans la ville où ils vivent et paient leurs impôts ? Les étrangers extra-communautaires, qui sont 15 millions à résider en Europe, doivent disposer des mêmes droits que leurs concitoyens européens.

Aussi, je vous invite à adopter le vœu suivant : "le conseil municipal de Betton demande aux pouvoirs publics de mettre en place les réformes nécessaires pour que tous les étrangers, ressortissants de l'Union Européenne ou non, puissent voter et être éligibles aux élections municipales de 2001."

Conclusions adoptées par 23 voix "pour" et 3 abstentions

Pour extrait conforme,  
Délibération publiée le 31/05/2000  
Transmise le **6 JUIN 2000**  
Certifié exécutoire,  
Le Maire,

M. GAUTIER.





**CONSEIL MUNICIPAL DE PONTAULT-COMBAULT**  
Séance du 4 mai 2001

Motion présentée par le Groupe des élus Communistes et Républicains.

Résidents et citoyens dès 2001 !

Considérant que les citoyens de l'Union Européenne résidant en France ont pu participer, comme électeur et comme candidat, aux dernières élections municipales et que les résidents ressortissants des pays tiers en ont été exclus!

Considérant que cette discrimination politique par la nationalité, cette exclusion d'une partie de la population des choix communaux, paraît en contradiction avec les valeurs de la République, avec la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et avec une réelle politique d'intégration ;

Considérant que, par cette nouvelle discrimination, des personnes qui participent à la vie quotidienne de nos cités et encore plus, leurs enfants, bien souvent français, peuvent se sentir rejetés ;

Considérant que l'Assemblée nationale a déjà voté une loi donnant le droit de vote pour les élections municipales à tous les habitants quelle que soit leur origine nationale et que cette loi n'a pas été mise à l'ordre du jour du Sénat, ni par le Sénat lui-même, ni par le Premier ministre :

**Le groupe des élus Communiste et Républicains**

Réaffirme son attachement de voir représentées au sein des instances communales, toutes les personnes vivant dans les communes.

Réaffirme sa volonté de permettre à toutes les personnes étrangères de pouvoir voter et être éligibles aux élections municipales.

Demande au Premier Ministre d'inscrire la loi du 03/05/2000 à l'ordre du jour du Sénat.



Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique  
Groupe Parlementaire · PARLEMENT EUROPEEN

Bruxelles, le 8 février 2001

Bonjour,

Le Parlement européen a débattu récemment d'un rapport de sa commission des affaires étrangères sur la politique euroméditerranéenne et le processus de Barcelone.

A l'issue du débat, le groupe GUE/NGL a fait adopter un amendement à une très faible majorité (235 voix contre 222 et 56 abstentions) sur le droit de vote des étrangers.

Voici le texte de l'amendement qui a été intégré dans la résolution finale adoptée le 1<sup>er</sup> janvier:

"Le Parlement européen invite les gouvernements européens à faire bénéficier les migrants résidant dans l'UE de l'égalité de traitement en matière de droits économiques et sociaux et de la reconnaissance des droits civiques, culturels et politiques, notamment le droit de vote aux élections locales et européennes".

Le Parlement européen confirme ainsi ses précédentes prises de position. Ces votes constituent autant de points d'appui pour la poursuite de la bataille pour le droit de vote des étrangers dans le pays de l'UE.

Restant à votre disposition, salutations fraternelles.

Jean Paul Le Marec

*Assemblée nationale*  
*23 mai 2001*  
*Séance des questions au gouvernement*

***DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS LOCALES***

**M. Bernard Birsinger –**

Le 3 mai 2000, nous adoptons une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers non communautaires pour les élections locales. Malheureusement, la majorité sénatoriale bloque ce texte. Les hommes et les femmes qui apportent tant à nos villes ont encore été privés de ce droit essentiel aux dernières élections municipales. Il faut que le Gouvernement reprenne l'initiative politique. Ce serait un signe fort pour la lutte contre le racisme. Un projet de loi sur la démocratie locale sera discuté à la mi-juin. Que vaudrait une démocratie où parfois 30 % de la population serait exclue du vote ? Le Gouvernement entend-il déposer un projet de loi pour pouvoir imposer son inscription à l'ordre du jour au Sénat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste*)

**M. Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'outre-mer –**

Cette question n'est pas taboue pour ce gouvernement. La gauche a constamment défendu le droit de vote aux élections locales, et pas seulement pour les ressortissants de l'Union européenne.

L'Assemblée a adopté une proposition de loi constitutionnelle en mai 2000. Le Gouvernement y était favorable. Le droit de vote pour les étrangers durablement installés en France est en effet un facteur d'intégration. Le texte n'a pas encore abouti car il revêt une forme juridique spéciale, c'est une proposition constitutionnelle, et surtout parce que le Sénat n'est pas très enthousiaste.

Le seul moyen d'avancer est donc d'ouvrir un large débat national, ouvert et serein, pour montrer que cette décision est dans le droit fil des idéaux de la République. Des parlementaires de l'opposition, ici même, sont favorables au droit de vote pour les étrangers aux élections locales. Les conditions sont donc réunies pour avancer plus vite et l'Assemblée nationale a déjà accompli le premier pas (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*).

## Discussion et défense d'amendement pour le droit de vote des étrangers aux élections locales.

**Mme la présidente.** Nous arrivons aux amendements portant articles additionnels avant l'article 1<sup>er</sup>. M. Birsinger et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 460, ainsi rédigé : « Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant : « Tous les étrangers ont le droit de vote aux élections municipales, cantonales et régionales. » La parole est à M. Bernard Birsinger.

**M. Bernard Birsinger.** Cet amendement est à nos yeux très important. Au moment où nous parlons de la démocratie participative, il est un droit politique essentiel. Vous avez parlé tout à l'heure du droit de vote. Il a fallu bien des luttes, bien des batailles. Il a fallu attendre 1945 pour l'octroyer aux femmes et plus longtemps encore pour les jeunes de dix-huit ans. Malheureusement, toute une partie de la population reste aujourd'hui exclue de ce droit. Des gens qui ont apporté à la vie et à la richesse de notre pays, de nos villes, se trouvent en fin de compte dans une situation totalement inégalitaire, empêchés de s'exprimer, notamment au moment des élections locales. Il serait d'ailleurs temps de réfléchir à une citoyenneté qui soit plus une citoyenneté de résidence qu'une citoyenneté de nationalité. Nous pourrions même aller plus loin en permettant aux étrangers de voter aussi aux élections européennes de 2004. Quoi qu'il en soit, il me paraît indispensable de discuter de cette question et de l'intégrer dans cette loi sur la participation des citoyens. Dans certains quartiers, on compte 30 à 35 % d'étrangers, des gens qui sont là depuis très longtemps. Il faut leur reconnaître ce droit essentiel. Ce serait aussi un message aux jeunes : comment leur expliquer, à eux qui sont Français et ont le droit de vote, que leurs parents, parfois installés en France depuis trente ou quarante ans, n'ont toujours pas la possibilité de l'exercer. Participation, oui, mais participation de tous les citoyens de nos villes.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Derosier, rapporteur.** Si la commission avait été sollicitée sur le fond, elle se serait, j'en suis sûr, prononcée pour, en tout cas dans sa majorité, puisque la majorité de cette assemblée a voté une proposition de loi tendant à permettre aux habitants d'origine étrangère de voter aux élections municipales. Mais il faut considérer certains arguments, et ce ne sont pas ceux qui se cachaient derrière le « hélas » prononcé par M. Pandraud à l'instant en entendant dire que certains quartiers comptaient jusqu'à 30 % d'étrangers. C'est malheureusement un fait de société que nous prenons en considération. Mais il est autre chose qu'il nous faut prendre en considération, c'est la Constitution. Nos collègues savent bien que, si un tel dispositif apparaissait dans la loi, il serait contraire à la Constitution et donnerait de bonnes raisons au Conseil constitutionnel, qui sera peut-être amené à donner un avis sur le texte que nous commençons à examiner - après tout, il ne nous reste plus que 817 amendements -, de le rejeter. C'est donc pour des raisons d'ordre exclusivement constitutionnel que nous avons repoussé cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Comme vient de le dire M. le rapporteur, cet amendement, du fait même de son objet, nécessiterait une révision des articles 3 et 88-3 de la Constitution. Je rappelle que diverses propositions de loi constitutionnelle ont été déposées et discutées à l'Assemblée nationale en 1999 et 2000. La seule que vous ayez adoptée, dans votre séance du 3 mai 2000, est celle qui vise à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France. Une telle réforme constitutionnelle suppose un vote des deux assemblées en termes identiques, donc un large accord politique. Or tel n'est pas le cas actuellement. De surcroît, s'agissant d'une proposition de loi, je puis même ajouter qu'il faut un référendum. Le Gouvernement a toujours émis un avis positif sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale. Malheureusement, il est clair que les conditions politiques et juridiques ne sont pas réunies pour faire avancer cette légitime préoccupation. Au surplus, compte tenu de ce qui vient d'être rappelé, l'amendement de M. Birsinger n'a pas sa place dans un projet de loi simple et ne peut donc qu'être déclaré irrecevable. Le mieux, après cet échange, serait de le retirer : en toute franchise, il est toujours délicat de ne pas voter un amendement auquel, sur le fond, on est en fait favorable. Le problème est qu'il n'est pas

possible, pour les raisons qui viennent d'être indiquées, d'aller plus avant à ce stade. Mais, j'en ai la conviction, c'est une cause juste et qui avancera très prochainement, lorsque les conditions politiques seront réunies

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des lois.

**M. Bernard Roman, président de la commission des lois.** Cet amendement mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Je partage la conclusion essentielle du propos de M. Vaillant et je remercie M. Birsinger d'avoir réaffirmé la position de son groupe que nous sommes un certain nombre à partager. Respectons en tout cas la sérénité qu'impose un tel sujet. Tout comme le ministre de l'intérieur, je crois qu'il serait dommage, à l'issue de cette discussion, que nous nous retrouvions à devoir nous compter sur un tel amendement. Nous sommes ici unanimes à souhaiter, même si nous ne sommes pas d'accord sur les formes et les moyens, même si certains contestent un corset à leurs yeux trop rigide, une participation accrue des habitants à la vie locale. Et force est de constater, ne serait-ce qu'en observant ce qui se passe dans nos communes, que certaines formes de représentation existent dès à présent. Ainsi, dans les conseils d'école, on trouve des représentants de parents d'élèves français comme étrangers, eux-mêmes élus par des parents français comme étrangers, et d'ores et déjà acteurs au plein sens du terme de la vie locale. Telle est la réalité de la société française, d'une société que nous voulons rendre plus participative, plus citoyenne. La confrontation avec cette réalité, alors que nous partageons, même si les formes sont différentes, des objectifs communs, nous amène, quoi que nous en disions, à évoluer tout comme les Français: Au demeurant, les sondages le montrent année après année, l'idée d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers dès lors qu'ils remplissent certaines conditions de résidence, comme c'est déjà le cas des résidents européens aux élections locales, fait son chemin dans la société française. Ce point de vue est devenu quasiment majoritaire alors qu'il n'y a pas si longtemps, certains soutenaient que ce n'était pas le moment parce que la société n'y était prête. Aujourd'hui, je crois que l'opinion y est prête et qu'il serait bon que la représentation nationale s'interroge. Si pour une fois, elle allait aussi vite que la société, elle avancerait sacrément !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Noël Mamère.

**M. Noël Mamère.** Il est effectivement utile de s'attarder quelque peu sur cet amendement. Je crois pouvoir vous en parler d'autant plus légitimement que j'ai moi-même, au mois de mai 2000, présenté à cette tribune et au nom des Verts, dans le cadre de notre niche parlementaire, la proposition de loi visant à accorder le droit de vote aux résidents étrangers vivant sur notre territoire, défendant, comme Bernard Birsinger tout à l'heure, l'idée de la primauté de la préférence citoyenne sur la préférence nationale, en d'autres termes l'idée d'une citoyenneté de résidence. Ce serait faire preuve d'amnésie que d'oublier avec quelles difficultés et quel retard notre pays, membre de l'Union européenne, a mis en œuvre le traité de Maastricht, signé en 1992... Il aura fallu attendre 1998, après une saisine de la Cour européenne de justice, pour qu'enfin la représentation nationale accepte l'idée que les étrangers communautaires vivant sur notre territoire puissent voter aux élections locales. Encore cette autorisation de citoyenneté avait-elle été aménagée et assortie de dispositions qui aboutissent à créer des citoyens de second rang ou de seconde zone, dans la mesure où les Portugais, Espagnols, Italiens membres de nos conseils municipaux ne peuvent être adjoints ou maires, au nom de ce sacro saint principe de souveraineté si souvent invoqué dans cette même assemblée. Dans la mesure où les maires et les adjoints élisent les sénateurs, constitutifs de la souveraineté française, les élus étrangers européens n'ont pas le droit d'exercer pleinement leur fonction de citoyen dans la démocratie locale, restriction à mes yeux particulièrement archaïque quand des pays comme l'Irlande - qui par ailleurs s'est prononcée contre le traité de Nice - accordent la citoyenneté aux étrangers vivant sur leur sol depuis 1918 ! Faut-il par ailleurs rappeler, comme j'ai eu l'occasion de le faire hier, que le droit de vote des étrangers non communautaires faisait partie des 110 propositions du candidat François Mitterrand en 1981 ? Comme l'a dit Bernard Roman, le chemin est long, et celui-là l'est particulièrement... Il a été semé de grosses embûches qui s'appelaient le Front national. Or dans l'ombre portée du Front national, les grands partis républicains de ce pays ont « surfé » sur certaines des idées que celui-ci défendait, tant et si bien que la notion de citoyenneté a été totalement dévoyée et cette question purement et simplement abandonnée, victime de la dictature morale imposée par le Front national. Les temps ont changé. La Lettre de la Citoyenneté en a apporté la preuve : un sondage organisé par l'institut CSA montre que 52 % des Français sont désormais favorables au vote des citoyens étrangers sur notre territoire. Bon nombre d'associations, le MRAP, « même vote, même droits, même toit », toutes celles qui défendent les droits de la personne et les droits des étrangers sur notre territoire se sont mobilisées pour que la proposition de loi que nous avons présentée devant l'Assemblée nationale soit adoptée. Et elle l'a été. Malheureusement, elle dort depuis dans les tiroirs ! Le Gouvernement aurait très bien profité de ce vote unanime de la majorité plurielle pour en faire un projet de loi et le présenter devant le Sénat. On peut aussi imaginer que certains prédateurs ou certains grands « surfeurs » politiques, agissent dans le même sens : le Président de la République en particulier pourrait saisir l'occasion, par exemple, du 14 juillet qui est pour lui un rendez-vous politique important avec les médias et les Français, et annoncer

purement et simplement qu'il est d'accord sur le droit de vote des étrangers non communautaires. Et ce que le Sénat ne voulait pas hier, il l'acceptera peut-être tout à l'heure. Car le problème est ailleurs, et toujours le même : dans ce pays, on n'hésite pas à se mobiliser, à descendre dans la rue après la victoire de la France sur le Brésil, pour célébrer la France métissée, la République métissée, Zidane qui mouille son maillot pour faire gagner la France ; mais pendant ce temps, les parents de Zidane n'ont toujours pas le droit de vote ! Sortons de l'hypocrisie, sortons de cette logique de Tartuffe et décidons-nous à dire qu'il ne peut y avoir de citoyenneté pleine et entière tant que tous les résidents dans ce pays, auxquels on demande de respecter les lois de la République, que l'on est allé chercher chez eux pour nous donner leur force de travail, qui paient des impôts, dont les enfants sont français, qui participent à notre richesse et à notre diversité, restent, au moment décisif où ils pouvaient exprimer leur citoyenneté, exclus de ce droit essentiel qu'est le droit de vote. Nous voyons bien les problèmes que cela entraîne avec leurs propres enfants qui se disent aujourd'hui : « On a pénalisé nos parents, à notre tour de pénaliser la démocratie en nous abstenant. »

**Mme la présidente.** Monsieur Birsinger, retirez-vous votre amendement ?

**M. Bernard Birsinger.** Madame la présidente, j'hésite à le retirer et je veux expliquer pourquoi. J'ai posé une question d'actualité au Gouvernement le 23 mai dernier. C'est M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer qui m'a répondu au lieu et place de M. Vaillant. Je veux rappeler, pour l'histoire, que la gauche a été unanime à voter cette proposition à l'Assemblée nationale et que celle-ci est aujourd'hui bloquée au Sénat par l'opposition de droite. Remarques d'ailleurs que, durant la campagne des municipales, des hommes comme Philippe Séguin à Paris, ou encore Bayrou, ont parlé d'envisager un droit de vote pour les étrangers... Mais peut-être était-ce dû à la campagne électorale ! Laissons au moins le débat se poursuivre au Sénat. De quel droit empêche-t-il cette discussion essentielle de se poursuivre ? Le 23 mai, j'avais seulement demandé au Gouvernement comment il entendait reprendre à son compte cette proposition pour obliger le Sénat à inscrire ce débat à son ordre du jour. Je n'ai pas eu de réponse à cette question. Avant de prendre une décision, je voudrais savoir si M. le ministre peut me répondre.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Parlons simplement et dans la stricte vérité. La vérité, c'est que le Gouvernement pourrait toujours mettre ce texte à l'ordre du jour prioritaire du Sénat. Si l'objectif est de mettre une majorité de sénateurs devant ses responsabilités pour montrer qui est pour et qui est contre, l'exercice est effectivement facile et d'autant plus confortable pour le Gouvernement qu'il est pour. Mais cela fera-t-il pour autant avancer la loi dans le sens de la participation des étrangers aux élections locales ? Rien n'est moins sûr, compte tenu des prises de positions et du fait que cette proposition de loi constitutionnelle exige la tenue d'un référendum à l'initiative du Président de la République. Je suis pour l'élection des étrangers aux élections locales, mais j'ai toujours dit que procéder ainsi nous conduirait à prendre le risque de la voir rejeter, que ce soit dans le cadre de l'examen parlementaire ou, plus largement, devant l'opinion publique ; or je ne le souhaite pas et je partage sur ce point le sentiment de M. Roman. Je pense comme vous que, sur le terrain, l'opinion a évolué, mais les conditions politiques et juridiques ne sont manifestement pas encore réunies. Pouvons-nous dès lors prendre un tel risque et peut-être nous retrouver conduits à renvoyer à beaucoup plus tard une modification qui pourrait intervenir bien plus rapidement, sitôt que les conditions seront réunies ? Voilà pourquoi, lorsque j'étais ministre des relations avec le Parlement, je n'ai pas inscrit ce texte à l'ordre du jour prioritaire du Sénat. Il est des thèmes que l'on a intérêt à d'abord faire progresser dans l'opinion. Il m'arrive souvent d'entendre dans des réunions : « On a pu le faire sur l'abolition de la peine de mort, pourquoi ne le faisons-nous pas sur le droit de vote des étrangers ? » C'est oublier que, pour l'abolition de la peine de mort, en 1981, les conditions politiques étaient réunies puisque des députés de l'opposition, et non des moindres, ont voté avec les députés de la majorité pour l'abolition. Une majorité à l'Assemblée suffisait, puisqu'il ne s'agissait pas d'une proposition de loi constitutionnelle. Elle a pu abolir la peine de mort. Dans le cas présent, il en va tout autrement : il s'agit d'une révision de la Constitution. C'est la raison pour laquelle moi, qui suis pour le droit de vote des étrangers, je n'ai jamais souhaité prendre le risque de faire battre cette proposition devant l'opinion publique et de surcroît fournir un bon prétexte à tous ceux qui pourraient utiliser ce thème. Attachons-nous d'abord à convaincre et à réunir les éléments juridiques et politiques nécessaires afin de faire avancer cette affaire le plus rapidement possible. Pour ma part, je n'ai aucune restriction en la matière.

**Mme la présidente.** Monsieur Birsinger, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Bernard Birsinger.** Je le maintiens, madame la présidente, parce que je crois que ce projet mérite un combat politique, et ce n'est pas en le laissant en rade là où il est que nous réussirons à le faire aboutir. D'autant que nous avons marqué des points ; je ne suis pas sûr, du reste, que cette cause ne soit pas devenue majoritaire

dans l'opinion publique, les sondages montrent le contraire. J'ai dit tout à l'heure que bon nombre de députés, y compris sur les bancs de l'opposition, soutenaient cette proposition. Il faut aller au bout du débat parlementaire, continuer la discussion, et faire en sorte que les étrangers obtiennent le droit de vote.

**Mme la présidente.** Monsieur Birsinger, vous avez déjà défendu votre amendement...

**M. Bernard Birsinger.** Ça fait vingt ans qu'on en parle !

**Mme la présidente.** Je le sais, et vous avez déjà pris deux fois la parole !

**M. Bernard Birsinger.** On nous a dit avant les élections...

**Mme la présidente.** J'ai encore deux de vos collègues qui souhaitent intervenir.

**M. Bernard Birsinger.** Je maintiens mon amendement, madame la présidente.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Antoine Leonetti.

**M. Jean-Antoine Leonetti.** Madame la présidente, je crois que le débat est ouvert et, dans le même temps, nous avons engagé une discussion intéressante sur la démocratie participative et la démocratie représentative. Le principal argument développé par les défenseurs du droit de vote des étrangers non communautaires consiste essentiellement dans la participation active de ceux-ci, que personne ne nie, à la vie de la cité. En revanche, nous savons tous que la France, de par sa Constitution, est un Etat-nation dans lequel la nationalité se confond avec la citoyenneté, si bien qu'il me semble qu'il y a sur ce point un vrai débat, et un vrai clivage. Il va de soi que les étrangers peuvent participer à la démocratie participative ! Et bien sûr, dans les quartiers, en particulier dans ceux où ils sont majoritaires, ils ont le droit de donner leur avis sur ce qui les concernent directement. En revanche, je ne vois pas pourquoi on élargirait, comme on a essayé de le faire tout à l'heure, un débat qui se situe sur le plan local au plan national, dans la mesure où le vote des étrangers non communautaires est inconstitutionnel. Au reste, la majorité socialiste a décidé d'y penser tout le temps, d'en parler de temps en temps, et de ne le voter jamais. Donc, notre position est simple. Nous sommes opposés à cet amendement. En revanche, nous sommes favorables à la participation des étrangers non communautaires aux débats qui sont tenus dans le cadre de la démocratie locale participative.

**Mme la présidente.** La parole est à M. René Dosière.

**M. René Dosière.** Je serai bref, puisque le rapporteur et le ministre nous ont exposé les problèmes constitutionnels soulevés. Nous n'avons pas de difficulté de principe à nous prononcer sur ce point, puisque notre vote sur la proposition de loi constitutionnelle est très clair. Monsieur Birsinger, nous ne sommes naturellement pas dans les mêmes conditions, mais je vous ferai observer que, dans la démarche pédagogique des petits pas dont parlait le ministre, la commission des lois a voté un amendement, qui sera examiné plus tard, prévoyant que, pour les consultations locales, les étrangers non européens ont le droit de vote. Il modifie aussi, d'ailleurs, le titre concerné du code général des communes pour qu'il soit question de la participation des « habitants » et non des « électeurs ». S'agissant d'une « consultation », qui n'a pas d'objectif décisionnel, nous échappons à la contrainte constitutionnelle. Ce sera là une avancée indéniable.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 460. **(L'amendement n'est pas adopté.)**

## **Défense d'amendement pour l'éligibilité des étrangers communautaires au sein de l'exécutif municipal.**

**Mme la présidente.** M. Birsinger et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 461, ainsi rédigé : « Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant : « L'article L. 2122-4-1 du code général des collectivités territoriales est supprimé. » La parole est à M. Bernard Birsinger.

**M. Bernard Birsinger.** Cet amendement concerne les étrangers communautaires qui bénéficient du droit de vote et d'éligibilité mais qui ne peuvent pas être élus maire ou maire adjoint au motif qu'ils ne sauraient participer aux élections sénatoriales. Cet argument ne tient pas car les conseillers municipaux qui ne sont pas membres de l'exécutif sont aussi grands électeurs. Le décret d'application de la loi qui a instauré le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers communautaires précise que ceux-ci, lorsqu'ils sont conseillers municipaux, sont remplacés par les personnes de nationalité française suivant les conseillers élus sur les listes aux élections municipales et qui n'ont pas été élus. Il me semble donc qu'aujourd'hui, plus rien ne s'oppose à ce qu'un étranger puisse devenir adjoint ou maire d'une commune. Je fais d'ailleurs remarquer que c'est le cas dans d'autres pays. De ce point de vue, nous avons vraiment appliqué le traité de Maastricht à minima.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Derosier, rapporteur.** Pour les mêmes raisons que précédemment, la commission a rejeté cet amendement car l'article 2122-4-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « ne peut être élu maire ou adjoint un conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ». Je propose donc de suivre l'avis de la commission, pas forcément par xénophobie, mais parce que cela serait contraire à la Constitution.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Je suis d'accord avec cette argumentation. Je comprends la démarche et je partage l'intention de faire participer les étrangers, mais la Constitution nous en empêche. Cet amendement est véritablement anticonstitutionnel. J'en souhaite le retrait.

Mme la présidente. La parole est à M. Robert Pandraud.

**M. Robert Pandraud.** Je suis contre l'amendement et je trouve ridicule de tenter, sans vraiment y croire, de modifier la Constitution par le biais d'un amendement à une loi ordinaire ! Je fais, en outre, observer à M. Birsinger que si la Constitution, modifiée en application du traité de Maastricht, n'a pas permis aux ressortissants de la Communauté d'être maire ou adjoint, c'est certes parce que ces derniers peuvent être grand électeur, mais surtout parce qu'ils seraient des représentants de l'Etat ayant aussi la qualité d'officier de police judiciaire. C'est à ce titre qu'on a pensé qu'ils devaient, pour pouvoir devenir représentants de l'Etat, en avoir la nationalité. Ce n'est sûrement pas aujourd'hui qu'on va modifier ce principe général.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 461. **(L'amendement n'est pas adopté.)**

# LA PRESSE

- Les communiqués de presse
- La presse nationale
- Les dépêches de l'Agence France Presse
- La presse locale, associative, syndicale ...

## La presse

### Les communiqués de presse :

- « Elections municipales et droit de vote des étrangers. Le Collectif « Même sol : mêmes droits, même voix » appelle à poursuivre l'action », 1<sup>er</sup> décembre 2000.
- « Pour l'inscription des jeunes issus de l'immigration sur les listes électorales, le Collectif « Même sol , même droits, même voix » s'implique », 26 décembre. 2000.
- « Elections municipales. Immigrés et enfants d'immigrés : le compte n'y est pas », 9 mars 2001
- « Conférence de presse commune des trois collectifs », 12 mars 2001.
- « Municipales : le MRAP et le deuxième tour », 16 mars 2001.
- « Communiqué des trois collectifs », 27 juin 2001.
- « Les trois collectifs et le PCF se sont rencontrés sur le droit de vote des étrangers non-communautaires », 28 juin 2001.
- « Les trois collectifs et les Verts se sont rencontrés sur le droit de vote des étrangers non-communautaires », 3 juillet 2001.
- « Une ministre, une ! », 11 octobre 2001.

### La presse nationale :

- « A Marseille, les enfants de l'immigration ont du mal à s'imposer sur les listes », in *Le Monde*, décembre 2000.
- « Le Sénat à la niche », in *Le Canard Enchaîné*, 24 janvier 2001.
- « Etrangers : l'inégalité devant le droit de vote », in *l'Humanité*, 20 février 2001.
- « Les verts font de l'agit-prop, ils ont présentés de fausses listes menées par des résidents non communautaires », in *Libération*, 24 - 25 février 2001.
- « Philippe Séguin apporte un soutien inattendu aux partisans du droit de vote des étrangers », in *Le Monde*, 16 mars 2001.
- « Municipales : 0,24% des élus sont étrangers », in *Libération*, 3 avril 2001.
- « L'avant-projet de loi sur la « démocratie de proximité » esquisse les contours d'un statut de l' élu », in *Le Monde*, 8 – 9 avril 2001.
- « Malgré la défaite, la motivation de Zebda à Toulouse est intacte », in *Le Monde*, 19 avril 2001.
- « De la citoyenneté européenne », in *Le Monde*, 27 avril 2001.
- « Cannabis, pacs, vote des étrangers : la droite s'interroge », in *Le Monde*, 29 – 30 avril 2001.
- « Le vote pour les résidents », in *l'Humanité*, 3 mai 2001.
- « Je suis pour le vote des étrangers, entretien avec Gilles De Robien », in *La Croix*, 27 juin 2001.
- « Social et démocratie au programme du PS », in *l'Humanité*, 2 juillet 2001.

### Les dépêches de l'Agence France Presse :

- « Le débat sur le droit de vote des étrangers relancé en Belgique », 27 novembre 2000
- « Début de la campagne du CIDEM pour l'inscription sur les listes électorales », 11 décembre 2000.
- « 20 % des candidats PCF en Seine-Saint-Denis sont issus de l'immigration », 3 mars 2001.
- « Dimanche, des résidents non européens « voteront symboliquement », 6 mars 2001.
- « Le MRAP lance un appel à « faire barrage » aux listes du FN et du MNR », 16 mars 2001.
- « Le FN accuse Mme Guigou de « provocation « anti-nationale », le 10 octobre 2001.

### La presse locale, associative, syndicale :

- « Le droit de vote aux étrangers », 13 octobre 2000.
- « Conférence débat sur le droit de vote des étrangers », in *l'Est Républicain*, 27 octobre 2000.
- « Le droit de vote des étrangers : spectateurs ou acteurs ? », in *Faits et interrogations*, novembre 2000.
- « Apparition des sans-vote à Paris », in *Politis*, 1<sup>er</sup> déc. 2000.
- « Mon fils vote, pas moi », in *Politis*, 07 décembre 2000.
- « La naissance d'une conscience européenne », in *Politis* n°629, 14 décembre 2000.
- « Droit de vote des étrangers », in *Nova magazine*, décembre 2000.
- « Droit de vote aux élections municipales. Inscription : avant le 31 décembre », in *Contact*, n°588, décembre 2000.
- « Quelle citoyenneté pour les immigrés ? », in *Rouge* n°1905, 11 janvier 2001
- « Elections européennes : l'opinion dans les 15 pays de l'Union européenne sur le droit de vote des résidents étrangers », in *La Lettre de la Citoyenneté*, n°49, janvier-février 2001.
- « Droit de vote », in *Territoires*, n°414, janvier 2001.
- « Utopistes votons ! », in *Avant-Garde*, n°69, février 2001.
- « Le collectif « Même sol : mêmes droits, même voix » appelle à poursuivre l'action », in *Bloc-Notes*, n°81, février 2001.
- « Objectif : 100 000 signatures ! », in *Différences*, n°226, février 2001.
- « A quand le droit de vote des étrangers non communautaires ? », in *Ras l'Front* n°80, février-mars 2001.
- « Genève envisage de laisser voter les étrangers », in *Ras l'Front* n°80, février-mars 2001.
- « De l'espoir à l'illusion », in *Z'migri news*, février-mars 2001.
- « Le mépris », in *Dom Hebdo*, n°109, 2 au 15 mars 2001.
- « Droit de vote. La fracture citoyenne », in *Politis*, 1<sup>er</sup> mars 2001.
- « Une ville citoyenne », in *Bloc-Notes*, n°82, mars 2001.
- « Droit de vote des étrangers », in *UNSA éducation info*, n°5, 30 mars 2001.
- « Contre la discrimination par le vote », in *Le monde des Clubs UNESCO*, avril 2001.
- « Appel pour une campagne européenne », in *PasseMuraille*, mars-avril 2001.
- « Encore un effort, Monsieur Séguin », in *PasseMuraille*, mars-avril 2001.
- « Jeudi 3 mai 2001, journée nationale de la citoyenneté de résidence », in *PasseMuraille*, mars-avril 2001.
- « La république et les étrangers : des droits piétinés ! », in *Ras l'Front*, n°81, avril 2001.
- « Seule une partie des citoyens français a eu le droit de s'exprimer », in *Bloc-Notes*, n°83, avril 2001.
- « Droit de vote des étrangers », in *UNSA éducation*, n°86, avril 2001.
- « Pour une citoyenneté de résidence, rendez-vous le 3 mai », in *Différences*, n°228, avril 2001.
- « Un vœu pour une année utile », in *Contact*, 5 au 11 mai 2001.
- « La citoyenneté de résidence doit devenir une réalité ! », in *Bloc-Notes*, n°84, mai 2001.
- « Citoyenneté européenne de résidence », in *La Lettre de la Citoyenneté*, n°53, septembre-octobre 2001.
- « Tous résidents, tous citoyens », in *Politis*, 4 octobre 2001.
- « Ensemble pour le mois de la citoyenneté de résidence ! », in *Bloc-Notes*, n°86, octobre 2001.
- « Tous résidents ! Tous citoyens ! », in *Différences*, n°233, octobre 2001.

---

# **LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE**



Communiqué de presse

## **Elections municipales et droit de vote des étrangers. Le Collectif " Même sol : mêmes droits, même voix " appelle à poursuivre l'action.**

Malgré tous ses efforts, le collectif "Même sol : mêmes droits, même voix" , créé en 1998, n'a pu obtenir le droit de vote pour tous les étrangers aux élections locales de 2001. Le collectif le déplore.

En effet, ce nouveau droit impliquait une modification constitutionnelle, nécessitant la réunion du Congrès. Le gouvernement a jugé, malgré le projet de loi voté à l'Assemblée Nationale le 4 Mai dernier, qu'il n'obtiendrait pas la majorité nécessaire lors du Congrès.

Les 11 et 18 mars prochains, les étrangers ressortissants de l'Union européenne voteront donc aux élections municipales. Les étrangers, non ressortissants de l'Union, installés pour la plupart depuis longtemps sur notre sol, soumis aux mêmes devoirs que les autres habitants, ne pourront exercer ce droit.

Il demande qu'un effort soit réalisé pour que les listes qui vont être conduites soient représentatives des populations vivant sur notre sol, placées aussi en position éligible, pour que certaines ne demeurent point, de fait, exclues de la démocratie locale. Le Collectif, revendiquant l'égalité en droits de toutes celles et de tous ceux qui vivent sur notre sol, poursuit donc son combat avec détermination :

- Poursuite et intensification de la campagne d'inscription sur les listes électorales, notamment auprès des jeunes. Chacun sait bien, en effet , que nombre de jeunes dont les parents n'ont pas le droit de vote refusent la démarche d'inscription.
- Signatures des pétitions, avec pour objectif 100 000 signatures d'ici aux municipales.
- Questionnaire aux têtes de listes aux municipales des villes de plus de 5 000 habitants.
- Demande d'engagement aux futurs candidats à l'élection présidentielle de 2002 sur ce thème, avec calendrier d'application.

Pour qu'effectivement demain, dans notre pays, " tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ".

Pour qu'ils puissent effectivement partager, avec tous les autres citoyens-résidents de notre sol, une citoyenneté active dans une même démocratie élargie, comme c'est déjà le cas dans la quasi totalité des pays de l'U.E., que la France préside en ce moment.

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2000



Ref.JMJ151

Communiqué de presse

## **Pour l'inscription des jeunes issus de l'immigration sur les listes électorales, le Collectif " Même sol : mêmes droits, même voix " s'implique**

Le Collectif " Ensemble dans le XXème " organise une opération d'inscription collective sur les listes électorales d'étrangers, membres et non-membres de l'Union, le jeudi 28 décembre à 18 heures, en mairie du vingtième arrondissement de Paris.

Cet acte d'inscription prolonge la campagne du Collectif national " Même sol : mêmes droits, même voix ", qui entend faire valoir l'égalité de traitement devant le vote, des étrangers extra-communautaires et de ceux membres de l'Union.

L'application du traité d'Union européenne a en effet créé une rupture au sein d'une même population, alors qu'intérêts et espoirs d'intégration au sein de notre société sont identiques. Ils passent par le droit de vote de tous les résidents étrangers aux élections municipales et européennes.

Le Collectif appelle toutes celles et ceux attachés aux valeurs d'égalité de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre, afin de faire valoir leurs droits politiques lors des prochains scrutins, dès 2001.

Collectif " Même sol : mêmes droits, même voix "  
70 organisations s'unissent pour le droit de vote des étrangers

Paris, le mardi 26 décembre 2000

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre  
les peuples  
43, boulevard Magenta - 75 010 Paris  
T.01.53.38.99.99. – Fax : 01.40.40.90.98

Fédération nationale Léo Lagrange  
153, avenue Jean Lolive  
93 695 Pantin Cedex  
T.01.48.10.65.65. - Fax : 01.48.10.65.66.



**mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**

43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail [mrmap@ras.wanadoo.fr](mailto:mrmap@ras.wanadoo.fr)

Réf.MA27

## Elections municipales

### Immigrés et enfants d'immigrés : le compte n'y est pas

une déclaration de Mouloud Aounit, Secrétaire Général du MRAP

Combien de maires d'origine africaine, nord africaine, asiatique, seront élus au lendemain du scrutin des Municipales ? Combien d'adjoints au maire, d'origine étrangère, sortiront des urnes pour s'occuper de secteurs comme l'économie, la finance, la sécurité, le logement ? En déroulant certaines listes, s'il est vrai qu'un léger mieux s'est opéré dans l'affichage des candidats enfants d'immigrés, il reste qu'à la lumière de certains indicateurs, le renouvellement attendu et tant espéré risque de ne pas être au rendez-vous de cette élection.

En effet il y a loin de la coupe aux lèvres. A Marseille, les enfants d'immigrés ont du mal à s'imposer sur les listes. A Paris, Khadija Bourcart Bachiri est reléguée après tractations à la troisième position sur la liste des Verts, place qui sauf miracle ne lui laisse aucune chance d'être élue. Bariza Khiari, qui a battu le FN en 1997 dans le seizième arrondissement, a dû faire appel aux arbitrages des instances nationales du PS pour être en position éligible. Au niveau national au PCF, on reconnaît qu'il a fallu remobiliser les fédérations par circulaire. La droite quant à elle reste repliée. Pire, c'est un enfant d'immigrés qui mène la liste FN du dixième arrondissement à Paris.

Ces faits révèlent malheureusement le décalage entre la vie de la société, ses dynamiques, ses mutations et le politique.

C'est un gâchis pour la démocratie locale et participative. En effet, si la banlieue souffre de ces exclusions, elle est aussi un formidable vivier de créations culturelles, d'initiatives, de mobilisations citoyennes. Dans ces espaces stigmatisés, les gens qui s'en sortent, notamment les enfants d'immigrés, le doivent au prix d'efforts considérables, de souffrances vécues. Cela leur confère dynamisme, et vitalité, deux qualités qui ne peuvent qu'oxygéner et renforcer les pratiques, réhabiliter le politique.

Contrairement aux idées reçues, les jeunes, dont ceux issus de l'immigration, s'intéressent et participent - mais d'une autre façon - à faire de la politique : par l'engagement citoyen. Leur mobilisation sur des questions telles que les sans-papiers, la double-peine, les discriminations, l'égalité des droits (où ils se sentent impliqués), sont autant de garanties pour que ces combats trouvent des prolongements dans le champ politique, démarche qui rencontre une adhésion certaine de nos concitoyens, à l'instar de la dynamique générée par les listes " Motivés ".

En effet, au moment où une certaine jeunesse désœuvrée est en quête de repères, nul doute que la visibilité de cette France plurielle puisse être aussi un acte politique de haute portée pédagogique.

Enfin, nous ne pouvons pas être sans amertume, à la pensée que dimanche, quelques deux millions de personnes, les étrangers non-communautaires, resteront en quelque sorte assignés à résidence, tandis que leurs voisins, leurs collègues éliront leurs représentants.

Cette discrimination civique, outre qu'elle blesse et tourne le dos au principe d'égalité, ampute d'autant la démocratie locale, comme elle entame la légitimité des futurs élus. En effet, quand dix, vingt ou trente pour cent d'une population, envers laquelle la République est exigeante en devoirs, restent exclus du droit à la parole, c'est la crédibilité et la représentativité des élus, amenés demain à parler, défendre et gérer les intérêts de cette population, qui seront en cause.

Devant ce rendez-vous manqué, un vœu : dans un an auront lieu les élections législatives ; puisse la campagne qui va désormais s'engager combler les manquements que nous a révélé la celle des Municipales.

Paris, le vendredi 9 mars 2001

**CONFERENCE DE PRESSE**  
**COMMUNE DES TROIS COLLECTIFS**

**Le Mercredi 14 Mars 2001 à 11H00**  
**à l'A.T.T**  
**35, Bd. de Strasbourg**  
**75010PARIS**

**"MEME SOL, MEMES DROITS, MEME VOIX"**  
**"POUR UNE VERITABLE CITOYENNETE EUROPEENNE"**  
**"UN(E) RESIDENT(E), UN(E) VOIX"**

Les élections municipales de mars 2001 diviseront encore une fois les habitants de France en plusieurs castes ou catégories : les nationaux avec le droit de vote et d'éligibilité, les citoyens européens avec le droit de vote mais ne pouvant être maires ou maire-adjoints, les ressortissants des Etats tiers sans droit de vote, sans parler des sans-droits du tout que sont les sans-papiers.

Nous n'acceptons pas cette flagrante inégalité de droit qui met en cause la participation de tous les résidents au développement de la vie démocratique et locale.

Nos trois collectifs appellent les citoyens à tenir compte dans leur vote des prises de position effectives des candidats et de leurs partis sur la mise en oeuvre de la citoyenneté de résidence, votée par l'Assemblée Nationale, mais non inscrite à l'ordre du jour du Sénat par Lionel Jospin ;

Demandent aux têtes de listes de veiller à ce que chaque résident puisse se sentir représenté, quelle que soit son " origine " ;

Exigent que le Gouvernement signe la Convention du Conseil de l'Europe " sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local " du 5 février 1992.

Nos trois collectifs ont pris plusieurs initiatives durant la période électorale et vous convient à cette conférence de presse commune pour en rendre compte et annoncer à cette occasion les nouvelles initiatives communes qu'ils prendront durant les périodes qui viennent.

---

*Pour toute confirmation de participation ou pour toute information, nous vous prions de contacter :*

-Jean Marie Janod : " Même Sol, Mêmes Droits, Même Voix " au 06 86 82 22 94,

-Paul Oriol : " Pour une Véritable Citoyenneté Européenne " au 01 30 21 96 95,

-Nabil Azouz : " Un(e) Résident(e), Une Voix " au 06 66 85 32 73



Réf. MA31

Communiqué de presse

## **Municipales :**

### **le MRAP et le deuxième tour**

Même si la tête de l'extrême droite est malade, la bête bouge encore. Sa capacité de nuisance demeure malheureusement intacte. Tel est le triste constat qu'on peut faire, après les résultats du Front national et du MNR, et à la veille d'un deuxième tour où l'extrême droite se maintient ou fusionne dans de nombreuses villes.

A cet effet, le MRAP lance un appel solennel à toutes celles et ceux attachés aux valeurs républicaines - dont l'extrême droite représente la négation absolue - à faire barrage aux listes FN et MNR, et à sanctionner tous les candidats qui ont pactisé avec eux, en vue du second tour de scrutin.

Le MRAP reste cependant amer, devant l'injuste discrimination qui persiste à l'endroit des étrangers non-communautaires, interdits de participation à ce scrutin. Devant cette exclusion qui ampute la démocratie, le MRAP appelle à redoubler d'efforts de mobilisation, pour inscrire cette revendication d'équité, de justice et de reconnaissance, en participant massivement à la journée nationale en faveur du droit de vote des étrangers, organisée par les trois Collectifs " Même sol : mêmes droits, même voix ", " Un résident, une voix " et " Pour une véritable citoyenneté européenne " le 4 mai prochain, devant le Sénat à Paris et devant les préfetures, partout en province.

Enfin, même si un léger mieux, très inégal selon les partis et les régions, s'est opéré quant à l'ouverture des listes aux enfants d'immigrés, il déplore le manque de hardiesse, de détermination, de volonté politique, nécessaires pour donner à cette France plurielle la visibilité attendue qu'elle mérite.

Paris, le vendredi 16 mars 2001

## COMMUNIQUE

Les Trois Collectifs “ Même sol, mêmes droits : même voix ”, “ Un(e) résident(e), une voix ”, “ Pour une véritable citoyenneté européenne ”, avaient demandé une audience au Président du Sénat, aux différents partis et au Premier Ministre en cette date anniversaire du 3 mai 2000, où l’Assemblée Nationale avait adopté une proposition de loi accordant le droit de vote et d’éligibilité pour les élections municipales aux ressortissants extra-communautaires.

Nous avons été ou allons être reçus par l’UDF, le PRG, le PS, le PC, le RPR, le MDC, la LCR et les Verts, et par le Président du Sénat.

Le Premier Ministre nous fait savoir qu’il ne peut nous recevoir.

Nous **déplorons** de ne pouvoir le rencontrer sur cette question du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. En effet aujourd’hui, cette revendication est soutenue par plus d’une centaine d’associations qui, légitimement en cette année de célébration de la Loi de 1901, souhaitent porter cette ambition devant lui.

Le Président du Sénat s’est dit prêt à soumettre à l’ordre du jour la proposition de loi adoptée par l’Assemblée Nationale, si le gouvernement en fait la demande. **Il faudrait pour cela qu’il le transforme en projet de loi.**

Sans doute pouvons-nous rester sceptiques sur un vote positif du Sénat, bien que plusieurs dirigeants de la droite républicaine se soient déclarés favorables à cette évolution. Ce projet pourrait ainsi aller jusqu’au bout de la procédure parlementaire.

Il nous semble qu’une telle amélioration de nos institutions va dans le sens, souhaité par le gouvernement, d’une démocratie renouvelée.

Cette décision honorerait un gouvernement de gauche, au risque sinon de voir, comme pour le droit de vote à 18 ans, la droite s’approprier un tel projet.

Les Trois Collectifs continueront leur action, forts du soutien grandissant de l’opinion publique **et de l’action et de la mobilisation de dizaines de milliers de pétitionnaires, de centaines d’élus, et de leurs collectifs locaux.**

Ils organiseront en novembre le mois de la Citoyenneté de résidence ponctué par plusieurs initiatives à l’échelle nationale.

Paris le 27 juin 2001

## **Les trois collectifs et le PCF se sont rencontrés sur le droit de vote des étrangers non-communautaires**

Les trois collectifs et la direction du Parti communiste français se sont rencontrés ce jour dans le but de promouvoir le droit de vote des étrangers non-communautaires.

Ils se félicitent d'avoir chacun suivant sa responsabilité contribué à faire avancer la revendication jusqu'au vote de la proposition de loi du 3 mai 2000 par l'Assemblée Nationale.

Ils attendent néanmoins du gouvernement de M. Lionel Jospin qu'il transforme cette proposition en projet de loi gouvernemental, afin que le Sénat et l'Assemblée puissent l'adopter.

Le PCF s'est engagé à faire tout ce qu'il lui est possible, à tous les niveaux, avec ses élus, et à mobiliser ses structures pour renforcer l'opinion - déjà majoritairement favorable dans le pays - entre autres à l'occasion des échéances électorales.

Les trois collectifs et le PCF ont décidé de continuer à construire, dans le cadre d'une extension cohérente des droits de tous, toutes initiatives nationales et locales utiles, comme c'est déjà le cas avec les vœux de conseils municipaux, les rencontres avec les partis et les élus, les pétitions, les réunions... Ces initiatives seront marquées de temps forts dès la rentrée : Fête de l'Humanité pour le PCF ; « mois de la citoyenneté de résidence » en novembre, à l'appel des trois collectifs, etc.

Enregistrant avec satisfaction l'évolution positive de milieux divers, ils appellent leurs concitoyens soucieux de partager, dans le respect de leurs différences, une démocratie ouverte et dynamique, à s'associer dans les mobilisations, jusqu'à l'aboutissement de cette revendication de justice.

Paris, le jeudi 28 juin 2001

Paris, le 3 juillet 2001

## **Les trois collectifs et les Verts se sont rencontrés sur le droit de vote des étrangers "non communautaires"**

Les trois collectifs et les Verts se sont rencontrés le 30 juin dans le but de promouvoir le droit de vote des étrangers ressortissants des pays hors Union Européenne.

Ils se félicitent d'avoir, chacun suivant sa responsabilité, contribué à faire avancer cette revendication, jusqu'au vote par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi du 3 mai 2000, vote qui a été rendu possible par l'utilisation du droit d'initiative parlementaire ("niche" parlementaire) des Verts. Ils attendent néanmoins du gouvernement de M. Lionel Jospin, qu'il transforme cette proposition en projet de loi gouvernemental, afin que le Sénat et l'Assemblée puissent l'adopter.

Les Verts se sont engagés à se mobiliser, à tous les niveaux, avec leurs élu(e)s et leurs militants, pour continuer à faire encore avancer cet objectif dans l'opinion - (où des sondages ont déjà montré que cette idée était devenue majoritaire), en particulier à l'occasion des prochaines échéances électorales. Les Verts feront de cet objectif un point essentiel dans tout accord programmatique avec toutes les autres composantes de la Gauche Plurielle.

D'ores et déjà, Les Verts demandent que la France signe la Convention 144 du Conseil de l'Europe, du 5 février 1992, concernant la participation, au niveau local, des résidents étrangers à la vie publique.

Les trois Collectifs et les Verts ont décidé de continuer à contribuer à l'extension cohérente des droits de tous, par toute initiative nationale et locale, dans les rencontres avec les partis politiques et les élu(e)s, les pétitions, les réunions. C'est déjà le cas dans l'adoption, par les conseils municipaux, de vœux en faveur du droit de vote pour tous. Ces initiatives seront marquées de temps forts, chez les Verts lors de leurs prochaines Journées d'été, et à l'appel des 3 collectifs, lors du "Mois de la citoyenneté de résidence" en novembre prochain.

Enregistrant avec satisfaction l'évolution positive de milieux divers, ils appellent leurs concitoyens soucieux de partager, dans le respect de leurs différences, une démocratie ouverte et dynamique, à combattre toute discrimination politique, à s'associer dans les mobilisations, jusqu'à l'aboutissement de cette revendication de justice civique.

Francine Bavay, Porte-parole

Les trois collectifs

"même sol, mêmes droits, même voix"

MRAP, 43 bd Magenta 758010 PARIS, [mrap.camp@free.fr](mailto:mrap.camp@free.fr) [janod@wanadoo.fr](mailto:janod@wanadoo.fr)

Léo Lagrange, 153, av. Jean Lolive 93695 PANTIN CEDEX, [valdissaux@wanadoo.fr](mailto:valdissaux@wanadoo.fr)

"un(e) résident(e), une voix"

FTCR, 40, rue de la Fraternité 93170 BAGNOLET [ftcr@club-internet.fr](mailto:ftcr@club-internet.fr)

"pour une véritable citoyenneté européenne"

Les Alternatifs, 40, rue de Malte 75011 PARIS [Paul.Oriol@compuserve.com](mailto:Paul.Oriol@compuserve.com)

Communiqué des collectifs

« Même sol : mêmes droits, même voix »

« Un(e) résident(e), une voix »

« Pour une véritable citoyenneté européenne »

## **Une ministre, une !**

Après des personnalités de l'opposition comme Raymond BARRE, François BAYROU, Jean-Louis BORLOO, Gilles de ROBIEN, André ROSSINOT, Philippe SEGUIN, après pratiquement tous les députés de la gauche plurielle, notamment Jean-Pierre CHEVENEMENT, président du MDC, François HOLLANDE, premier secrétaire du PS, Jean-Marc AYRAULT, président du groupe parlementaire PS, Raymond FORNI, président de l'Assemblée nationale, Elisabeth GUIGOU, ministre de l'emploi et de la solidarité, vient de faire une déclaration dans la quelle elle se prononce pour le droit de vote des résidents étrangers non-communautaires. Elle vient enrichir la liste des ministres qui ont déjà fait des déclarations dans le même sens : de Jack LANG à Laurent FABIUS, de Claude BARTOLONE à Catherine TASCA, de Yves COCHET à Roger-Gérard SCHWARZENBERG ou Michel DUFOUR sans compter les instances de tous les partis de la gauche plurielle.

Les "Trois collectifs" s'en félicitent mais ne peuvent que regretter que ces déclarations viennent après les élections municipales de 2001 qui se sont déroulées avec la seule participation des citoyens de l'Union européenne malgré le vote . Elles arrivent avant des élections qui, une fois de plus, vont voir fleurir les promesses, sans engagement précis ni de méthode, ni de calendrier.

Les "Trois collectifs" demandent aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de s'engager, en cas de victoire, à transformer la proposition de loi en souffrance sur le bureau du Sénat en un projet de loi constitutionnelle qui sera mis en discussion et adopté dans l'année qu suivra les élections.

Pour leur part, les "Trois collectifs", lancent le "mois de la citoyenneté de résidence", qui verra de multiples initiatives dans les régions. Ce mois commencera le 20 octobre 2001, à l'Assemblée nationale, par une première réunion avec la participation de chercheurs et de parlementaires.

Paris, le 11 octobre 2001

# LA PRESSE NATIONALE

**Les responsables politiques marseillais se déclarent – officiellement – favorables à la présence d'enfants de l'immigration au conseil municipal.** Marseille, de notre correspondant régional

Chacun reconnaît qu'ils constitueraient un élément important de renouvellement du personnel politique, tant par leur apport culturel que par leur expérience sociale. Ils peuvent le faire en inscrivant en position éligible des candidats issus de parents maghrébins: c'est de loin la communauté la plus importante dans la ville, avec celle des franco-comoriens. Pourtant, on n'avancera qu'à tout petits pas sur ce terrain en mars, car il y a assez loin des déclarations d'intention à la réalité des listes.

Sur 101 conseillers municipaux sortants, il n'y a qu'un seul conseiller dont le nom est arabe, le socialiste Tahar Rahmani, quarante-quatre ans, directeur d'équipement et membre du Conseil national des villes. Il a été élu en 1995 et se souviendra longtemps de sa première intervention devant l'assemblée communale: « *J'avais terriblement peur, je me disais que tout le monde me guettait, qu'il fallait que je sois doublement bon* », raconte-t-il. Parmi les 202 conseillers d'arrondissement, la représentation des populations récemment arrivées est à peine plus grande: elle compte neuf conseillers de gauche—parmi lesquels un franco-comorien, socialiste—et trois de droite, soit 5% du total. M. Rahmani estime d'ailleurs que « *l'image du cosmopolitisme marseillais est une tromperie: il y a une diversité sociale, une diversité culturelle, et de plus en plus, une diversité économique. Mais au plan politique, les élus ne représentent pas leur ville telle qu'elle est* ».

Les élections municipales ne devraient accroître que faiblement cette proportion. Les listes de gauche ne seront pas bouclées avant le 26 janvier et leur composition politique donne encore lieu à des tractations entre les partis et René Olmeta, le chef de file.

Et comme il faudra faire la place à des femmes, cela risque de rendre encore plus difficile l'accès au conseil des militants d'ascendance étrangère ou non métropolitaine. C'est le cas dans le 8e secteur de la ville (15e et 16e arrondissement) dont le maire sortant est Guy Hermier et dont personne ne doute qu'il restera à gauche. Samia Ghali, trente-deux ans, adjointe aux écoles à la mairie de secteur, militante de la Gauche socialiste dont elle a défendu la motion au congrès de son parti, ne doute pas d'être élue au conseil municipal: les assurances les plus formelles lui ont été données. Chacun dans son parti sent bien que, même si elle milite depuis l'âge de seize ans, elle représente un sang neuf, plus proche de la population des quartiers que les caciques. Il suffit de

population des quartiers que les caciques. Il suffit de se promener avec elle dans son immense cité natale, Campagne-l'Évêque, pour s'en rendre compte. Elle y connaît son monde, et a un contact direct avec les jeunes mères de famille qui, réunies devant la sortie de l'école, contribuent à construire l'opinion publique.

Son aîné Rebia Benarioua, adjoint délégué à l'état civil dans le même secteur, nourrit aussi l'ambition de rejoindre le conseil. Sa position est plus fragile et il risque de pâtir des accords à gauche: un ou une militante du MDC passerait devant lui, à son grand dam. Car il était persuadé que l'heure était venue de sortir des tâches obscures du secrétariat de section socialiste, qu'il assume dans le 15e arrondissement de Marseille, pour obtenir enfin une vraie consécration électorale. On lui en avait presque donné l'assurance.

### **PRIORITÉ AUX FEMMES**

Quant à Tahar Rahmani, sa place est menacée dans le secteur où il préside le groupe socialiste (la mairie des 13e-14e, dirigée par le socialiste Garo Hovsépian). Là encore, il aurait mieux valu pour lui être une femme puisque les accords avec les autres partis de gauche le repoussent en zone dangereuse. Il pourrait cependant rester au conseil municipal en y accédant cette fois par le premier secteur de Marseille, dirigé par la droite, où son ami Philippe Sanmarco conduit la liste de gauche. Celle-ci pourrait donc envoyer deux, ou peut-être trois, représentants de l'immigration récente au conseil municipal. L'équipe du maire sortant, Jean-Claude Gaudin (DL), gardera le secret sur ses listes jusqu'à la mi-février. Les dirigeants du RPR laissent parfois filtrer les noms de quelques personnalités d'origine maghrébine qui seraient sur les listes, sans que ceux-ci confirment. Miloud Boualem (UDF) retrouvera peut-être sa place en conseil d'arrondissement, mais n'espère plus aller au conseil municipal. Nordine Aggoug, actif militant associatif et RPR, a caressé longtemps le même espoir. Mais la droite, qui assure qu'il y aura au moins un représentant de ces populations au conseil municipal, veut investir une femme et s'active pour un recrutement manifestement difficile. Chargée de ce dossier à Démocratie libérale, Tokia Saïfi, députée européenne amie d'Alain Madelin, doit dénicher la perle rare. Qui qu'elle soit, cette personne pourrait se présenter dans le 8e secteur, de gauche, ce qui serait habile de la part de M. Gaudin. Au total on aurait donc trois ou quatre enfants de l'immigration la plus récente au conseil municipal au soir du 18 mars. « *Ca va doubler quand même* », grince M. Rahmani.

**Michel Samson**

## Le Sénat à la niche

**Q**UEL flair ! Les sénateurs ont trouvé un truc imparable pour tenter de se mettre dans la poche les millions d'électeurs à l'approche des municipales. Organisé par la société centrale canine, un très sérieux colloque aura lieu le 29 janvier au Sénat sur le meilleur ami de l'homme (politique) : « *En 2001, quelle place pour le chien citoyen ?* »

Car il faut veiller à une « *meilleure insertion du chien dans la société* », à la « *gestion des nuisances* » (bel euphémisme), à « *l'éducation des maîtres* »... Bref, d'après le programme, une meute de députés et de sénateurs devraient poin-

ter leur museau au colloque, qui sera ouvert par le ministre de l'Agriculture et sans doute clos par le ministre de l'Intérieur. Glavany et Vaillant viendront-ils avec leur chienchien ?

Prof de philo et anthropologue à l'appui, ce colloque examinera au passage la « *réalité culturelle et philosophique* », rien de moins, de la « *cohabitation entre le chien et l'homme* ». Au pied Chirac, couché Jospin !

Politique oblige, un sondage spécial de la Sofres devrait être dévoilé pour finir : un peu de science pour découvrir que les Français adorent leurs chiens et leurs chats, c'est bien le moins !

# ÉTRANGERS: L'INÉGALITÉ DEVANT LE DROIT DE VOTE

Les étrangers communautaires ne se sont pas précipités sur les listes électorales alors que les parents d'enfants français, sur le territoire depuis de nombreuses années, sont toujours privés de représentativité. Analyse.

« Le Parlement européen invite les gouvernements européens à faire bénéficier les migrants résidant dans l'Union européenne de l'égalité de traitement en matière de droits économiques et sociaux et de la reconnaissance des droits civiques, culturels et politiques, notamment le droit de vote aux élections locales et européennes. » Une nouvelle fois, le Parlement européen confirme ainsi ses prises de positions antérieures, lors de l'adoption, en janvier, de cet amendement du groupe des gauches unitaire européenne et verte nordique dans la résolution sur la politique euro-méditerranéenne.

Une nouvelle façon de confirmer que la France est, encore, en retard d'une guerre, puisque la loi sur le droit de vote des étrangers, adoptée par l'Assemblée nationale le 2 mai 2000, n'a pu entrer en acte pour les élections municipales, faute de l'engagement net du premier ministre. Qui préfère renvoyer cela à 2007... Les calendres grecques, quand on se souvient que François Mitterrand l'a inscrit dans ses 101 propositions en 1981...

Qui en est-il, cependant, de cette revendication, ardemment lancée par une proposition de loi de Bernard Birsinger, une autre des Verts, une troisième des radicaux, soutenue par les députés et maires communistes et Verts, quelques élus du PS et de la droite, et animée par les associations. Même sol, même droit et Un résident, une voix? L'idée de présenter sur les listes aux élections municipales des candidats étrangers non communautaires était apparue à la suite du vote de l'Assemblée nationale, comme cela avait été fait, avant 1945, pour obtenir le vote et l'éligibilité des femmes. Pourtant, elle n'a pas été retenue: les listes étant bloquées, elles auraient été obligatoirement invalidées. Un risque impossible à couvrir dans l'affrontement gauche-droite de ces municipales.



Manifestation à Paris, en mai 2000, en faveur du droit de vote des étrangers aux élections municipales.

D'autant que les candidats socialistes, à l'instar de Joseph Rossignol, maire de Limeil-Brévannes, engagé pour la régularisation des sans-papiers et le droit de vote des étrangers, sont peu nombreux à ruer dans les brancards jospinistes.

Et pourtant...

**Martin est arrivé à Paris en 1996. Il est allemand, né à Bonn il ya trente ans.** « A Paris, j'ai trouvé un travail au bout de quelques mois, d'abord dans un fonds d'investissement puis comme économiste dans un centre de recherche. » Martin se souvient: quand au mois de mai 1999, il voulu voter aux élections européennes, ce fut très facile. « Je suis passé à la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement et j'étais inscrit en deux minutes. J'ai reçu ensuite ma carte d'électeur. » Mais un petit incident a eu lieu au bureau de vote: « Je pense que je devais être le premier à me présenter avec une

carte d'identité non française. Le président a été très étonné de voir un étranger venir voter, il m'a demandé si je travaillais en France, si je payais des impôts en France... Pour les enjeux locaux, pouvoir voter, c'est un vrai plus. Je voterai avec plaisir pour le prochain maire de Paris. » Mais l'idée que certains ne peuvent pas voter le gêne: « Je pense qu'on ne se sent pas citoyen complet si on n'a pas ce droit de vote. J'ai un exemple près de moi: mon beau-père est dans cette situation. Je vis cela très concrètement. Il est privé d'un droit dont je dispose, moi, alors que je viens d'arriver et que lui réside ici depuis de très nombreuses années. » Que dit d'autre cette mère de famille de Montigny-lès-Cormeilles, algérienne, dont les enfants sont français, installée depuis des dizaines d'années, qui a payé plus que son tribut à la société française,

mais à qui il manque, toujours, cette reconnaissance? Que dit d'autre ce jeune avocat algérien, premier pacé lyonnais, à qui est refusé un titre de séjour, malgré son pacs, malgré son séjour en France, malgré la menace de mort qui plane en Algérie? « Je ne rentrerai pas en Algérie, même quand les menaces n'existeront plus. J'ai des attaches familiales, privées, des relations sérieuses ici. Quand on s'est marié, on est engagé. C'est pareil pour moi. » « J'aime Lyon, poursuit-il. J'y ai beaucoup d'amis. Je suis concerné par ce qui s'y passe. Si j'avais le droit de vote aux élections locales, je voterai. Comme les autres. »

**Que faire?** À Strasbourg, on consulte, depuis 1996, le problème avec un conseil consultatif des étrangers. Il s'agit de multiplier et de banaliser les instances consulta-

tives, pour faire reconnaître, au quotidien, l'existence des étrangers dans la vie locale et les discriminations dont ils sont l'objet. Impossible de renforcer les discriminations, répond-on à Vénissieux, en créant des instances particulières. « Les étrangers résidant sur la commune sont des habitants à part entière, s'indigne André Gerin, député et maire de la ville. Il n'y a aucune raison d'en faire des habitants différents. » « Comment puis-je représenter à la fois des abstentionnistes, des gens qui n'ont pas le droit de vote, des gens qui n'ont pas de titre de séjour? » se demande Patrick Braouezec, député et maire de Saint-Denis.

**À Saint-Ouen, à Bobigny, tous sont conviés à l'élaboration des projets de ville.** Le référendum d'initiative populaire, sur des projets précis, comme à Arcueil sur l'urbanisme en 1999, reste une formule qu'intéresse: « Mais ce qui ressort des rencontres para-municipales, comme à Montigny, associatives, comme à Ivry, ou politiques, comme à Grenoble avec les communistes, c'est une énorme de soif de participation. Qui ne se satisfait pas d'être représentée par les enfants français. D'autant qu'ils n'ont pas tous une âme de porte-parole et refusent, souvent, de servir d'alibi.

Paradoxe, les étrangers communautaires, qui peuvent encore s'inscrire sur les listes électorales, ne se sont pas, globalement, précipités. Peut-être parce que la loi leur interdit d'être élus premier magistrat... Il y a des exceptions, cependant: à Vaulx-en-Velin, l'une des villes où les nouvelles inscriptions sont parmi les plus faibles de France, c'est la communauté portugaise qui a, le plus, joué le jeu. Quant à donner les résultats globaux des inscriptions des étrangers membres de l'Union européenne aux élections municipales... même le ministère de l'Intérieur en est, aujourd'hui, incapable.

ÉMILIE RIVE

**L'AGE des associés de ACTION COURSES, SARL en liquidation au capital variable de 50000 F, sise au 47, rue Marcel-Dassault, 92100 Boulogne, chez le domiciliataire ABC LIV, RCS NANTERRE B 422115410, tenue le 31 janvier 2001 au siège social, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2000. M. BOUTEFAKAUS, le gérant, demeurant 14, rue Gustave-Flauber, 78500 Sartrouville, est nommé liquidateur.**

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Tout acte concernant la liquidation doit y être notifié.

Une deuxième AGE tenue le 5 février 2001 a approuvé les comptes de liquidation et constaté sa clôture le jour même.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte ssp en date du 12 février 2001, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SARL ETSJ. Forme: SRL.

Capital: 50000 F.

Siège social: 38, avenue Berlioz, 93100 Montreuil.

Objet: tous corps d'état, import-export, achat, vente peaux corses non réglementés.

Durée: 99 ans. Capital: 50000 F.

Gérant: M. JEAN Jean Fresnel, demeurant 38, avenue Berlioz, 93100 Montreuil.

Immatriculation au RCS de Bobigny.

**FABIANIS SARL au capital de 50000 F**

Siège social: Marché Malassis Stand 150, 142, rue des Roisiers, 93400 Saint-Ouen.

RCS BOBIGNY B 421502105.

Aux termes d'une délibération en date du 12 février 2001, la collectivité des associés de la société susvisée, constituée pour 99 années à compter du 15 janvier 1999, ayant pour objet social: en France et à l'étranger: import-export, achat, vente en gros et demi-gros, détail de vêtements de prêt-à-porter, articles de mode, articles de Paris, bijoux en métaux précieux, brocante, antiquités en sédentaire, vente de brocante bijoux fantaisies vêtement prêt-à-porter, maroquinerie, parfumerie, décoration, gadgets, articles de Paris, vêtements du cuir, bonneterie, sur les marchés et ambulants et négoce de produits manufacturés industriels alimentaires et agricoles. Transactions mobilières et immobilières, et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières.

**ANNONCES LÉGALES**

civils et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou développement et ce en tout pays, et d'un capital social d'un montant de 50000 F, a décidé de transférer le siège social et de modifier concomitamment l'article 4 des statuts.

Ainsi à compter du 15 février 2001, le siège social qui était à: Marché Malassis, Stand 150, 142, rue des Roisiers, 93400 Saint-Ouen est désormais à: 147, avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers.

En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° B 421502105, sera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nanterre désormais compétent à son égard.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Dénomination: SCI QUENTIN.

Forme: SCI. Capital: 1000 F.

Siège social: 52 bis, rue Bonnevide, 93200 Saint-Denis.

Objet: l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous

les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets.

Durée: 99 ans.

Gérant: M. CATHÉLIN Jean-Michel, demeurant 52 bis, rue Bonnevide, 93200 Saint-Denis.

Immatriculation au RCS de Bobigny.

**SARL E.B.T.P., au capital de 50000 F.**

Siège: 81, rue Jean-Jaurès, 93240 Stains.

RCS BOBIGNY B 433566483.

Suite à l'AGE du 4 février 2001 il a été décidé de nommer gérant, M. BRAIK Ouehadi, demeurant 81, rue Jean-Jaurès, 93240 Stains, en remplacement de M. AIT MEDJBER Mouloud, démissionnaire.

M. AIT MEDJBER Mouloud cède 100 parts à M. BRAIK Ouehadi qui possède dorénavant 250 parts.

**EMRE 2000 SARL au capital de 50000 F**

Siège social: 47, rue des Entrepreneurs, 93400 Saint-Ouen.

RCS Bobigny B 423397878.

Suite à l'AGE du 26 janvier 2001, M. BERKIN Faridun, demeurant 15, allée d'Anois, 93350 Neuilly-sur-Marne, est nommé gérant, en remplacement de M. DOĞAN Erdo, démissionnaire.

Le siège sera transféré au 242, bd Voltaire, 75011 Paris, chez Sofradom.

Durée: 99 ans.

Gérant: M. CATHÉLIN Jean-Michel, demeurant 52 bis, rue Bonnevide, 93200 Saint-Denis.

Immatriculation au RCS de Bobigny.

Suivant AGE du 31 janvier 2001, les associés de la SARL LASSARIS, 11, rue de l'Évangile, 75018 Paris, au capital de 50000 F, RCS B 423392612, ont décidé de transférer le siège social de la société du 11, rue de l'Évangile, 75018 Paris au 2 bis, rue Dupont-de-Éure, 75020 Paris.

**MHD BAT SARL au capital de 100000 F**

Siège social: 7, rue des Messageries, 75010 Paris.

RCS Paris 421777178.

Suite à l'AGE du 26 janvier 2001, AL Ahmet, demeurant 8, rue du Général-Lectecq, 91100 Corbeil-Essonnes, est nommé gérant, en remplacement de SUGOZU Hasan.

Pour l'objet social « marchand de biens » est rajouté.

**RECTIFICATIF**

à l'annonce parue le 23 janvier 2001 concernant la SARL KPAO Linc, objet: ventes, achats, export pièces détachées voitures occasions, mécanique, carrosserie.

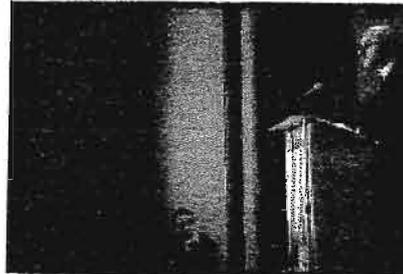
## Les Verts font de l'agit-prop

Ils ont présenté de fausses listes menées par des résidents non communautaires.

Par JEAN-MICHEL AMITRANO

Le samedi 24 et dimanche 25 février 2001

« Le Maroc, c'est un pays d'Europe? », interroge la fonctionnaire de la préfecture de Paris. Visiblement, tout le monde n'avait pas compris que les Verts et le collectif «Un(e) résident(e), une voix» entendaient mettre à profit, hier matin, l'ouverture du dépôt des listes électorales pour relancer la campagne sur le droit de vote des étrangers.



REMY ARTIGES

Yves Contassot. Le candidat des Verts voulait dénoncer les «promesses du gouvernement».

Vingt arrondissements, vingt listes menées par des résidents non communautaires déposées, vingt refus de validation: «*C'est la preuve que malgré toutes les promesses du gouvernement, la législation n'a pas bougé et qu'il y a toujours des citoyens de seconde zone*», souligne Nabil Azouz, représentant du collectif.

Ce «*coup d'éclat*» du chef de file des Vert parisiens, Yves Contassot, a été diversement apprécié. Serge Blisko, député de Paris, candidat PS à la mairie du XIII<sup>e</sup> et compagnon de route du combat des sans-papiers, a estimé que cette action relève d'un «*activisme de bureau dont la symbolique échappe totalement à l'opinion*». Noyé dans la cohue des candidats venus remplir les formalités d'usage, de Jean-François Legaret (tibériste) à Lyne Cohen-Solal (PS) en passant par Michel Bulté (séguiniste) ou Martine Lehideux (FN), Yves Contassot a été assailli de questions sur «*le débat à 2 ou à 4*» sur Paris et «*l'affaire Cohn-Bendit*».

«*Ce qui compte, c'est les propositions des uns et des autres. Pour nous, il fallait absolument remettre sur le tapis la question du droit de vote, puisque les maires, comme Patrick Braouezec, qui s'étaient engagés à porter cette question lors des municipales, ont tous mis une grosse sourdine. Surtout, l'agitation médiatique masque que le candidat Delanoë, dans la troisième mouture de son programme, a supprimé la création d'un conseil consultatif des étrangers, sans doute sous l'influence de MM. Sarre et Vaillant*», s'insurge-t-il. Au passage, Contassot épingle son futur partenaire du second tour... à propos du fameux débat: «*Delanoë a une position assez hypocrite. Il dit préférer un débat à quatre, mais ne fait rien pour. Je serai pour ma part présent, que l'on m'accepte ou pas, sur le plateau de Canal + avec Séguin et lui.*»

TIQUE LOCALE . POLITIQUE LOCALE . POL

# Philippe Séguin apporte un soutien inattendu aux partisans du droit de vote des étrangers

Les socialistes parisiens sont restés silencieux sur ce thème au cours de leur campagne

Dans son entretien accordé au *Monde* du 15 mars, Philippe Séguin a apporté aux partisans du vote des étrangers un soutien auquel ils ne

s'attendaient pas. Il s'est prononcé pour « l'extension aux ressortissants des pays de la francophonie du droit de vote aux élections municipales,

reconnu aux étrangers communautaires ». « Les choses bougent », constate Nabil Azouz, président du collectif Un(e) résident(e), une voix.

**LA REVENDICATION** du droit de vote des étrangers s'est invitée de façon inattendue, mercredi 14 mars, dans le débat électoral. Tandis que trois collectifs d'associations tenaient une conférence de presse pour tenter de relancer le débat entre les deux tours des élections municipales, Philippe Séguin se prononçait, dans les colonnes du *Monde*, pour son « extension aux ressortissants des pays de la francophonie » (*Le Monde* du 15 mars).

Voici quelques semaines que la question surgissait en pointillé dans le débat municipal à Paris. Après l'adoption, le 3 mai 2000 par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi accordant aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, ses partisans entendaient se faire entendre dans le concert électoral. Les collectifs Même sol, mêmes droits, même voix et Un(e) résident(e), une voix avaient adressé début mars à tous les candidats un questionnaire. Seuls les candidats Verts, de la Ligue communiste révolutionnaire, certains élus du Parti communiste comme Henri Malberg s'étaient pro-

noncés en faveur du droit de vote. Au Parti socialiste, Pierre Castagnou, qui conduit la liste Delanoë dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, fut le seul à soutenir la proposition.

Une fois la campagne électorale lancée, les militants du droit de vote avaient invité les têtes de liste à

## Le revirement du responsable du RPR a surpris le milieu associatif

organiser des actions symboliques en faveur « d'une véritable citoyenneté de résidence ». Les Verts mis à part, l'appel avait eu peu d'écho. Ni le PS ni le PCF ne s'étaient manifestés. Le 23 février, jour de clôture des listes, Yves Contassot, chef de file des Verts dans la capitale, avait symboliquement déposé vingt listes menées par des résidents communautaires.

Ce relatif isolement n'a pas sur-

pris Nabil Azouz, animateur du collectif Un résident une voix : « Cette absence de courage sur le droit de vote est courante dans les partis classiques. On a vu que seules les listes ouvertes aux questions de participation citoyenne comme les Verts ou Motivé-e-s ont porté cette revendication. Et c'est ce qui explique une partie de leur succès », assure M. Azouz. Les deux collectifs ont néanmoins persisté, dimanche 11 mars, en installant une urne symbolique dans trois arrondissements de Paris, notamment dans le 18<sup>e</sup>, fief de Bertrand Delanoë et Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

Les partisans du droit de vote ont reçu mercredi le soutien inattendu du candidat officiel de la droite à l'Hôtel de Ville. Philippe Séguin a déclaré au *Monde* qu'« il y a un décalage entre le pays légal et le pays réel qu'[il n'avait] jamais mesuré à ce point ». C'est ainsi que le député des Vosges résumait une des leçons de sa campagne après avoir remarqué qu'on pouvait « passer un après-midi complet dans le 18<sup>e</sup> et ne pas voir un électeur ».

Ce constat d'un Paris plus métis-

sé qu'il ne l'imaginait a conduit M. Séguin à changer d'opinion concernant le droit de vote et les sans-papiers : le candidat RPR se prononce ainsi pour « l'extension aux ressortissants des pays de la francophonie du droit de vote aux élections municipales, reconnu aux étrangers communautaires ». Il estimait également qu'« il faudra impérativement, dès lors qu'on ne les expulserait pas, régulariser les sans-papiers, faute de quoi on n'arrivera pas à traiter leurs problèmes ni à les intégrer », ajoutant : « Le ni-ni de Jospin (ni régularisation, ni expulsion) est insoutenable et explosif. »

Le revirement du responsable du RPR a créé la surprise dans le milieu associatif. « Ça montre que les choses bougent et qu'il faut continuer », assure Nabil Azouz. Les deux collectifs entendent continuer leur lobbying dans les semaines à venir. Une manifestation est ainsi prévue le 4 mai à Paris pour demander la mise à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi votée par les députés.

Sylvia Zappi

LIBERATION - 3 AVRIL 2001

LIBERATION - 3 AVRIL 2001

### Municipales: 0,24% des élus sont étrangers

Les 83 445 conseillers municipaux élus lors des élections dans les communes de plus de 3 500 habitants comptent 204 ressortissants d'autres pays de l'Union européenne, soit 0,24 %. Les plus nombreux sont les Portugais (83), suivis des Italiens (28), des Espagnols (23), des Belges (21), des Allemands (17) et des Britanniques (16). C'est la première fois, qu'en application du traité de Maastricht, des ressortissants d'autres pays de l'UE ont pu être élus conseillers municipaux. Dans ces conseils municipaux, figurent en outre 15 % de retraités et à peine 2 % de jeunes de moins de 25 ans.

# L'avant-projet de loi sur la « démocratie de proximité » esquisse les contours d'un statut de l' élu

Il prévoit des « conseils de quartier » et le contrôle des services publics locaux par les usagers

LES ASSOCIATIONS d'élus viennent de recevoir l'avant-projet de loi sur la « *démocratie de proximité et les institutions locales* », annoncé par Lionel Jospin à la suite du rapport remis par Pierre Mauroy, en octobre 2000. Ce rapport demandait une « *nouvelle étape de la décentralisation* ». Le texte comprend trente-neuf articles, qui visent à faciliter la participation des citoyens à la vie locale et esquissent les contours d'un statut de l' élu.

Le projet promeut notamment l'institution des conseils de quartier. Ces conseils, déjà existants dans un certain nombre de communes, deviendront obligatoires dans les villes de plus de 20 000 habitants. Ils seront ouverts aux habitants et aux associations et devront comprendre des conseillers municipaux, sur la base d'une représentation proportionnelle. Ils pourront saisir le maire, qui reste libre de les consulter sur toutes les questions qui intéressent le quartier.

Ces conseils devront se réunir au minimum deux fois par an. Dans un souci de rapprocher les services

municipaux des habitants, mais aussi de garder le contact avec des populations marginalisées, les communes de 100 000 habitants et plus auront obligation d'ouvrir des mairies de quartier pour assurer des tâches administratives et déconcentrer certains services municipaux.

Le texte donne aussi aux usagers des moyens de contrôler le fonctionnement des services publics locaux. Il rend obligatoire la création de commissions consultatives des services publics dans les villes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants. Composées d'usagers et de représentants des services publics, ces commissions pourront examiner un rapport annuel. Elles seront consultées à chaque création d'un nouveau service public. Elles pourront aussi être créées au niveau départemental et régional.

L'objectif de l'avant-projet de loi est aussi de renforcer les droits de l'opposition municipale. Dans les communes de 20 000 habitants et plus, ces élus auront, une fois par

an, la faculté de soumettre une délibération au conseil. Dans ces mêmes communes, si un cinquième des élus le demandent, le maire devra créer une mission d'information et d'évaluation sur une question d'intérêt communal ou ayant trait aux services publics locaux. De telles missions pourront être également réunies dans les conseils généraux et régionaux.

Enfin, le texte prévoit de multiples dispositions pour faciliter l'exercice du mandat d' élu. Les conseillers municipaux, quelle que soit la taille de la commune, pourront bénéficier d'un crédit d'heures leur permettant l'exercice de leur mandat sans abandonner leur emploi. Les élus sortants battus à la recherche d'un emploi pourront bénéficier pendant six mois d'une « *allocation différentielle de fin de mandat* » (AFM).

Le texte facilite l'exercice de la parité. Il prévoit le remboursement, sur la base du smic horaire, de frais de garde d'enfant engagés pendant les heures où le père, ou la mère, exerce son mandat d' élu. Il crée des

modalités de prise en charge des congés maternité pour des élues qui perdraient une part de leur couverture sociale du fait de leur cessation partielle d'activité professionnelle.

L'élection au suffrage universel des conseillers des structures intercommunales ne figure pas dans l'avant-projet. Mais la réforme défendue par M. Mauroy, et soutenue par M. Jospin, pourrait être introduite sous forme d'amendement, avec l'aval éventuel du gouvernement, pendant la discussion parlementaire. La réforme de la procédure de déclaration d'utilité publique pourrait également être introduite dans le texte avant sa présentation en conseil des ministres, prévue en mai. Le séminaire des ministres, jeudi 12 avril, devrait décider si le texte est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée avant l'été. A Matignon, on explique que ce projet n'est « *clairement pas hors sujet* ».

*Béatrice Jérôme*

## Malgré la défaite, la motivation de Zebda à Toulouse est intacte

Fer de lance de la liste Motivé-e-s, qui a créé la surprise en recueillant 13 % des suffrages au premier tour des élections municipales, les musiciens entendent se consacrer à la construction d'un mouvement politique original fédérant associations, militants et individus

**MUSIQUE** Un mois après le premier tour des élections municipales qui a vu les Motivé-e-s recueillir près de 13 % des suffrages à Toulouse, le groupe Zebda, initiateur et moteur de cette liste, réfléchit aux moyens

de satisfaire les attentes qu'elle a fait naître. ● **MALGRÉ** la défaite au second tour, les musiciens envisagent de bâtir un mouvement politique. « Nous voulons mettre notre dynamique de notoriété au service

d'un mouvement d'idées, pas d'un parti ni d'un mouvement communautaire, au service d'un mouvement citoyen qui partage nos blessures et nos interrogations », explique Mustapha Amokrane, l'un des chanteurs de

Zebda. ● **LA DÉMARCHE** des Toulousains est révélatrice d'une nouvelle manière d'envisager l'engagement chez les musiciens, qui passe plus par l'action que par les textes, ce dont témoigne également le groupe de rock bordelais Noir Désir.

### TOULOUSE

de notre correspondant régional  
Treize ans de concerts, de tournées, de CD ! Le métier est entré, Zebda atypique, Zebda contestataire des cités, Zebda et ses sept jeunes gens en colère est aussi un groupe de professionnels du spectacle. La preuve ? Lors de la campagne pour les élections municipales de Toulouse, le groupe est parvenu à chiper la vedette à Philippe Douste-Blazy qui, en matière de mise en scène, n'est pourtant pas le premier venu. On s'attendait à parler politique classique, au trébuchet de la bonne vieille dialectique du changement dans la continuité. En votant à gauche, la ville s'accorderait-elle un zeste de nouveauté ou, au contraire, opterait-elle pour la sécurité en choisissant celui que Dominique Baudis avait désigné comme son successeur ?

Ce fut Douste-Blazy, au second tour, et largement. Mais, quels que soient les mérites du vainqueur, l'événement s'est déroulé ailleurs : l'irruption festive et dérangeante de la liste Motivé-e-s, dont Zebda fut à la fois l'initiateur et le moteur. Chargés d'espérance ou de craintes, tous les regards convergèrent sur cet « opni » (objet politique non identifié) et, si Toulouse devint un test électoral national, c'est plus par le bouleversement incarné par Motivé-e-s que par les espoirs de conquête de la gauche. Alors que les partis se contentent de placer sur leurs listes les traditionnels « représentants de la société civile », Motivé-e-s a introduit les attentes de la société réelle au cœur du débat électoral. Avec ses contradictions et à la manière Zebda : avec fracas. C'est ce qui a fait la différence. Au point que le nouveau maire, qui n'est pas sourd, a décidé d'ériger la démocratie de proximité – la principale thématique de campagne des Motivé-e-s – comme sa propre priorité. « Je souhaite faire de Toulouse le laboratoire de la nouvelle démocratie locale », s'en va désormais chantant sur tous les tons Philippe Douste-Blazy.

Zebda vient de loin, à mille lieues des effets de mode et des péripéties médiatiques auxquels se réduit souvent l'engagement politique des artistes. « Depuis vingt ans, on a tout

fait, explique Mustapha Amokrane, un des chanteurs du groupe. De l'action associative, du soutien scolaire, de l'urgence, des festivals, on a monté des projets, on a milité comme des fous. » « On est allé jusqu'à défendre la francité : puisqu'on est français et qu'on en porte les valeurs », ajoute Magyd Cherfi, chanteur et auteur du groupe. Mais chaque fois, au bout du compte, Zebda s'est heurté au même mur. « Le mur, c'est de ne pas avoir notre place de citoyen dans cette société », expliquent d'une même voix Mustapha et Hakim, les deux frères Amokrane du groupe – dont l'autre frangin, Salah, était la tête de liste des Motivé-e-s –, ainsi que Magyd Cherfi et Rémi Sanchez, un des musiciens. Il y a quelque chose à quoi on n'a pas droit. Tant qu'on reste dans la paix sociale, on nous dit bravo ! Mais dès qu'on prend la parole sur une idée de changement social, on nous rétorque : « Tes pas à ta place. » On peut tout faire, de la pâte à modeler, de l'urgence sociale, du foot. On peut même être chanteur. Sauf qu'à un moment donné il y a une chose qu'on ne peut pas faire, c'est la critique d'un système. Là, on devient les dangers de la République. »

Cette « histoire de discrimination et de non-acceptation », ce sentiment d'exclusion que, à la différence de milliers de jeunes issus des banlieues et de l'immigration, Zebda sait exprimer explique la singularité du groupe : son immense succès populaire et son impact politique. Chanson et politique. Pour Zebda, les deux choses sont inséparables. « La sincérité de notre expression artistique passe par notre engagement politique », dit Mustapha. C'est pour ça que, depuis treize ans, il nous est impossible de chanter des chansons d'amour. Quand on a été spolié de parole politique, la première chose qui vient à l'esprit, c'est justement la politique. »

Cap alors sur la politique, et la politique toute crue, pas seulement les grandes causes consensuelles et humanitaires. Zebda, avec ses rythmes, son ton, sa couleur musicale, son succès, « ses bulles et ses paillettes », selon Magyd Cherfi, devient alors un outil. « Nous voulons mettre notre dynamique de notoriété au service d'un mouvement d'idées, pas d'un

parti ni d'un mouvement communautaire, au service d'un mouvement citoyen qui partage nos blessures et nos interrogations », dit Mustapha Amokrane. Pour Zebda, l'expression artistique ne se réduit pas à la cause qu'il défend. C'est la cause qui devient la source essentielle de l'expression.

### PROGRAMME SANS PROGRAMME

L'engagement, cette fois, va jusqu'au bout, jusqu'à la bataille électorale en première ligne. Quand une nouvelle donne se présente à Toulouse avec le départ de Dominique Baudis, Zebda fonce. Avec quelques vieux complices au sein de l'association Tactikollectif qu'ils ont créée, les Zebda constituent la liste Motivé-e-s. Objectif, selon Magyd Cherfi : « Créer un espace libre, sans programme préétabli ni trajectoire définie, au-delà des simples batailles idéologiques, libéralisme contre socialisme, où nous ne trouvons plus notre compte. Retrouver quelque chose de l'ordre de la dignité, de l'humain, de la personne. » Un programme sans programme en quelque sorte, qui provoque la rupture avec l'extrême gauche, principalement avec la Ligue communiste révolutionnaire avec laquelle avait été coproduit le disque-étendard Motivés. Autour du noyau s'agrègent associations, militants et individus. La mayonnaise prend. La liste Motivé-e-s recueille près de 13 % des suffrages au premier tour. Tout le monde s'interroge sur son positionnement au second tour. Ce sera le soutien à la gauche et à son candidat, François Simon. Sans hésitation. « On a fait Motivé-e-s pour construire quelque chose, pour être dedans », assure Mustapha.

L'engagement entre les deux tours est tonitruant. Trop, disent certains à gauche, qui expliquent l'écart de dix points en faveur de Philippe Douste-Blazy par un retour de balancier. Une chanson, *Allez ouste*, qui fait le tour de la ville ; un Zénith de 9 000 personnes convoqué en deux jours ; des camions sono dans les quartiers ; des tracts dans les rues... Motivé-e-s et Zebda ne font pas les choses à moitié. Pendant ce temps, Philippe Douste-Blazy mise

sur le sérieux et la continuité. Il a beau jeu de dire que, « désormais, mon adversaire n'est plus M. Simon mais M. Amokrane ». Il gagne, bénéficiant d'un contre-effet Motivé-e-s qui mobilise les abstentionnistes du premier tour, effrayés par ce mouvement aux allures inhabituelles. « Faire de la politique autrement, c'est aussi faire campagne autrement. On a sans doute dérouter des gens qui ont besoin de certitudes », reconnaît Rémi Sanchez.

### L'AUTRE TOULOUSE

L'échec électoral est net. Les Zebda sont d'autant plus amers qu'ils croyaient en la victoire. « On s'est à nouveau pris le mur dans la tronche », dit Magyd Cherfi. Ils s'aperçoivent que Toulouse n'est pas qu'une ville rebelle, festive et inventive et qu'il y a un autre Toulouse, avec ses craintes, ses replis, ses prudences, un Toulouse qui résiste aux appels d'air trop brutaux. Les quartiers difficiles se sont peu mobilisés pour Motivé-e-s. Les Zebda s'y attendaient. « On y vote de moins en moins parce qu'on y est de plus en plus exclu », commente Magyd Cherfi. Et puis la ville leur renvoie une vieille rengaine. « Si l'on avait oublié certaines choses depuis qu'on est Zebda, cette campagne nous le rappelle violemment », dit Mustapha Amokrane. La rumeur toulousaine leur rapporte en effet des phrases et des attitudes de certains colistiers de Philippe Douste-Blazy qui, entre les deux tours, n'hésitent pas à évoquer le danger de « l'arrivée des Arabes au Capitole ». « Ça nous renvoie à nouveau à l'humiliation », explique Mustapha Amokrane.

Déçu mais pas vaincu, Zebda entend désormais, entre deux concerts, se consacrer à la construction du mouvement Motivé-e-s « avec la volonté de ne pas être le parti à solutions et des lendemains qui chantent ». Les adhésions au mouvement continuent d'arriver. Des contacts sont noués avec d'autres villes. L'organisation d'une université d'été est dans l'air. A Toulouse, Tactikollectif prépare un grand festival pour la rentrée. Zebda continue son grignotage du mur. Avec un message personnel en direction de Philippe Douste-Blazy : « Vous, vous partirez, nous, nous restons. »

Jean-Paul Besset

## INTERNATIONAL

• par Daniel Vernet

**NOUS, CITOYENS D'EUROPE  
LES FRONTIÈRES, L'ÉTAT, LE PEUPLE**  
d'Etienne Balibar.

La Découverte, 320 p., 135 F (20,58 €).

Ce livre est un recueil de conférences et d'essais, certains inédits, certains déjà publiés dans des revues, couvrant les dix dernières années, avec un objet unique étudié de différents points de vue : la citoyenneté européenne, ou plutôt la « *citoyenneté en Europe* » ; la substitution du territoire au qualificatif marquant le passage du droit national (ou postnational) au droit de cité ou droit de résidence. Etienne Balibar apporte ainsi, sans l'avoir prémédité, une contribution originale et stimulante au débat sur la Constitution européenne que le président de la République et le premier ministre viennent de lancer, et il serait bon d'entendre cette voix, comme d'autres portées par des intellectuels, afin que la discussion ne soit pas purement institutionnelle. Dans ce livre, il est en effet question de Constitution européenne, fort peu d'institutions, mais beaucoup de démocratie, de souveraineté du peuple et de peuple, ne serait-ce que sous forme d'absence du « peuple européen », au sens de *demokratia*, c'est-à-dire de « *pouvoir politique constituant* », dit Balibar.

La succession d'articles permet de tester des hypothèses, de revenir sur des concepts mal assurés, de débattre – à distance – avec des collègues qui se sont attaqués au même sujet, la sociologue Dominique Schnapper et le représentant de l'école de Francfort Jürgen Habermas, de monter des échafaudages philosophiques par une forme de bricolages successifs pour soutenir la construction

# De la citoyenneté européenne

d'un *demokratia* européen comme « *un impossible nécessaire* ». Etienne Balibar reprend la question des « souverainistes » : peut-il y avoir souveraineté populaire en dehors de l'Etat-nation ? Mais, contrairement à ces derniers, il refuse de répondre par la négative. Il applique à l'Europe la sentence que Hegel réservait à l'Allemagne : « *Es gibt keinen Staat in Europa* (Il n'y a pas d'Etat en Europe), *parce que l'Etat-nation est en crise. L'Europe n'a pas vocation à le remplacer* », et d'ailleurs, l'intégration européenne elle-même, alliant « *démocratie formelle et bureaucratie proliférante* », approche d'un « *point d'impossibilité* ». Mais c'est précisément, affirme l'auteur, l'accumulation des obstacles qui offre la matière de la constitution (au sens de formation) de l'Europe, qui crée les conditions d'un mouvement susceptible de les surmonter, d'un « *surgissement d'un demos qui se donne ses propres moyens d'expression à l'échelle du continent* ». « *Les citoyens européens, écrit Balibar, produisent eux-mêmes, en levant les obstacles existants, les conditions d'une nouvelle appartenance.* »

Il ne s'agit nullement d'une vision transcendante comme si l'Europe en soi conférerait aux citoyens cette capacité à se mobiliser ; plutôt d'une appropriation théorique du mouvement des sans-papiers, dans lequel Etienne Balibar a été actif. « *Les prolétaires modernes, les immigrés* ». Les immigrés, cette « *seizième nation européenne* », que Balibar a vécue avec les sans-papiers comme menacée d'apartheid, sont au point où se contredisent deux tendances, d'inclusion et d'exclusion, qui ne se jouent plus au sein de l'Etat national, même si celui-ci compense son impuissance intrinsèque en abusant de son pouvoir contre les plus faibles. La contradiction inclusion/exclusion s'exprime dans l'espace de l'Europe, où les immigrés vivent

constamment sur la frontière, entre le dedans et le dehors, entre ceux qui ont des droits (civiques ou sociaux) et ceux qui n'en ont pas. Cette frontière – à laquelle Balibar consacre plusieurs développements – passe à l'intérieur même des Etats. Elle n'est pas seulement géopolitique, mais subjective, culturelle, idéologique. Il propose de la « *démocratiser* », c'est-à-dire, écrit-il, d'en « *renégocier le franchissement* » par les individus comme par les marchandises ou les capitaux... Le droit de cité ou droit de résidence, autrement dit « *l'être-là* » en Europe, créera une « *citoyenneté sans communauté* », qui ne sera pas la simple transposition au niveau européen des nationalités éclatées (comme dans l'idéologie postnationale), qui sera la négation – philosophique – de la « *normativité* » (positivisme juridique) et de la « *normalité* » (culture dominante) en introduisant un devenir-citoyen, « *une citoyenneté imparfaite* », ni une demi-citoyenneté ni une citoyenneté limitée, mais « *une citoyenneté en refondation permanente* », ouvrant la voie à la « *construction des modalités d'accès aux droits pour le plus grand nombre* ». Ce devenir-citoyen concerne tous ceux qui vivent en Europe, qu'ils se battent pour leur propres droits ou pour les droits de ceux qui en sont privés, dans une convergence qui porte encore l'empreinte militante du mouvement des sans-papiers, loin au-delà des appareils politiques.

Pour assurer l'avancement de cette construction, Balibar propose « *quatre chantiers de la citoyenneté* » : la démocratisation de la justice européenne, la convergence des luttes syndicales et associatives, la démocratisation des frontières, la « *langue de l'Europe* », c'est-à-dire, avec Umberto Eco, la « *traduction* », afin de créer cet espace public européen, défaillant mais indispensable à la respiration du *demokratia*.

## Cannabis, pacs, vote des étrangers : la droite s'interroge

**DITES** à un électeur de droite que l'UDF organise un colloque sur les retraites ou l'impôt sur le revenu, et il aura une impression de déjà-vu. Dites-lui, plutôt, que le parti de François Bayrou s'interroge sur la dépénalisation du cannabis, et ce sera pour lui une nouveauté. Mercredi 2 mai, l'UDF organise, au siège du parti, un colloque intitulé « Faut-il dépénaliser les drogues douces ? ». L'opération n'est pas sans risques, lorsque l'on sait que M. Bayrou est clairement hostile à une telle réforme. « Il faut absolument aborder des sujets sur lesquels on ne nous attend pas et montrer qu'on peut discuter comme les familles ouvertes, le soir à la maison », explique Hervé Morin, chargé du projet à l'UDF, et coordinateur du colloque. On peut être de droite et favorable à une évolution de la loi du 31 décembre 1970 qui rend passible, en théorie, mais guère dans les faits, d'une peine maximale d'un an de prison la consommation de cannabis. « Dans un tribunal, j'ai discuté avec un procureur de droite, d'une cinquantaine d'années. J'ai été très étonné de l'entendre dire que, si l'on dépénalisait les drogues douces, la délinquance diminuerait », raconte M. Morin.

La consommation de cannabis n'est pas le seul sujet de société sur lequel l'UDF veut rouvrir le débat en son sein. « Il y a moins d'un an, l'idée que je devienne porte-parole était inconcevable », observe Jean-Louis Borloo. Avec Gilles de Robien et la gauche, le maire de Valenciennes avait voté pour la proposition de loi donnant aux étrangers le droit de vote, que le gouvernement n'a jamais inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Ce dossier fera l'objet d'un prochain colloque de l'UDF. Même les centristes qui ne « roulent » pas pour M. Bayrou sont

convaincus que la droite doit faire bouger ses lignes. Renaud Dutreil, un des principaux animateurs d'Alternance 2002, rebaptisée l'Union, en mouvement, souligne que, depuis le pacs, « le conformisme idéologique de la droite est tombé. Si nous devons rester fidèles à ses valeurs, nous ne devons pas les appliquer à la lettre mais plutôt en saisissant l'esprit ». Mais attention, ajoute-t-il aussitôt, « notre électorat n'est pas prêt à la dépénalisation des drogues douces. D'ailleurs, il ne faut pas employer ce mot mais plutôt l'idée de prévention. Il y a toute une pédagogie à faire. Par exemple, il faut démontrer les effets pervers de la prohibition ».

### LES SUJETS DE SOCIÉTÉ PLUTÔT QUE L'ÉCONOMIE

Le parti d'Alain Madelin, Démocratie libérale (DL), bute depuis longtemps sur le décalage entre les prises de position « libérales-libertaires » de son chef et l'opinion du reste des élus, plutôt conservateurs. Dès 1997, M. Madelin s'était dit « très ouvert » sur la dépénalisation des drogues douces. « La loi de 1970 est inappliquée et inapplicable. En matière de santé publique, la frontière entre les drogues licites, comme l'alcool, le tabac et certains médicaments, et certaines drogues illicites est des plus discutables », estime aujourd'hui le député d'Ille-et-Vilaine. De là à prôner une légalisation... Jean-François Mattéi, l'autre Monsieur Société de DL, pense qu'« au moment où tout le monde réactive la loi Evin, ce serait un message contre-éducatif. En revanche, plus personne ne peut considérer que quelqu'un qui a fumé un joint doit aller en prison ». « Aujourd'hui, à droite comme à gauche, tout le monde est plus ou moins d'accord sur l'économie de marché. Ce n'est qu'une question de

courseur. La campagne présidentielle se jouera sur les sujets de société », analyse M. Mattéi.

Avec leur colloque sur les drogues douces, les centristes donnent un coup de fouet à la droite. Pendant la campagne présidentielle, il va falloir aborder des sujets sur lesquels elle faisait l'impasse jusqu'ici. Que va dire le RPR ? Dans ce domaine, Nicolas Sarkozy (RPR) appelle à se méfier à la fois des « effets de mode » et des « leçons de morale ». Mais, depuis l'affaire du pacs, le maire de Neuilly a travaillé le sujet. « Malgré le pacs, il y a eu beaucoup de mariages en 2000. Les gens ont vu le pacs comme un choix, y compris celui de ne pas en signer un. Le mot choix est plus moderne que celui de liberté. La droite doit faire campagne sur ce thème », ajoute M. Sarkozy.

Un peu partout, on s'interroge et les réflexions partent dans tous les sens, de Bernard Accoyer, secrétaire général aux élections, qui entend déposer une proposition de loi limitant les possibilités de rapprochement des fonctionnaires ayant signé un pacs, jusqu'à Jean-Luc Romero (RPR), président de l'Association des élus locaux contre le sida, qui vient de créer un groupe de réflexion sur les sujets de société avec, notamment, Frank Giovanucci, ancien porte-parole des jeunes RPR, et l'ancien président du Comité gai et lesbien, Michel Bujardet. Récemment, une note plaidant en faveur de la dépénalisation a atterri sur le bureau de la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie. Vendredi 27 avril, Jacques Chirac en personne recevait, à l'Élysée, des experts venus lui parler de... toxicomanie.

Clarisse Fabre

« Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales peut être accordé aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France. Ils ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article. » Tel est le texte adopté par la majorité des députés le 3 mai 2000, pour une inscription après l'article 72 de la Constitution. Et non pas en complément de l'article 3, comme le demandaient les propositions de Bernard Birsinger (PCF), en octobre 1999 et d'André Aschieri (RCV), en décembre de la même année. Elles avaient été épaulées de deux démarches parallèles, l'une de Roger-Gérard Schwärzenberg (PRG), et de Kofi Yamgnane (PS). Une « niche » des députés Verts avait permis de présenter un texte commun. A l'issue de l'adoption, la loi a été envoyée, comme il se doit, à la commission des Lois du Sénat. Et depuis, elle semble tombée dans les oubliettes du Palais du Luxembourg. Son examen est bloqué, la commission des Lois sénatoriale, à majorité UDF-RPR, refusant de l'inscrire à l'ordre du jour. Disposant d'un pouvoir d'inscription à sa demande, le gouvernement ne veut en user. « Ce n'est pas opportun », disait, l'an dernier, Lionel Jospin, « nous n'avons pas le temps, avant les municipales, d'un débat constitutionnel », alors qu'il allait faire passer le mandat présidentiel à cinq ans.

**Aujourd'hui, pour marquer l'anniversaire, les trois collectifs. Même s'ils ont des mêmes droits, même voix.** Un(e) résident(e), une voix et pour une véritable citoyenneté européenne appellent à une journée nationale d'action, après avoir animé de nombreux débats pendant la préparation des élections municipales. « Aujourd'hui, l'opinion est prête », disent-ils. En effet, selon les sondages, ce sont plus de 52 % des Français qui reconnaissent la validité de la demande et, plus particulièrement, les femmes, les jeunes et les personnes habitant les villes. Ce qui explique peut-être, d'ailleurs, les réticences d'un Sénat

# LE VOTE POUR LES RÉSIDENTS

Il y a un an, l'Assemblée nationale adoptait le droit de vote et d'éligibilité des résidents non communautaires aux élections locales. Où en est-on aujourd'hui ? Décryptage.

composé d'une majorité d'élus âgés, masculins et ruraux. Mais ce qui montre, aussi, le gouvernement français, si prompt, d'habitude, à répondre aux sollicitations européennes, même quand elles ne rencontrent pas l'adhésion de l'opinion, est, en cette matière, bien frileux. Depuis 1992, le Conseil de l'Europe a adopté une convention préconisant le vote aux élections locales des étrangers non communautaires résidant depuis cinq ans dans les États membres. Plusieurs fois, le Parlement s'est prononcé « dans le même sens. En janvier dernier, la commission des Affaires étrangères, sur les questions euro-méditerranéennes, adoptait un amendement invitant les gouvernements à faire bénéficier les migrants résidant dans l'Union de l'égalité de traitement en matière de droits économiques et sociaux et de la reconnaissance des droits civiques, culturels et politiques,

notamment le droit de vote aux élections locales et européennes ». La France reste sourde à une promesse que son président de la République avait faite en 1981, puis oubliée, et que son premier ministre actuel a, lui aussi, faite, avant d'être élu.

**Le gouvernement, aujourd'hui, pourrait donner des signes qui prouveraient sa bonne volonté, estiment les collectifs. Aussi l'invitent-ils à apposer sa signature sur la convention européenne, à sup-**



Manifestation pour la citoyenneté au mois de mai de l'année dernière.

primer l'article de la loi de 1992 qui a exclu les étrangers de la participation aux référendums locaux, à inscrire d'office, sur les listes électorales, les nouveaux naturalisés. L'adhésion à cette volonté de réalisme politique et d'exigence d'équité dépasse, de toute façon, la gauche plurielle. Des députés UDF, même s'ils n'acceptent pas de s'exprimer facilement, comme Maurice Leroy; Gillès de Robien ou Jean-Louis Borloo, en sont plutôt convaincus. À la dernière réunion du conseil régional de Rhône-Alpes, le vœu de la gauche, demandant que la question soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat avant la fin 2001, a été repoussé, mais la présidente, Anne-Marie Comparini, a avoué qu'elle était, à titre personnel, favorable à la loi. L'exécutif régional ne pouvait, cependant, selon elle, donner d'injonction à l'assemblée sénatoriale.

**Dans ce contexte, il n'est pas impossible de faire bouger les sénateurs, pensent les collectifs, soutenus par plus de 70 organisations, 600 personnalités et plusieurs dizaines de milliers de pétitionnaires. Ils appellent donc à des rassemblements, aujourd'hui, à Paris, devant le Sénat à partir de 18 h 30, à Lyon, Rennes, Nantes, Quimper, Strasbourg, Montpellier, Clermont-Ferrand — plus d'une vingtaine de villes de France — devant les préfectures et les mairies.**

ÉMILIE RIVE

## « Pour intégrer tous ceux qui vivent dans la cité »

Nicole Borvo, sénatrice communiste de Paris, donne son point de vue sur la légitimité de la loi sur le droit de vote des étrangers résidents et aussi l'urgence à faire accélérer sa mise en œuvre.

« On sait que si la loi a été votée à l'Assemblée, il y a un an, c'est à la suite d'une importante mobilisation. Il était clair, aussi, que l'ensemble des partis de gauche s'est engagé, dans la perspective des municipales, pour que les étrangers aient le droit de vote aux élections locales. Tout cela paraissait d'autant plus équitable et normal que pour la première fois les étrangers communautaires allaient voter.

Au Sénat, il n'existe pas, on le sait, une majorité pour voter cette loi. Mais, en même temps, le gouvernement ne se presse pas pour la mettre

à l'ordre du jour du Palais du Luxembourg, sous prétexte qu'on risquerait d'aboutir à un référendum sur la question. Un référendum qui pourrait s'avérer difficile, avec une importante bataille politique pouvant réactiver les thèses d'extrême droite. La loi a donc été mise sous la table et semble devoir le rester jusqu'aux prochaines échéances.

**Je ne sais pas si c'était une erreur politique de refuser le droit de vote aux étrangers à ces dernières municipales, parce que le problème ne se pose pas en termes électoralistes, politiciens. Mais, quand on voit les problèmes rencontrés par les poli-**

tiques en général dans les catégories populaires et dans la jeunesse, on ne peut que regretter de ne pas l'avoir attribué. Même si ce n'est qu'un facteur parmi tous ceux qui conduisent une partie de la jeunesse issue de l'immigration à ne pas s'intéresser à la politique, il est certain qu'avoir des parents étrangers, qui travaillent, paient des impôts et n'ont pas le droit de s'exprimer sur le plan électoral, entre dans l'histoire personnelle des jeunes, dans leur vision de la façon dont on leur tend la main. Ce geste aurait montré que la gauche était disposée à faire tous les actes nécessaires pour « inté-

grer » tous ceux qui vivent dans la cité, pour leur donner un droit de regard sur la gestion de leur ville.

**Il serait souhaitable que les politiques se posent des questions sur la République d'aujourd'hui, sur ceux qui vivent en France, qui ont décidé d'y vivre, qui s'intéressent à ce qui s'y passe, qui font partie intégrante des citoyens de ce pays. On aurait à montrer qu'ils sont tous sur un pied d'égalité. Même s'il n'y a pas de consensus parfait dans tout le pays, l'idée a fait son chemin. Que les étrangers communautaires aient maintenant le droit de vote aux élections locales a joué un rôle. La diffé-**

rence avec les autres paraît de plus en plus injuste, anormale.

Il faut un débat serin sur cette question. Nous avons, de nouveau, interpellé le gouvernement. Je compte recevoir les trois collectifs, le 3 mai. Nous voulons relancer cette question auprès de nos collègues, de gauche mais aussi d'autres groupes, pour aller vers une initiative parlementaire en ce sens. Tous les partis de gauche, lors de leur réunion en novembre, même le MDC au nom de l'égalité avec les communautaires, se sont prononcés pour. Il faut que les actes suivent. »

PROPOS RECUEILLIS PAR E.R.

# « Je suis pour le vote des étrangers »

**POLITIQUE** Alors que l'UDF tient ce soir un colloque sur le droit de vote des étrangers, Gilles de Robien estime que « le vote aux élections locales n'est pas lié à la nationalité »

ENTRETIEN

**Gilles de Robien**

Député-maire UDF d'Amiens

**E**tes-vous toujours un défenseur du droit de vote des étrangers ?

Gilles de Robien : oui. J'y suis même plus que jamais favorable ! Surtout depuis les dernières élections municipales où, déjà, des étrangers ont pu voter.

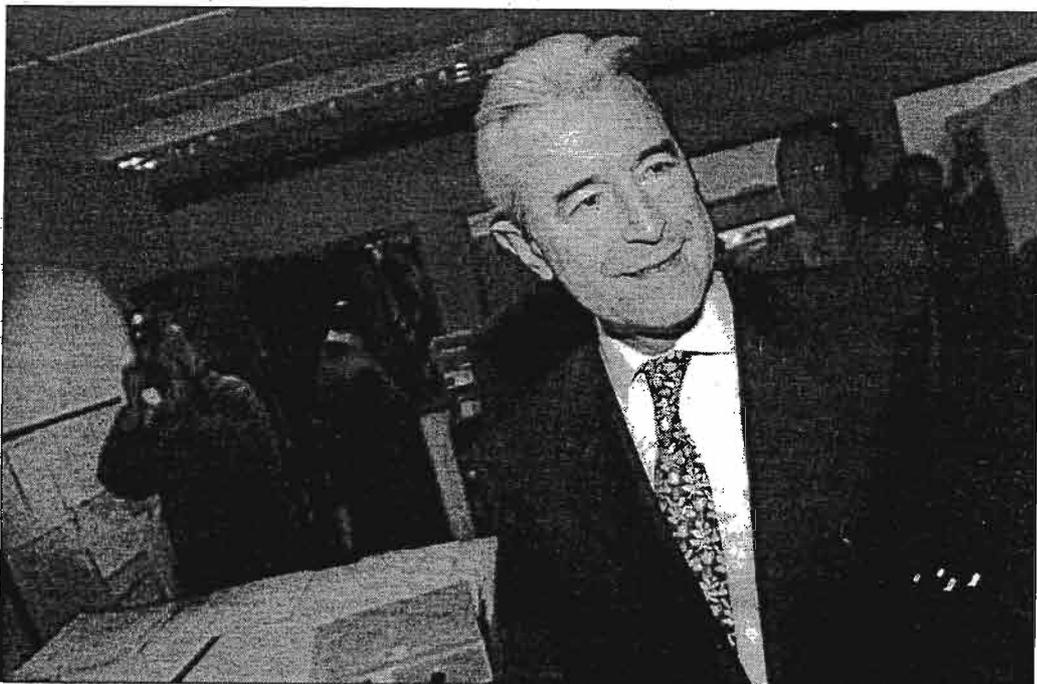
— Vous n'opérez pas de distinction entre citoyens de l'Union européenne et étrangers extra-communautaires ?

— Les Européens sont des étrangers par rapport à ceux qui ont la nationalité française. Ils ont voté, ce qui n'a rien à voir avec les accords particuliers que la France peut avoir avec les Européens en matière de développement économique, de monnaie, de défense et, demain, de Constitution. Ce qui prouve bien que le vote aux élections locales n'est pas attaché à la nationalité.

— À quoi rattachez-vous alors le droit de vote ?

*« Le vote local concerne ceux qui paient des impôts et participent à la vie socio-professionnelle de la commune, nationaux ou étrangers »*

— Le vote est, je crois, attaché à la localisation. Autour de critères non cumulatifs et qui peuvent être différents selon les pays. Par exemple la durée de résidence dans la commune, le fait de payer des impôts ou encore la réciprocité avec le pays



JEAN-CLAUDE MOSHETTURA

**Le député-maire d'Amiens Gilles de Robien, qui incarne l'aile sociale du courant libéral, entend convaincre les élus UDF de la nécessité de reconnaître par le droit de vote la citoyenneté locale des étrangers résidant en France.**

d'origine. Mais, autour du principe du vote des étrangers aux élections locales, je reste très ouvert à la discussion sur ces critères.

— Pourquoi ne pas étendre ce droit de vote aux élections nationales ?

— Il n'y a aucune raison pour que des étrangers participent à des décisions de politique nationale. Élire un député, c'est choisir quelqu'un qui va ensuite voter le budget de l'État, la défense, les relations extérieures. Il s'agit véritablement d'un vote qui engage la nation. Ce sont donc les nationaux qui doivent y participer. Tandis que le vote local concerne ceux qui ont la « personnalité locale », qui paient des impôts et participent à la vie socio-professionnelle de la commune, nationaux ou étrangers.

— Espérez-vous que l'UDF

prenne clairement position sur le sujet ?

— Je suis persuadé que les militants centristes ont une perception très généreuse de la participation électorale des étrangers dans les communes. Au niveau des parlementaires, les esprits sont moins avancés. Mais je compte sur les militants pour convaincre les élus réticents. Quant à François Bayrou, il a beaucoup évolué, et il me semble aujourd'hui très ouvert sur la question.

— La droite et le centre peu-

vent-ils évoluer sur ce sujet sans se couper de leur électorat traditionnel ?

— L'électorat est probablement plus évolué que beaucoup d'élus, qui, lorsqu'ils se retournent, s'aperçoivent souvent qu'ils ont perdu une partie de leurs électeurs par excès de prudence. Pour mobiliser l'opinion publique, il me semble important d'avoir une vision contemporaine de la société, plutôt qu'une vision passéiste.

Réçuelll par Laurent de BOISSIEU

**Le droit de vote et les membres de l'Union européenne**

Depuis le traité de Maastricht (1992), tout ressortissant d'un État membre de l'Union européenne a le droit de vote et d'éligibilité, sous certaines conditions, aux élections municipales et européennes. Ces dispositions ont été appliquées pour la première fois en France aux élections européennes du 13 juin 1999 et aux municipales des 11 et 18 mars 2001.

*L'Humanité*, 2 juillet 2001.

## Social et démocratie au programme du PS



Egalement réunis en congrès samedi, les socialistes ont débattu de leurs propositions pour 2002, qui seront ratifiées en janvier prochain. Les principales annonces du PS concernent la démocratie. Martine Aubry, en

charge du projet socialiste pour 2002, veut « non pas changer de Constitution mais changer la Constitution », par référendum. Le PS propose une réduction du mandat sénatorial à six ans. Une citoyenneté de résidence au bout de cinq ans de vie régulière en France est envisagée, qui permettrait aux étrangers d'accéder à des emplois réservés aux nationaux et de voter aux élections locales. En matière sociale, le PS souhaite renforcer l'action syndicale. « Nous devons avoir un débat sur la représentation des salariés dans les conseils d'administration », a ajouté Martine Aubry.

### **ET AUSSI**

**Justice.** Condamné vendredi à un an de prison ferme pour trafic d'alcool au préjudice du conseil général de l'Essonne, qu'il présidait jusqu'en 1998, Xavier Dugoin avait annoncé qu'il se constituerait prisonnier dimanche ou lundi. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui. L'ancien sénateur RPR s'est finalement constitué prisonnier dimanche.

**LES DÉPÊCHES DE  
L'AGENCE FRANCE PRESSE**



**ALERTE AGENCE FRANCE-PRESSE**

**vos infos par fax**

Département Multimédia

Tél: (33) 01 40.41.49.02

### Belgique-immigration

#### Le débat sur le droit de vote des étrangers relancé en Belgique

BRUXELLES, 27 nov (AFP) - Le débat sur l'octroi aux étrangers du droit de vote aux élections locales bat son plein en Belgique où cinq des six partis de la majorité au pouvoir y sont favorables, mais pas les libéraux flamands (VLD) du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le débat a été relancé la semaine dernière par le parti écologiste flamand Agalev, très favorable à cette mesure, ce qui a eu pour effet d'isoler le VLD au sein de la majorité "arc-en-ciel" (bleu libéral, rouge socialiste et vert écologiste) au pouvoir en Belgique depuis juillet 1999.

Les socialistes et les écologistes tant flamands que francophones, mais aussi les libéraux francophones, sont en effet favorables au vote des étrangers aux prochaines élections municipales de 2006.

Le parti libéral flamand semblait il y a deux mois sur le point d'y souscrire, mais la progression du parti d'extrême droite flamand Vlaams Blok à Anvers (nord) lors du scrutin municipal du 8 octobre (33% des voix) a refroidi ses ardeurs et il souligne que cette mesure ne fait pas partie de l'accord de gouvernement.

"Je n'ai pas de problème avec le fait que l'on en discute au Parlement. Je dis clairement ceci: pendant cette législature, le VLD ne donnera pas sa collaboration à ce projet", a déclaré dimanche le président du VLD Karel De Gucht.

Les écologistes ont néanmoins l'intention de déposer au Parlement une proposition de loi. Le soutien d'une seule formation d'opposition, comme le Parti social-chrétien (PSC) francophone qui s'y est déjà montré favorable, permettrait d'entériner la mesure.

27/11/00 15:49



**ALERTE AGENCE FRANCE-PRESSE**

**vos infos par fax**

Département Multimédia

Tél: (33) 01 40.41.49.02

### Elections-campagne

#### Début de la campagne du CIDEM pour l'inscription sur les listes électorales

PARIS, 11 déc (AFP) - Le CIDEM (Civisme et démocratie) a lancé lundi une campagne d'information pour inciter les citoyens et notamment les 18-25 ans à s'inscrire sur les listes électorales.

Au cours d'une rencontre avec la presse à Paris, ce collectif d'associations a présenté les différents outils de cette campagne qui s'achèvera le 24 décembre: un spot de 30 secondes à la télévision et sur son site internet ([www.cidem.org](http://www.cidem.org)), un spot radio et un encart dans la presse écrite représentant un petit bonhomme à la bouche scotchée avec en titre: "vous avez jusqu'au 30 décembre pour éviter ça".

Pour le Cidem, créé en 1984 à l'initiative de la Ligue de l'enseignement et de la Ligue des droits de l'homme, "l'implication insuffisante des citoyens dans les différents scrutins" est "préoccupante". Ce collectif entend développer "un esprit civique qui entraîne un comportement dynamique" et "ne doit pas être réduit à une leçon de morale".

"Le fort taux d'abstention lors des dernières consultations électorales, notamment parmi les plus jeunes, ainsi que le faible intérêt qu'ils portent à la politique, donnent à l'incitation à l'inscription sur les listes électorales une importance toute particulière", souligne le CIDEM qui entend s'adresser en priorité aux 18-25 ans, grâce au "graphisme" de sa campagne, inspiré "des jeux vidéos".

Après cette campagne destinée à favoriser l'inscription sur les listes électorales, le CIDEM annonce qu'il en mènera d'autres notamment sur les thèmes de la parité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations.

Le CIDEM regroupe sept associations: Anima'fac, un réseau d'associations étudiantes, ATD Quart Monde, France nature environnement, La Ligue des droits de l'homme, la Ligue de l'enseignement, le MRAP et les Scouts de France.

11/12/00 13:24



**AGENCE FRANCE-PRESSE**

**vos infos par fax**

Département Multimédia

Tél: (33) 01 40.41.49.02

### Municip-IDF-93

#### 20 % des candidats PCF en Seine-Saint-Denis sont issus de l'immigration

PANTIN (Seine-Saint-Denis), 3 mars (AFP) - Vingt pour cent des candidats sur les listes conduites par le PCF en Seine-Saint-Denis sont des jeunes issus de l'immigration, a annoncé la fédération communiste, au cours d'une réunion-débat organisée samedi à la maison des Courtilières à Pantin.

Une centaine de jeunes de moins de trente ans, dont une grande partie issue de l'immigration, vont ainsi participer à leur premier combat électoral.

"On est plus habitué à voir des élus d'origines bretonnes, auvergnates ou parisiennes que des élus issus de l'immigration et c'est quelque chose de politique qui pourra aider", a déclaré Jacques Isabet, maire PCF de Pantin, lors du débat intitulé "Comment s'unir contre les discriminations".

La présence de candidats issus des quartiers défavorisés a pour objectif d'"exiger le droit de vote des étrangers aux élections locales" et d'"élaborer une charte contre les discriminations", ont estimé les participants au débat.

03/03/01 18:10

### Municip-étrangers

#### Dimanche, des résidents non européens "voteront" symboliquement

PARIS, 6 mars (AFP) - Des résidents non européens sont conviés dimanche, premier tour des élections municipales, à "voter" symboliquement puisqu'ils n'y sont pas autorisés à la différence des résidents européens, à l'initiative des collectifs défendant le droit de vote des immigrés.

Les collectifs "même sol, mêmes droits: même voix" et "une résidence, une voix", se sont associés pour organiser des élections "où tous les résidents parisiens sont invités à s'exprimer", disent-ils mardi dans un communiqué.

Pour ne pas entrer dans l'illégalité, car il est interdit d'organiser des votes parallèles, il s'agira de se prononcer "pour" ou "contre" le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales des résidents non européens.

Bien que la préfecture ait jusqu'à présent refusé les lieux de vote proposés par les collectifs, affirment ceux-ci, quatre bureaux de vote seront ouverts de 11H à 15H: dans le XIVème au foyer 3 rue des Arbustes et sur le marché du Bd Brune, dans le XXème, à l'angle des rues Villiers de l'Isle Adam et de la rue des Pyrénées, et enfin dans le XVIIIème, à l'angle de la rue Polonceau et de la rue de la Goutte d'Or.

La feuille d'émargement sera la pétition lancée par les collectifs. Deux urnes seront présentées, l'une fermée pour symboliser "le vote baillonné", l'autre utile, explique Emmanuelle Le Chevallier, présidente de la fédération parisienne du MRAP.

Les résultats du vote seront rendus publics à 17 H, ajoute-t-elle.

Le comité "une résidence, une voix" regroupe une quarantaine d'associations, représentant les communautés immigrées et le collectif, "Mêmes droits, même sol, même voix", a été constitué à l'initiative d'associations de défense des immigrés.

Le 3 mai 2000, à l'initiative des Verts, l'Assemblée nationale a voté une loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales à tous les résidents non communautaires, mais le texte n'a pas été mis à l'ordre du jour du Sénat.



ALERTE AGENCE FRANCE-PRESSE

vos infos par fax

Département Multimédia

Tél: (33) 01 40.41.49.02

#### Municip-MRAP

#### Le MRAP lance un appel à "faire barrage" aux listes du FN et du MNR

PARIS, 16 mars (AFP) - Le MRAP a lancé vendredi un "appel solennel à toutes celles et ceux attachés aux valeurs républicaines à faire barrage aux listes FN et MNR et à sanctionner tous les candidats qui ont pactisé avec eux" dimanche au second tour des élections municipales.

"Même si la tête de l'extrême droite est malade, la bête bouge encore" et "sa capacité de nuisance demeure malheureusement intacte", estime le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) dans un communiqué, s'inquiétant du nombre de villes où l'extrême-droite se maintient ou fusionne.

Le MRAP se dit par ailleurs "amer devant l'injuste discrimination qui persiste à l'égard des étrangers non-communautaires interdits de participation à ce scrutin".

L'organisation appelle enfin à une mobilisation massive le 4 mai prochain à l'occasion de la journée nationale en faveur du vote des étrangers, devant le Sénat à Paris et devant les préfectures en province.

16/03/01 15:49



ALERTE AGENCE FRANCE-PRESSE

vos infos par fax

Département Multimédia

Tél: (33) 01 40.41.49.02

#### Inmigrés-vote

#### Le FN accuse Mme Guigou de "provocation anti-nationale"

PARIS, 10 oct (AFP) - Le Front national a qualifié mercredi de "provocation anti-nationale" les propos de la ministre de l'Emploi, Elisabeth Guigou, en faveur du vote des étrangers non communautaires aux élections municipales.

"Elisabeth Guigou ne se contente pas de remettre sur le tapis la question du droit de vote des immigrés, elle estime que le moment est venu de le leur accorder", dénonce le FN dans un communiqué.

"Au lendemain des spectaculaires démonstrations pro-algériennes des jeunes au Trade de France, le choix de ce moment prend une spéciale allure de provocation anti-nationale", ajoute le parti de Jean-Marie Le Pen.

Dans un entretien à Libération, Mme Guigou estime qu'accorder le droit de vote aux étrangers est "un pas qu'il faut absolument faire maintenant".

10/10/01 13:53

**LA PRESSE LOCALE,  
ASSOCIATIVE, SYNDICALE**

...

## CAMPAGNE NATIONALE

# Le droit de vote aux étrangers

Un film, une exposition et une  
conférence-débat pour évoquer le  
droit de vote des étrangers.



*Après avoir créé, l'an dernier, le mouvement de parrainage des sans-papiers, Annie Troncy-Rosen, Françoise Cosson et tous les membres du Collectif des droits civiques préparent la semaine nivernaise pour le droit de vote des résidents étrangers en France.*

Même sol, mêmes droits, même voix, la campagne nationale, lancée il y a deux ans par la Fédération nationale Léo-Lagrange et à laquelle le MRAP s'est associé immédiatement, fait étape à Nevers. Le Collectif des droits civiques Nièvre, qui regroupe quinze organisations et associations, organisera vendredi 20 octobre, à 20 h 30, à la salle des Eduens, une conférence-débat pour le droit de vote aux élections locales de tous les résidents étrangers en France. Cette soirée viendra conclure une semaine consacrée à l'égalité des droits.

Une exposition intitulée Citoyenneté et égalité des droits sera visible à la bibliothèque Jean-Jaurès dès aujourd'hui. Constituée de douze panneaux, dont dix montrent l'évolution de la citoyenneté et deux illustrent l'apport des étrangers à la société française, l'exposition restera installée jusqu'au vendredi 20 octobre. De plus, le film *La vie sur terre* qui raconte le décalage de perception du passage à l'an 2000 vu du Mali sera projeté, en collaboration avec l'ACNE, au Mazarin les lundi 16 et mardi 17 octobre, à 14 h 30, 18 h 20 et 21 h.

Annie Troncy-Rosen pour le MRAP, Françoise Cosson pour Léo-Lagrange et des membres d'autres associations du Collectif estiment que « le moment est venu de donner le droit de vote à

tous les résidents étrangers et pas seulement à ceux de la CEE, comme la France y a été contrainte avec le traité de Maastricht ». Tous croient que si les parlementaires le veulent, ce vote pourrait être possible dès les élections municipales du printemps prochain. Il s'agit donc « d'intensifier les pressions pour aboutir rapidement ». Annie Troncy-Rosen met en avant un sondage réalisé par le MRAP selon lequel 56 % des Français et 70 % des jeunes se déclarent favorables au droit de vote des résidents extra-communautaires. « L'évolution des mentalités a été lente. Il a fallu débattre, labourer, ratisser, convaincre pour faire reculer le cliché des familles nombreuses, au chômage et dépendantes des Allocations familiales. Et faire admettre la réalité : les résidents étrangers travaillent, paient des impôts, sont reconnus dans l'entreprise, peuvent s'associer et diriger des associations. Pourquoi n'ont-ils pas le droit de vote ? Aujourd'hui, le moment est venu ! »

Pour plaider cette cause, la conférence-débat du 20 octobre sera animée par Jean-Marie Janod, membre du Conseil national du MRAP et responsable de la campagne Même sol, mêmes droits, même voix et Alain Sauvreneau, secrétaire général de la Fédération nationale Léo-Lagrange.

*L'Est Républicain*, le 27 octobre 2000.

## **A SAVOIR**

### **Conférence-débat sur le droit de vote des étrangers**

Une conférence-débat sur le droit de vote des étrangers non-communautaires s'est tenue au petit Kursaal mardi soir.

Devant un public chaleureux, Jean-Marie Janod, coordinateur pour le MRAP pour le collectif « *Même sol, même droit, même voix* » a présenté « *les raisons profondes qui justifient la reconnaissance du droit de vote pour tous les étrangers aux élections locales. Déjà 56 % de nos concitoyens dont 77 % de jeunes se s'y sont déclarés favorables* ».

L'Assemblée nationale a débattu et voté, le 4 mai dernier, le texte de loi

concernant le droit de vote des étrangers non communautaire. Pour le moment, ce texte n'a pas été soumis au Sénat.

*« Notre pays, avec la Grèce, le Luxembourg et l'Autriche sont les seuls en Europe à demeurer à la traîne à ce sujet ».*

Au seuil de la campagne électorale, le collectif bison-tin demande aux candidats « *de ne pas oublier de compter sur leurs listes, en position éligible, les jeunes d'origine étrangère avant que leurs parents les rejoignent sur le chemin de l'égalité civique* ».

## Le droit de vote des étrangers : spectateurs ou acteurs ?

La signature du Traité de Maastricht (1992) engageait la France à donner aux élections locales et européennes le droit de vote aux ressortissants de l'Union Européenne. Le gouvernement de l'époque a fait traîner les choses et les Européens n'ont pu voter aux municipales de 1995. Ce droit a finalement été inscrit dans la Constitution par l'article 88.3 : pour les municipales, les ressortissants de l'UE résidant en France depuis plus de 6 mois peuvent voter et être élus conseillers municipaux.

A l'occasion des municipales 2001, il y a eu peu de publicité pour faire connaître ce droit et inciter les Européens à s'inscrire sur les listes électorales de la mairie de leur domicile. *N'appartient-il pas à chacun de nous d'inciter les personnes de notre connaissance à le faire ?*

### Extra-communautaires ou extra-terrestres ?

Depuis longtemps, la question de droit de vote des étrangers refait périodiquement surface.

Le Parlement européen s'est prononcé pour l'élargissement du droit de vote, aux élections locales, à tous les résidents de l'Union, quelle que soit leur nationalité.

En France, au printemps dernier (du 2 au 4 mai), une proposition de loi des Verts a été examinée à l'Assemblée nationale. Elle visait à étendre le droit de vote et d'éligibilité au mandat de conseiller municipal, aux étrangers installés en France depuis au moins 5 ans. Ils n'auraient pas le droit d'être maire ni adjoint. Ils ne voteraient pas non plus aux européennes car le consensus des Etats membres serait alors nécessaire.

Le projet a été adopté en première lecture. Pour que cette réforme aboutisse :

- il faut qu'elle soit adoptée par le Sénat qui ne l'a pas inscrite à son calendrier des débats;

- s'agissant d'une proposition de loi constitutionnelle d'initiative parlementaire, il faut aussi qu'elle soit soumise à un référendum (dont seul le Président de la République peut prendre l'initiative).

On peut s'attendre à des résistances. Pourtant, l'opinion évolue sensiblement.

### Quelques récents sondages

Le magazine *Marianne* a publié les résultats d'un sondage Ipsos de mai dernier, auprès de 1 016 personnes, sur la question :

*Actuellement, les citoyens de l'Union européenne résidant en France depuis plus de cinq ans ont le droit de voter aux élections municipales, alors que les résidents d'origine non-européenne n'ont pas le droit de vote en France. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ?*

Droit de vote	Gche plur.	Droite	% sur le total
à tous les étrangers	58%	28%	45%
aux seuls Européens	14%	26%	18%
aux seuls Français	27%	45%	35%
Ne se prononcent pas	1%	1%	2%
TOTAL	100%	100%	100%

Un sondage demandé à l'institut CSA par *L'Humanité* et réalisé les 28 et 29 juin portait sur les élections municipales et européennes. Une majorité de Français (+ 3 points par rapport à un sondage d'octobre 1999) se montraient favorables à une extension du droit de vote à tous les étrangers vivant en France.

A propos des seules municipales, un précédent sondage, du 29 mai au 14 juin, avait été publié par ce journal daté du 6 juillet. Seuls 460 maires avaient été interrogés. Ils étaient majoritairement contre le vote des étrangers non-Européens. Avec une nuance : c'est indépendamment de tout clivage politique que les maires de communes où vivent plus de 4% d'étrangers s'étaient au contraire déclarés nettement favorables à cette idée.

Autre signe d'évolution : un maire d'arrondissement parisien a lancé une réflexion sur la citoyenneté, concrétisant ses efforts par des rencontres interculturelles au sein des quartiers.

Enfin, chez certains jeunes vivant dans des quartiers défavorisés, le sentiment d'être toujours un étranger dans le pays où ils se sont intégrés est plus vif qu'on ne le dit.

Vient alors une réflexion, sinon le sentiment d'une réelle injustice ressentie par un ami : *«Etranger vivant depuis plusieurs années en France, mon travail me donne le droit d'être électeur voire éligible dans ce pays ; mon loyer me donne droit aux élections qui en découlent. On le nie ce droit, lorsqu'il s'agit de ma vie de*

*tous les jours et de ma possibilité de participer aux choix de ceux qui gèrent Paris. Paris, c'est la ville où je vis, à la richesse économique et culturelle de laquelle je participe.*

*Suis-je simple spectateur ou ai-je le droit d'être acteur de ma citoyenneté ?»*

**Pour étayer ce dossier d'autres éléments entrent en jeu.**

### Ils sont éligibles... ou simples électeurs

Plusieurs types d'élections sont déjà accessibles aux étrangers, soit comme électeurs, soit comme éligibles.

#### • Délégués en entreprise

Les étrangers sont électeurs et éligibles dans la désignation des salariés comme délégué du personnel ou délégué au comité d'entreprise. Ils ont aussi le droit d'être délégué syndical.

#### • Sécurité sociale et mutuelles

Electeurs et éligibles comme membres du conseil d'administration des caisses de Sécurité sociale, les étrangers le sont aussi dans les conseils d'administration des mutuelles.

#### • Prud'hommes : électeurs mais pas éligibles

Les étrangers ont le droit de vote dans les élections prud'homales. Ils ne peuvent être conseillers, car ces tribunaux paritaires rendent la justice au nom du peuple français.

#### • HLM

Electeurs et éligibles au conseil d'administration des organismes d'HLM. Ils peuvent aussi être membres des commissions d'attribution des logements ou des commissions de marché.

#### • Parents d'élèves

Les étrangers sont encore électeurs et éligibles pour représenter les parents d'élèves dans les écoles, collèges et lycées.

#### • et autres

Chambres consulaires, ordres professionnels...

### En Europe

Dans l'Union européenne, le droit de vote des étrangers aux élections locales existe déjà, selon différentes modalités.

- 1948 : au *Royaume Uni* (pour les citoyens du Commonwealth)

- 1963 : en *Irlande*

- 1975 : en *Suède* (3 ans de résidence exigés)

- 1981 : au *Danemark* (3 ans de résidence exigés)

- 1985 : aux *Pays-Bas* (5 ans de résidence exigés)

- En *Finlande* pour les ressortissants des autres Pays scandinaves

- En *Espagne* et au *Portugal*, aux ressortissants de pays qui pratiquent la réciprocité.

- La *Belgique*, en 1998, a réformé sa Constitution mais il n'y a pas encore de loi d'application.

- Des projets voient le jour en *Allemagne* et en *Italie*.

### Des questions en termes de justice sociale

**Pourquoi accentuer les différences entre étrangers ?** Les membres de l'UE d'un côté jouissant du droit de vote, les autres en restant privés. N'est-ce pas introduire une discrimination supplémentaire et un sujet de division entre communautés ?

**N'est-ce pas un obstacle pour ceux qui travaillent à une meilleure intégration ?** Il est plus difficile pour les maires des communes où les étrangers sont très nombreux de mettre en oeuvre des mesures, notamment en matière de logement, en faveur d'une population en difficulté mais qui ne vote pas. Tous soulignent le risque d'une montée de l'extrême droite.

**Comment faire naître chez les jeunes le sens de la citoyenneté** et des responsabilités civiques lorsque leurs parents n'ont pas de prise sur la vie de la commune où ils résident ?

Dans les quartiers difficiles, on essaie d'enrayer les phénomènes de violence et d'en analyser les causes. On veut éviter à tout prix de laisser s'installer des zones de non-droit. Ne pas laisser en marge de la citoyenneté certaines populations servirait certainement cette volonté de rendre possible la vie ensemble.

*"Penser une saine articulation entre citoyenneté et pluriculturalité nécessite une vive mobilisation pour la justice sociale et la politique",* disait Fred Poché, philosophe à la Faculté de théologie d'Angers, dans un exposé aux "Relais Maghreb Méditerranée" de la Pastorale des Migrants.

Assurément demander le droit de vote des étrangers installés en France doit relever d'un souci de justice et non d'un calcul électoral.

**R. Cotei - O. Michelat**

*"Il n'est plus question de Grec ou de Juif... de Barbare, de Scythe, d'esclave, d'homme libre; il n'y a que le Christ qui est en tout."*  
(Col. 3.11)

## Une Histoire

### Apparition des sans- vote à Paris

Après ceux qui votent mais ne résident pas (dans le V<sup>e</sup> arrondissement de Paris), voilà ceux qui résident mais ne votent pas (dans le XVIII<sup>e</sup> – et ailleurs). Hier soir, à l'appel du collectif «Même sol, mêmes droits, même voix», qui

regroupe plus de 70 associations et organisations, des étrangers habitants du XVIII<sup>e</sup> ont tenté de s'inscrire sur les listes électorales. Contrairement aux Européens, les étrangers extra-communautaires ne pourront pas voter aux prochaines élections municipales. Selon le collectif, 15 % des électeurs potentiels de l'arrondissement parisien sont ainsi exclus du droit de vote.

Pour protester contre cette «discrimination», certains d'entre eux s'étaient rassemblés devant la mairie de Daniel Vaillant. Munis d'une attestation de domicile et d'un titre de séjour, une dizaine d'immigrés, encadrés par des militants de la Ligue des droits de l'homme ou du Mrap, et aussi de quelques policiers, se sont présentés dans le calme au bureau d'inscription municipal.

Accueillis poliment, ces électeurs très virtuels se sont vu remettre une attestation de demande d'inscription. Pour la carte d'électeur, il faudra encore attendre.

# CITOYENNETÉ

## « Mon fils vote, pas moi »

À l'approche des élections municipales, les collectifs pour le droit de vote des étrangers se mobilisent.

**J**eudi 30 novembre, Salimou Marie, Africain, est le premier d'un joyeux défilé de résidents étrangers à présenter sa carte de séjour et son attestation de logement au bureau « inscriptions électorales » de la mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement. Les membres du collectif local Même sol : mêmes droits, même voix, Français ou étrangers, ont dû traverser un lugubre cortège de CRS, et laisser leurs banderoles (« En France depuis trente ans », « Mon fils vote, pas moi »...) sur le pas de la porte. Comme l'explique Christelle Ansault, de la Ligue des droits de l'homme, le XVIII<sup>e</sup> a été choisi pour une action phare, car « avec son maire, Daniel Vaillant, au ministère de l'Intérieur, il est emblématique ».

Au guichet, les employés municipaux s'acquittent de leurs tâches, et tendent un formulaire à Salimou Marie. Il repart avec une attestation, qu'il montre, penaud, à Frédérique Bidaux, militante du Dal, venue signaler son changement d'adresse. Dans quelques semaines, elle trouvera sa carte d'électeur dans sa boîte aux lettres... mais pas lui. Après une membre de la LDH, de nationalité portugaise, qui souhaite que son nom de jeune fille apparaisse sur sa carte électorale, vient le tour de Saïd Bouziri, Tunisien, qui porte également un badge LDH : « Pour nous, dit-il au nom des résidents extra-communautaires exclus du vote, c'est le moyen de dire qu'on est prêt pour le droit de vote ! » Enfin, Ababacar Diop, Sénégalais, ancien porte-parole des sans-papiers de Saint-Bernard, devenu récemment millionnaire grâce à son cybercafé, Vis@vis, dont le nom était convoité par Vivendi, s'adresse à l'une des employées : « Madame, ça veut dire quoi votre formulaire ? Que je suis accepté ? » Elle répond en jargon administratif, et Ababacar s'énerve en regagnant la sortie : « J'ai une entreprise dans le XVIII<sup>e</sup>, qui fait tourner l'économie du quartier. Je paie des impôts

(certainement astronomiques cette année !), et je ne peux pas voter ! »

Pablo, de la Ligue communiste révolutionnaire, rappelle que « s'il y a des collectifs vivaces comme celui du XVIII<sup>e</sup>, la fin de non-recevoir de mai dernier a quand même refroidi la mobilisation. » Néanmoins, les collectifs locaux prévoient d'autres actions. Voici les idées qui circulent : questionnaire sur le droit de vote à envoyer aux maires et aux têtes de listes locales ; organisation d'élections symboliques, avec de fausses urnes, mais un vrai comptage ; et,



THEIRY NECTOUX

jusqu'à fin décembre, inscriptions militantes comme celles du XVIII<sup>e</sup>. Mobilisez votre collectif local. Car, comme l'a dit Mouloud Aounit, du Mrap, le 30 novembre, les étrangers, en s'inscrivant sur les listes électorales, font « un geste d'existence. Car le racisme c'est faire que l'autre n'existe pas, notamment en terme de droit. »

NAÏRI NAHAPÉTIAN

Pour contacter le Collectif national Même droit : même sol, même voix : Mrap, 43, bd de Magenta, 75010 Paris. Tel : 01 53 38 99 99. Ou Fédération Léo-Lagrange : 153, av. Jean-Lolive, 93695 Pantin Cedex. Tel : 01 48 10 65 65. Sont également membres du Collectif de très nombreuses associations (LDH, Dal, Arcat-sida...), des syndicats (CGT, Sud, FCPE...), des partis politiques (Verts, PC, LCR). Pour connaître les actions à venir, vous pouvez les contacter au plan local, car le collectif fonctionne de manière plutôt décentralisée.

# Au fil de la semaine

GROS PLAN

LE PREMIER SONDAGE SUR LA CITOYENNETÉ AU SEIN DE L'UNION

## La naissance d'une conscience européenne

Les Européens sont-ils favorables à l'extension du droit de vote des étrangers non-communautaires aux élections européennes ? L'institut CSA a réalisé un sondage auprès des quinze pays de l'Union pour « la Lettre de la citoyenneté ». Bernard Diemotte, son directeur, commente ces chiffres, qui donneraient 48 % d'Européens favorables.

La lecture des chiffres, à interpréter avec précaution, montre qu'à des nuances près, les réponses obtenues sont plus en relation avec la notion d'Europe qu'avec celle de démocratie ou d'égalité entre citoyens. La question du racisme ne semble pas vraiment entrer en ligne de compte, à l'exception peut-être de l'Autriche. Quoi qu'il en soit, on peut classer les pays en trois catégories. Les pays méditerranéens (Espagne, Portugal, Italie), anciens pays d'émigration, sont très favorables au droit de vote pour tous, nationaux et étrangers, aux élections européennes. L'Italie (55 % pour/38 % contre) confirme, avec ce sondage, qu'elle est un pays très européen. Les bons résultats de l'Espagne (62 %/31 %) et du Portugal (59 %/26 %) montrent certainement que ces deux pays ont le sentiment d'avoir fortement bénéficié de leur appartenance à l'Europe des Quinze.

Les pays eurosceptiques (Danemark, Grande-Bretagne, Autriche) marquent une forte opposition à l'extension du droit de vote aux non-communautaires. Mais prenons garde de ne pas classer hâtivement ces pays dans le camp des opposants à l'extension du droit de vote car, paradoxalement, aussi bien la Grande-Bretagne (27 %/62 %) avec les ressortissants du Commonwealth, que le Danemark (15 %/71 %), ont déjà élargi le droit de vote aux élections locales à (presque) tous les étrangers depuis longtemps. Les résultats du sondage s'expliquent en grande partie par l'hospitalité des sondés envers l'Europe — et donc les élections européennes. Le résultat autrichien (28 %/63 %) est, lui, moins surprenant compte tenu des positions xénophobes d'une partie de la coalition gouvernementale. Dans les autres pays, les résultats sont moins tranchés. En Belgique

### Fiche technique :

Sondage exclusif CSA/Asoca/la Lettre de la citoyenneté, réalisé par téléphone entre le 14 novembre et le 7 décembre 2000 auprès de 15 échantillons représentatifs de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus, constitués d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

(43 %/40 %, en Finlande (47 %/46 %), aux Pays-Bas (44 %/38 %) et en Suède (48 %/44 %) ; on note une courte majorité des favorables à l'extension du droit de vote sur les défavorables, tandis qu'en France (45 %/51 %), au Luxembourg (45 %/50 %) et plus fortement en Allemagne (42 %/53 %), les défavorables sont majoritaires. Mais ces pays restent globalement dans le même schéma. À ce niveau, il est intéressant de regarder le détail de certains résultats nationaux. En Belgique, le clivage linguistique se confirme : les Bruxellois sont favorables à 56 %, les Wal-

lons à 54 %, les Flamands à 31 %. Au Luxembourg, les Portugais, qui représentent plus de 10 % des habitants, sont favorables à 64 %, alors que les Luxembourgeois de souche ne le sont qu'à 35 %.

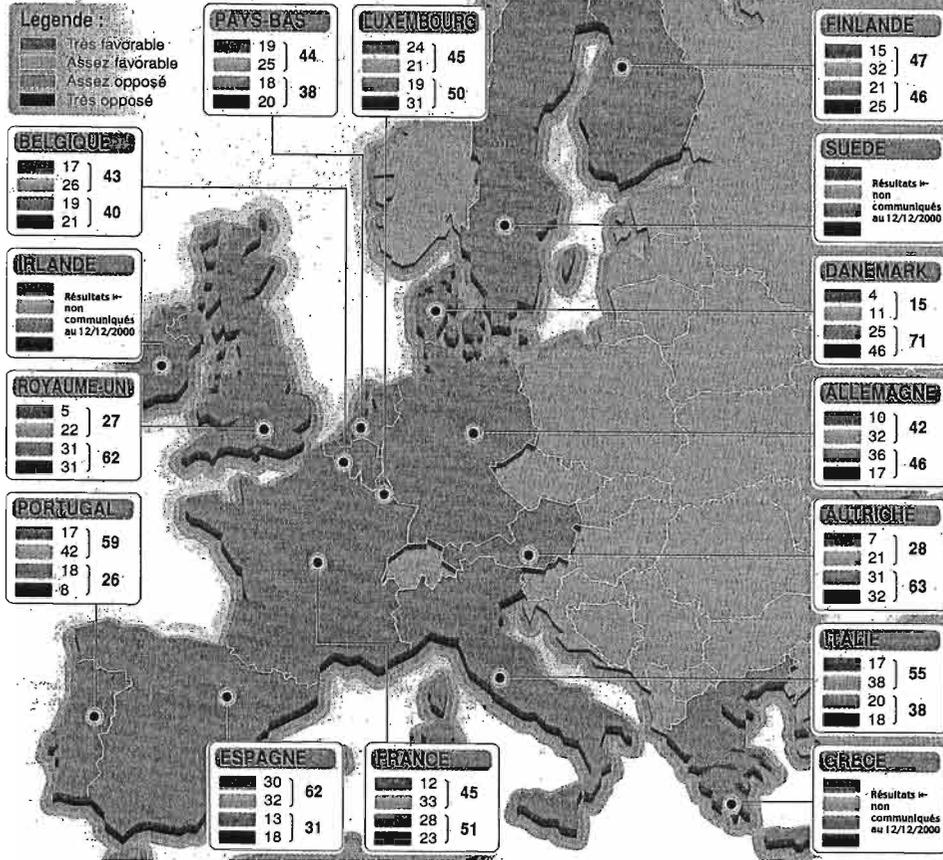
Ce sondage révèle aussi quelques constantes intéressantes. Les jeunes sont beaucoup plus favorables à l'extension du droit de vote que les plus âgés : ils sont majoritairement favorables dans tous les pays sauf en Allemagne, en Autriche et au Danemark. Les femmes le sont aussi, à l'exception du Danemark et de la Grande-Bretagne où il n'y a pas de différence et du Luxembourg et de l'Italie où la différence est faiblement en faveur des hommes. Les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'études supérieures sont également plus favorables que les moins diplômés. Et presque partout, les habitants des grandes villes sont plus favorables que les autres. C'est ainsi qu'en Angleterre, le score des opinions favorables est meilleur dans l'agglomération londonienne que dans le reste du pays. Il est par ailleurs plus élevé en Écosse.

Au niveau des quinze pays, une pondération démographique donne, sous réserve, l'indication suivante : 48 % de sondés sont pour l'extension du droit de vote aux élections européennes pour les non-communautaires, 52 % y sont opposés.

Ce sondage, à interpréter certes avec prudence, montre qu'une conscience européenne est en train de naître, s'appuyant sur les jeunes, les femmes, les urbains, les diplômés. Il montre l'actualité qu'il y a d'ouvrir un espace de débat public (1), pour qu'au travers de la bataille pour le droit de vote pour tous, se mette en place une citoyenneté européenne, liée non à la nationalité mais à la résidence. C'est une question d'équité !

BERNARD DELENOTTE

(1) Colloque le 20 janvier à Paris (Assemblée nationale, 101, rue de l'Université), de 14 h à 18 h 30. Participation des députés européens : Aïme Boumediène (Les Verts), Harlem Désir (PS), Yasmine Boujennaf, (PC), des experts et chercheurs (Monique Cheminille-Gentreau, Jean-Pierre Warmis, François Julien-Laferrière). Héc : Comité de suivi des lois sur l'immigration, bureau 8301, 128, rue de l'Université, 75355 Paris Cedex 07. SP Tél. : 01 40 33 13 18. Courriel : lfg@club-internet.fr



### La question du sondage

« Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en... (France, Allemagne, Italie, etc.) ont le droit de vote aux élections européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections européennes aux résidents étrangers non membres de l'Union européenne vivant en... (France, Allemagne, Italie, etc.) ? »

TRIBUNE  
Par Paul Oriol \*

## Plaidoyer pour une citoyenneté européenne de résidence

LA CITOYENNETÉ de l'Union européenne a été mise en place par le traité de Maastricht qui stipule : « Est citoyen de l'Union, toute personne ayant la nationalité d'un État membre » (art. 8). Les droits attachés à cette citoyenneté sont disparates : le droit de pétition (art. 8D) reconnu par le traité à toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège sur le territoire de l'un des États membres, le droit de circulation et d'installation (art. 8A) dont l'extension à tous les résidents est déjà envisagée par l'article 45 de la Charte européenne des droits fondamentaux, la protection diplomatique dans un État tiers (art. 8C) qui est un attribut de la nationalité. En

fait, la citoyenneté de l'Union se traduit principalement par le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes (art. 8B).

Une citoyenneté incomplète, attachée à la nationalité de l'un des États membres, aboutit à l'instauration d'une citoyenneté de castes. La première est celle des citoyens qui résident dans le pays dont ils ont la nationalité (Français en France, Allemands en Allemagne...) ; ils ont le droit de vote à toutes les élections. Vient ensuite la caste des citoyens qui résident dans un pays de l'Union dont ils n'ont pas la nationalité

## GROS PLAN

●●● (Espagnols au Danemark, Suédois en Italie...) : ils ont seulement le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans le pays de résidence. La troisième est celle des ressortissants des États tiers (Marocains, Norvégiens, Sri-lankais...) qui ont le droit de pétition et le droit de vote aux municipales dans certains pays (Irlande, Danemark, Pays-Bas...). Sans oublier les hors castes que sont les sans-papiers !

Pour qui est attaché aux Droits de l'homme, au principe d'égalité, cette situation est intolérable. Elle est un défi au bon sens : comment justifier qu'un Danois ou un Britannique, arrivé depuis quelques mois, ait le droit de vote et qu'un Chilien, un Marocain ou un Camerounais (quelquefois ancien combattant de l'armée française !), résidant en France depuis de longues années, ne l'ait pas ? Cette injustice a justifié plusieurs campagnes « Même sol, mêmes droits, même voix », « Un(e) résident(e), une voix », « Pour une véritable citoyenneté européenne »... Elle explique, probablement, une évolution de l'opinion publique en France, perçue à travers les sondages : la majorité des sondés est favorable au droit de vote de tous les résidents quelle que soit leur nationalité. Les députés Verts ont utilisé leur niche parlementaire pour concrétiser cette évolution par une proposition de loi

**Le traité de Maastricht a rendu obsolètes les arguments opposés au droit de vote des résidents étrangers. Dans l'esprit du traité, l'attribution de la citoyenneté de l'Union favorise l'intégration.**

constitutionnelle et l'Assemblée nationale a adopté un texte, malheureusement en attente sur le bureau du Sénat. Mais si cette loi était adoptée, des inégalités persisteraient entre citoyens de l'Union et ressortissants des États tiers.

Le traité de Maastricht a rendu obsolètes les arguments opposés au droit de vote des résidents étrangers. Dans l'esprit du traité, l'attribution de la citoyenneté de l'Union favorise l'intégration. Cela est-il vrai seulement pour les résidents provenant

d'un pays membre de l'Union et non pour les autres résidents ? L'Union ne peut se recommander de ses « valeurs fondamentales » et instituer des barrières artificielles entre les résidents. Des centaines de milliers de Turcs, de Marocains, de Polonais, de Roumains vivent en Europe depuis des années. Ils sont exclus de la citoyenneté. Avec l'adhésion, demain, de tel ou tel pays à l'Union, les uns deviendront citoyens de l'Union, les autres non ! Non en fonction de leur comportement, de leur degré d'intégration, mais par une décision politique. La bonne décision est de revoir le traité de Maastricht et d'attribuer la citoyenneté de l'Union à tous les résidents quelle que soit leur nationalité.

\* Animateur de la commission immigration des Alternatifs, membre du comité de rédaction de la Lettre de la citoyenneté et membre du conseil d'orientation de Migrations-Société.



Le 27 mai 2000 à Paris, près de 2 000 personnes ont manifesté en faveur du droit de vote des immigrés.

## Ces Parisiens qui ne voteront pas

Nombre d'organisations réclament le droit de vote pour tous les étrangers. Et plaident pour une citoyenneté de résidence. Mais qu'en pensent les intéressés eux-mêmes ? Discussion dans un bistrot de Barbès.

« C'EST LOGIQUE comme deux et deux font quatre. Si j'habite ici, je vote ici... je ne vais pas voter pour le maire au bled », lance en souriant, Ahmed, 37 ans. Assis au bar, il ne se fait pas prier pour parler. Monsieur Bouibherne, commerçant honorable qui a réussi, 30 ans de France, 30 ans de travail, n'est pas d'accord. « Ma politique, c'est d'assurer les besoins de ma famille. Je suis venu pour travailler, pas pour voter », tranche-t-il. « Sinon je vais entendre : "C'est un immigré, qu'est-ce qu'il vient foutre sa merde !" Moi, je suis bien dans la société », dit-il en tournant son café. Européen dans la vie et Marocain à la maison.

Ce n'est pas l'avis de cet autre consommateur. « Si tu donnes ton fric et que tu fermes ta gueule, c'est du racket », explique-t-il. « Si tu me prends mes sous, donne-moi aussi le moyen de savoir où ils vont ! La France a des citoyens actifs amputés de leur droit d'expression politique, tenus aux devoirs mais privés de droits fondamentaux, qu'on se le dise ! » Kirsten, Danoise, entre par hasard. Elle veut voter pour la première fois en France. « J'ai appelé la mairie aujourd'hui, pour m'inscrire, ils veulent une carte de séjour, l'avis d'une commission... Je vais m'accrocher, je veux plus de pistes cyclables et je me considère comme Parisienne. »

Ahmed, diplômé dans son pays, mais artisan ici (les

emplois de l'Éducation nationale sont réservés aux Français), commente. « Ce droit de vote pour les étrangers de l'Union, ça va débloquer la situation. » Pour Kaddour, Français, fils de « soldats morts pour la France pendant la Deuxième Guerre mondiale », cette discussion ravive l'injustice de l'Histoire. « Maintenant un Allemand qui arrive a droit d'être maire, les tirailleurs sénégalais, eux, attendent toujours des droits. Nos grands-parents ont irrigué ce pays de leur sang : alors, c'est quoi le droit du sang ! La bande des quatre parle de droit du sol, mais ils sont tous pour le droit du sang. Je voterai Verts, dit Kaddour, mais ils balbutient encore, on ne sait pas... à part Mamère, ne sont-ils pas en train d'oublier leur couleur... pour des fauteuils à l'Assemblée... ? »

À l'heure des gâteaux sucrés, Souad se présente : « Je suis une petite beurette comme vous dites. » Ses parents ont la nationalité française. Et suivent les infos. « Même ma mère qui ne lit pas sait très bien pour qui elle vote. C'est comme s'ils avaient adhéré et participé au fonctionnement de l'État : une joie ! » Égoux au comptoir, tous ces personnages se retrouveront dans une situation différente aux prochaines municipales. Les uns pourront mettre un bulletin dans l'urne, pas les autres. Comme un apartheid invisible à l'œil nu.

DAVID LANGLOIS-MALLET

## DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

**Inscription : avant le 31 décembre**

D'ici au 31 décembre, il faut inciter les jeunes de l'Union européenne à s'inscrire sur les listes électorales ! La commission nationale Immigration des Verts insiste sur le fait que cette campagne est un pas vers la citoyenneté européenne de résidence. Que ceux qui peuvent voter, enfants d'immigrés et citoyens européens, le fassent ! La commission invite les groupes Verts à faire campagne pour cette inscription en rappelant l'exigence des Verts : droit de vote et d'éligibilité pour tous les résidents, quelle que soit leur origine nationale. Ces campagnes doivent se faire avec les associations ayant participé aux collectifs "Un résident, une voix" et "Même sol, mêmes droits, même voix".

*Pour plus d'infos : Manuel Tavares, 2 rue du Colonel Dominé, 75013 Paris. Courriel : manuel.tavares@wanadoo.*

## Droit de vote des étrangers

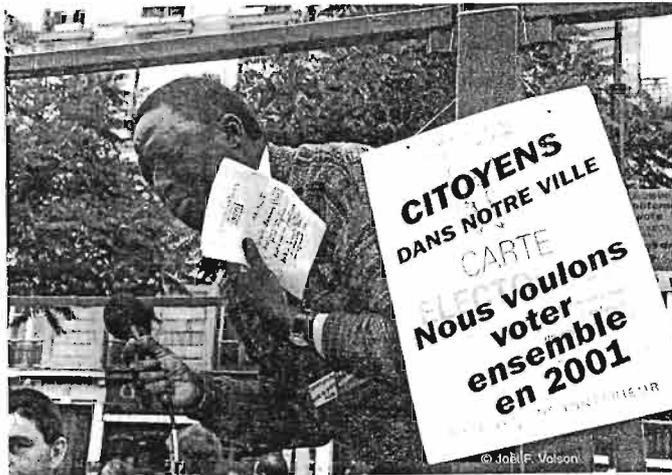
Pour la première fois, les ressortissants de l'Union européenne résidant en France vont pouvoir participer aux élections municipales. 1,2 million de nouveaux électeurs potentiels sur l'ensemble de l'Hexagone et 105 000 à Paris, parmi lesquels des Portugais, Espagnols, Italiens, Britanniques, Allemands, Belges, Grecs, Hollandais, Suédois, Irlandais, Danois, Autrichiens, Finlandais et Luxembourgeois. C'est une avancée, mais on voudrait mieux : le droit de vote aux résidents extracommunautaires. Les Verts qui, de tous les partis politiques, en sont les plus fervents défenseurs, présenteront bientôt des listes sur lesquelles seront inscrits des résidents parisiens de toutes origines, algérienne, chinoise, argentine ou zairoise... Une procédure illégale qui les obligera à présenter aussitôt de nouvelles listes, mais ils comptent sur la portée symbolique du geste pour provoquer une prise de conscience.

*Nova Magazine, décembre 2000.*

*Contact, n°588, décembre 2000.  
Hebdomadaire d'information des Verts français et européens.*

# Quelle citoyenneté pour les immigrés ?

En matière électorale, les deux têtes de la cohabitation nous auront tout fait, durant l'année 2000. Tout, sauf la démocratie. Un référendum qui n'intéressait personne sur la durée du mandat présidentiel... Une loi modifiant le calendrier électoral de 2002 pour convenance politique... Mais accorder le droit de vote aux immigrés non européens dès les prochaines municipales, pas question, pas le temps, pas possible.



la loi votée par la gauche en février 1992 donnant aux maires la faculté de consulter les « électeurs » et non les habitants. Rien n'empêche les députés de gauche d'élargir par une nouvelle loi le champ de la consultation par référendum local à tous les habitants. Rien, sauf la volonté politique.

Que penser de l'expérience des « conseillers associés », telle qu'elle s'est pratiquée avec des fortunes diverses dans quelques communes? Cela ne résout en aucun cas le problème de fond. Les immigrés doivent pouvoir être élus par tous, et non par leur communauté d'origine ou dans le cadre d'un collège réservé aux étrangers. Pour autant, il faut se méfier des discours hypocrites qui décrient ces expériences au nom de l'égalité de tous les citoyens... et en même temps excluent les non-nationaux de la citoyenneté. Si l'existence de « conseillers associés » gêne les opposants au droit de vote des immigrés, c'est parce qu'ils présentent l'avantage de matérialiser, même symboliquement, la volonté des exclus du suffrage universel d'avoir voix au chapitre. Aussi, si les « conseillers associés » ne peuvent se concevoir comme solution à long terme, ils peuvent être dans certaines conditions un instrument parmi d'autres pour revendiquer le droit de vote et d'éligibilité, une pleine citoyenneté.

**A** l'occasion des municipales de 2001, la République « une et indivisible » divise les habitants de chaque commune en trois castes: celle des Français, électeurs et éligibles; celle des Européens, électeurs et éligibles sauf au poste de maire ou maire adjoint; celle des étrangers extracommunautaires, assujettis comme les autres aux décisions municipales et aux impôts locaux, mais sans aucun droit politique.

## La responsabilité gouvernementale

Dans cette situation, la responsabilité gouvernementale est totale et la campagne des municipales sera l'occasion de le rappeler. Il revenait au gouvernement, après l'adoption en mai par les députés de ce qu'il restait de la proposition de loi Mamère, de l'inscrire comme projet de loi à l'ordre du jour du Sénat. Il s'y est délibérément refusé, en prétendant que rien n'était possible avant 2002. Compter sur l'élection présidentielle pour procéder à une révision constitutionnelle n'a rien de réaliste. La Constitution imposera tout autant à l'éventuel président PS une majorité au Sénat ou une majorité qualifiée des trois cinquièmes au Congrès. Plutôt que de se cacher derrière la Constitution, comme l'a fait Jospin, il fallait mener la bataille. Et rien ne dit qu'il la mènera s'il est un jour président. Au lieu d'espérer au préalable « un consensus politique entre le Sénat et l'Assemblée nationale », il vaut mieux encore supprimer le Sénat, institution antidémocratique et gérontocratique, rente d'un conserva-

tisme éternel. En attendant, la bataille continue et la question du droit de vote des immigrés sera au cœur des municipales.

Car il y a un paradoxe dans les prochaines élections. Le nombre de conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune. De tous les habitants, étrangers compris. Selon la proportion d'immigrés, une partie des conseillers municipaux ne doivent leurs postes qu'à l'existence de ceux dont on ne demande jamais l'avis. De même, la commune reçoit de l'Etat une dotation globale de fonctionnement proportionnelle à la population totale, y compris ceux qui ne peuvent pas voter.

L'an dernier, quelques élus de gauche ont eu une bonne idée: inclure dans leurs listes de candidats des immigrés n'ayant pas le droit de vote, quitte à être provisoirement invalidés, histoire de relancer publiquement la revendication. Le retentissement pourrait en être intéressant, surtout si les maires qui s'y collent sont nombreux. Mais on n'en entend plus parler...

Et les électeurs européens? Ils ont déjà voté aux européennes de 1994 et 1999, mais très confidentiellement. Ils seront sans doute plus nombreux à s'être inscrits sur les listes électo-

rales en vue des prochaines municipales, mais on ne peut pas l'attribuer à un effort officiel d'information. Service minimum, de ce côté-là. En revanche, les opérations de séduction de la part des grands partis n'ont pas manqué. La droite spéculait notamment sur la réputation catholique et conservatrice des Portugais, communauté la plus nombreuse avec les Algériens: près de 600 000 personnes au recensement de 1999. A Paris, Séguin présente un « immigré qui a réussi », patron d'une grosse entreprise du bâtiment, d'une équipe de football, possédant aussi la seule radio portugaise en Ile-de-France et qui arrose toute l'Europe via le satellite.

On est toujours un peu plus choyé quand on est électeur, mais au-delà de la démagogie, les revendications des immigrés, en ce qui concerne le respect de l'identité culturelle ou l'égalité des droits, seront absentes des grandes listes.

## Après les élections

Quelle démocratie locale pour les exclus du droit de vote après l'élection? Il faut revendiquer le principe « un habitant, une voix » dans les référendums d'initiative locale et donc la participation des étrangers à la consultation. Certains maires l'ont fait, comme récemment celui d'Arcueil, dans le Val-de-Marne. Bien sûr, le Conseil d'Etat annulera les résultats, à cause de

Les municipales sont l'occasion de revendiquer une citoyenneté fondée sur la résidence, et non sur la nationalité. La « souveraineté nationale » est brandie, non contre les multinationales ou les directives libérales de la Commission européenne, mais contre une partie des habitants à qui on refuse le statut de citoyen. A la source de ce déni de démocratie réside le lien entre nationalité et citoyenneté. Il n'est jamais question de souveraineté populaire contre un projet de promoteurs immobiliers, une délocalisation ou un plan de licenciements. Etre électeur et éligible pour des étrangers résidant en France n'est pas considéré comme un droit, tout au plus comme une faveur, une marque de générosité de la France intégratrice, qui s'arrête aux frontières de la politique nationale.

## Un modèle en crise

Or, le modèle d'intégration à la française est en crise parce qu'il génère des discriminations légales. La « souveraineté nationale » repose sur un doute quant à la « loyauté » des étrangers. Au nom de cet argument, 7 millions d'emplois sont interdits aux immigrés. Cela concerne les emplois publics statutaires – pas les emplois précaires – mais aussi des professions libérales: jus- qu'aux débitants de tabac parce qu'ils vendent vignettes et timbres fiscaux! Alors, les beaux discours sur l'intégration et le civisme ne pèsent pas lourd face à des jeunes issus de l'immigration, même de nationalité française, dont les parents sont exclus légalement de 30 % des emplois en France et de tout exercice de la citoyenneté politique. ■

Emmanuel Sieglmann

*L'Eveil Hauts de Seine Hebdo*, n°2800, le 18 janvier 2001.

### **Rencontre sur le droit de vote des étrangers le 20 janvier**

“ Même sol, mêmes droits, mêmes voix ”, l'association qui défend le droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers, organise une rencontre-débat le samedi 20 janvier de 15 heures à 19 heures, salle municipale Jacques Decour, rue des Rosiers à Nanterre. Cette rencontre sera présidée par Marie-Rose Pineau, maire adjointe honoraire de Nanterre, avec la participation de Jean-Marie Janod, du Mrap et coordinateur de la campagne nationale “ Même sol, mêmes droits, mêmes voix ”, de Saïd Bouamama, docteur en socio-économie, auteur de plusieurs ouvrages sur la jeunesse, l'immigration et la citoyenneté. Une exposition réalisée par le Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) et la fédération des clubs Léo Lagrange sera également présentée.

# Droit de vote des résidents étrangers : le collectif nantais alimente le débat

Regroupant trente associations, le collectif « Même sol : mêmes droits, même voix » de Nantes va interpeller les candidats aux élections.

« Je vis ici, Je vote ici ». Le slogan a le mérite d'être clair. Plus clair en tout cas que les positions des responsables politiques français, estiment les membres du collectif nantais (1) militant pour le droit de vote de tous les résidents étrangers en France. En mai 2000, l'Assemblée nationale a en effet voté une proposition de loi constitutionnelle accordant à tous les étrangers installés en France le droit d'être électeur et éligible aux élections municipales. Une « avancée démocratique » aujourd'hui bloquée, le Sénat se refusant pour l'instant à examiner la proposition de loi votée

par les députés. Les 11 et 18 mars prochains, seuls les ressortissants de l'Union européenne installés sur le sol français pourront donc voter lors des élections municipales.

« Une question de dignité »

« Nos enfants peuvent voter mais nous, leurs parents, qui vivons en France depuis 40 ans, qui payons des impôts, on nous refuse le droit de nous exprimer », explique ce père de famille d'origine marocaine. « Le paradoxe, c'est que des jeunes qui ne se sont donné que la peine de naître sur le sol français ont le droit de vote, alors que leurs parents, qui ont trimé pendant des années, ne l'ont pas », souligne Jean-Marie Janot du MRAP, l'un des intervenants du débat public organisé samedi après-midi par le collectif.

« Accorder le droit de vote à tous les étrangers résidant en France, c'est une question de dignité, de droit civique et d'égalité citoyenne », est-

me pour sa part Pierre Barge, de la Ligue des droits de l'homme, en soulignant qu'avec 1,2 million d'électeurs potentiels privés de droit de vote, ce sont en fait près de 6 millions de citoyens dont les préoccupations ne peuvent pas s'exprimer à l'occasion des élections.

**Motion et cartes postales**

« La proposition de loi votée par les députés a suscité un immense espoir l'an dernier. Aujourd'hui, la déception provoque un regain de mobilisation », a expliqué samedi après-midi la journaliste de « Politis » qui animait le débat. Au niveau local, le collectif nantais va multiplier les actions de sensibilisation dans les quartiers. Il va également adresser à toutes les têtes de liste aux élections municipales un projet de motion sur le droit de vote des résidents étrangers, en demandant aux futurs maires de soumettre au plus vite ce texte à



Les intervenants lors du débat organisé samedi après-midi, salle Coligny

leurs conseils municipaux.

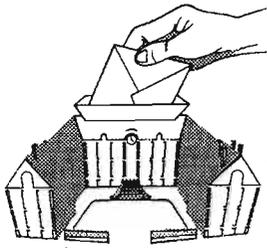
« Nous rendrons leurs réponses publiques », indique Zahia Belhamiti, l'une des animatrices du collectif.

Dans le même esprit, des « cartes postales » vont être envoyées aux cinq sénateurs de Loire-Atlantique, leur demandant de « faire le nécessaire pour

que soit votée la proposition de loi de l'Assemblée nationale relative au droit de vote des résidents étrangers ».

X.B.

(1) Collectif « Même sol : mêmes droits, même vote », Maison des associations, 10 bis boulevard de Stalingrad, 44 000 Nantes.



# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

9<sup>e</sup> année - N°49- JANVIER-FÉVRIER 2001 20F/3 Euros

## Élections européennes : l'opinion dans les 15 pays de l'Union européenne sur le droit de vote des résidents étrangers

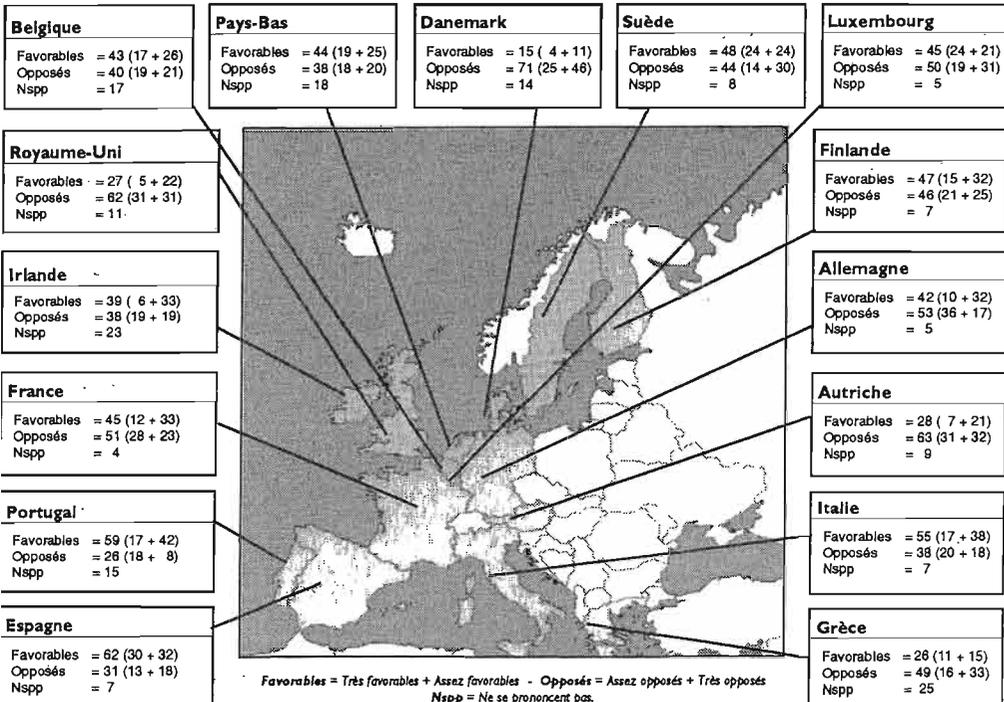
Avec nos faibles moyens - un emprunt, l'aide du Forum des migrants, des Amis de Tribune socialiste et des parlementaires français Verts - La Lettre de la Citoyenneté a demandé à l'Institut CSA d'organiser un sondage dans les 15 pays de l'U.E. sur le droit de vote aux élections européennes des résidents non ressortissants communautaires. Près de 14 500 personnes représentatives (échantillonnage par la méthode des quotas) ont été interrogées entre le 14 novembre et le 7 décembre 2000.

Ce premier état de l'opinion publique est encourageant. Certes les opposants à une citoyenneté européenne de résidence sont majoritaires dans l'Union mais ils le sont faiblement et parmi eux - nous pensons particulièrement au Danemark et au Royaume-Uni - l'opinion exprimée reflète plus vraisemblablement une opposition à l'Europe qu'au droit de vote des étrangers. Dans tous les pays, les jeunes sont beaucoup plus favo-

rables que les personnes plus âgées et, presque partout, ils sont très majoritairement favorables. Nous reviendrons dans les prochains numéros de La Lettre sur les différences entre les régions, la taille des agglomérations, les catégories socio-professionnelles...

S'ils peuvent paraître décevants à une première lecture, les résultats français comparés aux sondages précédents doivent être interprétés avec prudence. La question n'était pas identique à celle des années antérieures et, ici aussi, l'euroscépticisme a sans doute eu son influence. C'est parmi les personnes âgées de plus de 50 ans et les proches de la gauche plurielle, en particulier du Parti communiste et des Verts, que les opinions favorables ont le plus baissé en 1 an. Compte-tenu de l'engagement sans ambiguïté de ces 2 partis en faveur du droit de vote des étrangers, il n'y a pas lieu d'être inquiet.

**QUESTION : Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en ..... ont le droit de vote aux élections européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections européennes aux résidents étrangers non membres de l'Union européenne vivant en ..... ?**



## Élections européennes : les résultats du sondage en France sur le droit de vote des étrangers non membres de l'U.E.

	%	TRES FAVORABLE %	ASSEZ FAVORABLE %	ASSEZ OPPOSÉ %	TRES OPPOSÉ %	NSPP %		
<b>ENSEMBLE</b>	100	45	12	33	51	28	23	4
<b>SEXE</b>								
- Homme	100	41	11	30	55	27	28	4
- Femme	100	48	12	36	48	30	18	4
<b>AGE</b>								
- 18 à 24 ans	100	75	20	55	21	18	3	4
- 25 à 34 ans	100	57	14	43	39	28	11	4
- 35 à 49 ans	100	48	15	33	48	28	20	4
- 50 à 64 ans	100	30	7	23	67	34	33	3
- 65 ans et +	100	30	7	23	64	29	35	6
<b>PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ(E)</b>								
- Patron Ind./Comm (*)	100	43	11	32	47	15	32	10
- Cadres	100	52	16	36	45	24	21	3
- Prof Interm./Employés	100	49	14	35	47	30	17	4
- Ouvriers	100	44	11	33	51	30	21	5
- Retraités/Inactifs	100	42	10	32	54	28	26	4
<b>STATUT</b>								
- Chef d'entreprise/Indépendant	100	41	14	27	53	25	28	6
- Salariés	100	49	14	35	46	30	16	5
- secteur public	100	53	17	36	43	29	14	4
- secteur privé	100	47	12	35	48	31	17	5
- Chômeur	100	58	13	45	39	23	16	3
- Étudiant (*)	100	80	21	59	16	14	2	4
- Femme au foyer	100	42	5	37	55	36	19	3
- Retraité	100	31	9	22	64	27	37	5
<b>NIVEAU DE DIPLÔME</b>								
- Sans diplôme/Primaire	100	31	6	25	64	34	30	5
- B.E.P./C.C.A.P./B.E.P.	100	43	11	32	55	29	26	2
- BAC	100	55	15	40	41	26	15	4
- BAC + 2	100	62	14	48	34	27	7	4
- Supérieur à BAC + 2	100	48	17	31	46	22	24	6
<b>NIVEAU DE REVENU</b>								
- 5 000 francs ou moins	100	49	16	33	43	24	19	8
- De 5 001 à 7 500 francs	100	43	7	36	53	36	17	4
- De 7 501 à 10 000 francs	100	41	9	32	57	31	26	2
- De 10 001 à 15 000 francs	100	47	14	33	50	27	23	3
- De 15 001 à 20 000 francs	100	52	13	39	45	25	20	3
- Plus de 20 000 francs	100	41	12	29	55	26	29	4
<b>HABITAT</b>								
- Rural	100	46	10	36	49	33	16	5
- Moins de 20 000 habitants	100	40	10	30	54	26	28	6
- De 20 000 à 100 000 habitants	100	41	11	30	57	33	24	2
- 100 000 habitants et plus	100	48	14	34	49	28	21	3
- Agglomération parisienne	100	45	13	32	51	22	29	4
<b>PROXIMITÉ POLITIQUE</b>								
- Gauche	100	56	17	39	42	27	15	2
- P.C. (*)	100	51	28	23	49	21	28	0
- P.S.	100	55	14	41	44	30	14	1
- Les Verts	100	60	23	37	36	26	10	4
- Droite	100	36	7	29	59	30	29	5
- U.D.F.	100	40	4	36	55	28	27	5
- R.P.R.	100	42	10	32	53	30	23	5
- R.P.F./M.P.F.	100	22	1	21	76	27	49	2
- F.N., M.N. (*)	100	36	11	25	64	24	40	0
- C.P.N.T. (*)	100	28	4	24	72	30	42	0
- Sans préférence partisane	100	36	7	29	55	29	26	9
<b>VOTE LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS EUROPÉENNES</b>								
- Lutte ouvrière	100	44	27	17	54	32	22	2
- Parti socialiste	100	62	16	46	37	21	16	1
- Verts	100	68	27	41	29	20	9	3
- U.D.F. (*)	100	38	2	36	56	26	30	6
- R.P.R./DL	100	31	11	20	64	41	23	5
- R.P.F. (*)	100	25	0	25	71	28	43	4
- M.N., F.N. (*)	100	26	4	22	74	5	69	0

(\*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence.  
Fiche technique : Sondage exclusif CSA / La Lettre de la Citoyenneté - ATS réalisé par téléphone les 14 et 15 novembre 2000 auprès d'un échantillon national représentatif de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

# Utopistes votons!

**N**ous voulons la citoyenneté partagée, on nous répond : *"le droit de vote des résidents étrangers, c'est non ou pour demain"*. Nous ambitionnons le partage du savoir, on nous rétorque : *"étudier à si nombreux et tous ensemble, c'est inutile"*. Nous parlons de travail stable, épanouissant, on nous élabore des sigles : *"TUC, CES, SIVP"*. Nous voulons la fraternité, des coopérations, on nous dit : *"être sans papiers, c'est un problème pour notre pays"*. Une planète poumon, nous en rêvons, on nous démontre : *"production égale pollution, impossible de faire autrement"*. Musiciens, danseurs, chanteurs, artistes poètes, l'expression pour nous est vitale : *"pas de moyens, pas de local"*. Nous nous sentons appartenir à la planète terre, on nous explique, la larme à l'oeil, l'impuissance à agir sur les guerres, la marchandisation du savoir, du bien-être, l'arrogance du Dieu Fric,... Le mépris, le refus de nous entendre ont décidément toujours la part belle. Le bras de fer entre nos désirs et les exécutifs sont toujours aussi rudes. Et pour cause. Nos passions, nos colères, nos exigences, notre radicalité dérangent. Des certitudes se font jour : d'autres scénarios, d'autres possibles sont réalisables. Pour les concrétiser, il faut les dire et les faire vivre, en permanence. Les "Nous-décidons-de-tout" le savent eux et ne s'abstiennent jamais. Ils votent... et continuent de décider. Ils se régalaient de nous voir nous abstenir, nous taire, nous désunir. Alors, soyons politiquement incorrects, les 11 et 18 mars, allons voter. Ni un vote utile de dernière minute décidé dans l'isolement ni un vote délégué aux candidats : un vote pour être entendu, pour décider, pour compter". Pensons notre vote comme celui d'un refus du mal vivre, élaborons notre vote comme celui de l'exigence d'un monde meilleur. C'est le choix de l'efficacité pour nous, pour tous. Utopique ce besoin de mieux vivre tous ensemble ? C'est ce que l'on voudrait nous faire croire. Mais au regard du manque à gagner, il est temps de s'investir pour entreprendre ce qui n'a jamais été fait. C'est pour cela que certains d'entre nous seront candidats : pour mettre nos vies, nos avis au pouvoir. Pour inverser la logique, pour travailler à la construction de cet autre possible. C'est le sens de l'engagement des candidats communistes. C'est aussi le notre.

Cathy

Avant-Garde, n°69, février 2001.

Territoires, n°414, janvier 2001.

## en bref

### Droit de vote

Le collectif « Même sol : mêmes droits, même voix », à l'initiative du Mirap, diffuse des questionnaires aux têtes de liste aux élections municipales des villes de plus de 5 000 habitants, sur le thème de la citoyenneté des résidents. Un bilan des réponses sera rendu public avant le premier tour de scrutin.



# Les étrangers s'intéressent à la citoyenneté française

Avec l'aide du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), l'Association des Travailleurs de Turquie de Moselle (ATTM) expose du 13 au 23 février à la médiathèque de Borny.

L'action culturelle de l'ATTM y a placé dix panneaux sur le thème de la citoyenneté. De l'accès au suffrage universel à l'Europe et le droit de vote des étrangers, en passant par le combat des femmes pour l'égalité et le citoyen dans l'entreprise, rien n'a été laissé au hasard. « Directement issue de l'immigration » l'ATTM souhaite ainsi « susciter un débat de qualité avec la population messine en utilisant comme supports l'exposition et la conférence » ; cette dernière clôturera l'exposition le 23 février à 20 h au centre social Petit-Bois de Borny en compagnie de Jean-Marie Jeanod, responsable de la campagne « Même sol, mêmes droits, mêmes voix » du MRAP.



« L'ATTM participera aussi à la manifestation nationale placée sous le thème « Vers une citoyenneté de résidence », le 27 mai à Paris » ajoute Cemil Yörük, son nouveau président.

« L'exposition sera alors dé- placée dans la salle de confé- rence », précise Cemil Yörük, président de l'ATTM.

Δ Médiathèque, ouverte de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h tous les jours sauf le dimanche et le lundi. Entrée libre.

## Etrangers

■ **Les étrangers résidant en France ne sont-ils pas aussi des citoyens ? Avec le MRAP, l'Association des Travailleurs de Turquie de la Moselle (ATTM) profite de la campagne des municipales pour poser la question, via une exposition ouverte à la médiathèque de Borny du 13 au 23 février. Elle se conclura par une conférence de Jean-Marie Janod, responsable de la campagne « Même sol, mêmes droits, même voix » du MRAP. Une bonne occasion de faire le point sur la réalité et les difficultés du suffrage universel.**

## Association des travailleurs de Turquie de la Moselle

Jean-Marie Jeanod chargé de la campagne *Même sol, même droits, même voix* du MRAP viendra donner une conférence, le vendredi 23 février, à 20 h, au centre social Petit-Bois à Borny. L'intervenant expliquera dans son intervention où en sont les avancées en matière de droit de vote des étrangers. En ce début d'année 2001, et à l'approche des perspectives électorales, l'ATTM a engagé, ou soutenu différentes actions allant dans le sens d'une sensibilisation du public au débat citoyen, et d'une incitation à s'impliquer au sein de ce débat d'une manière ou d'une autre, et il lui semblait opportun de faire le point sur la place laissée à chacun pour vivre sa citoyenneté.

Δ Entrée libre.

## Assemblée générale de la CLCV

Le samedi 3 mars, la CLCV de Metz-Borny tiendra son assemblée générale dans les salles 4 et 5 du Centre social du Petit bois, 5, rue du Dauphiné et tient à inviter les sympathisants de Borny. La CLCV rappelle qu'une soirée beignets se déroulera le samedi 24 février Centre social Petit Bois et une sortie à Europa Park le dimanche 10 juin.

**Wolff**

Elections municipales et  
droit de vote des étrangers

# Le Collectif "Même sol : mêmes droits, même voix" appelle à poursuivre l'action



Droit de vote de tous les étrangers aux élections locales : la majorité des Français y est favorable. Mais le courage des politiques semble avoir repoussé cette échéance une nouvelle fois... Jusqu'à quand ? 2007 ? 2014 ? 2021 ? Ou au-delà ?... Pour que tous ceux qui ont les mêmes devoirs... aient aussi les mêmes droits, le Collectif "Même sol : mêmes droits, même voix" poursuit le combat.  
Un communiqué du 1<sup>er</sup> décembre.

**M**algré tous ses efforts, le Collectif "Même sol : mêmes droits, même voix", créé en 1998, n'a pu obtenir le droit de vote pour tous les étrangers aux élections locales de 2001. Le Collectif le déplore.

En effet, ce nouveau droit impliquait une modification constitutionnelle, nécessitant la réunion du Congrès. Le Gouvernement a jugé, malgré le projet de loi voté à l'Assemblée Nationale le 4 mai dernier, qu'il n'obtiendrait pas la majorité nécessaire lors du Congrès.

Les 11 et 18 mars prochains, les étrangers ressortissants de l'Union Européenne voteront donc aux élections municipales. Les étrangers, non ressortissants de l'Union Européenne, installés pour la plupart depuis longtemps sur notre sol, soumis aux mêmes devoirs que les autres habitants, ne pourront exercer ce droit.

Il demande qu'un effort soit réalisé pour que les listes qui vont être conduites soient représentatives des populations vivant sur notre sol, placées aussi en position éligible, pour que certaines ne demeurent point, de fait, exclues de la démocratie locale.

Le Collectif, revendiquant l'égalité en droits de toutes celles et de tous ceux qui vivent sur notre sol, poursuit donc son combat avec détermination :

- poursuite et intensification de la campagne d'inscription sur les listes électorales, notamment auprès des jeunes. Chacun sait bien, en effet, que nombre de jeunes dont les parents n'ont pas le droit de vote refusent la démarche d'inscription ;
- signatures de pétitions, avec pour objectif 100 000 signatures d'ici aux municipales ;
- questionnaire aux têtes de listes aux municipales de plus de 5 000 habitants ;
- demande d'engagement aux futurs candidats à l'élection présidentielle de 2002 sur ce thème, avec calendrier d'application.

Pour qu'effectivement demain, dans notre pays, « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Pour qu'ils puissent effectivement partager, avec tous les autres citoyens-résidents de notre sol, une citoyenneté active dans une même démocratie élargie, comme c'est déjà le cas dans la quasi totalité des pays de l'U.E., que la France préside en ce moment.

Contact : Valérie Dissaux - FNLL -  
153, avenue Jean Lolive -  
93695 Pantin cedex - Tél. : 01 48 10 65 65 -  
Fax : 01 48 10 65 66.

Bloc-Notes, n°81, février 2001.  
Fédération Nationale Léo Lagrange

# Mouvement

## Objectif : 100 000 signatures !

EN DÉPIT de son activité, déployée de puis décembre 1998, le Collectif Même sol, mêmes droits, même voix déplore de n'avoir pu obtenir le droit de vote aux élections locales de 2001 pour les étrangers non communautaires. Ni le Sénat, qui n'a pas jugé bon d'inscrire à son ordre du jour le projet voté par l'Assemblée nationale le 4 mai, ni le gouvernement, qui aurait pu le reprendre à son compte comme ce fut le cas en faveur des communautaires à l'occasion du Traité de Maastricht, n'ont marqué de réelle volonté d'aboutir. Ainsi, lors du scrutin municipal du 11 mars, des frontières civiques continueront de passer parmi les habitants d'une même cité. Entre les électeurs ou électrices français (électeurs et éligibles à tous les postes) et les électeurs communaux (électeurs mais non éligibles comme maires ou même adjoints, quoique parfois députés représentant la France au Parlement européen !...) et les non communautaires (rien pour eux).

Notre démocratie participative continuera donc de s'amputer ainsi de près de deux millions de personnes résidentes, confrontées aux mêmes réalités locales que toutes les autres, et souvent engagées dans les mêmes associations, syndicats, conseils des écoles, là où leurs droits sont reconnus... Cela à un moment où l'on déplore le désintérêt pour la chose publique et où l'on redoute, à juste titre, l'abstention qui amoindrit la légitimité des décisions... Et cependant qu'on exige d'une jeunesse le respect des devoirs sans accorder à ses parents, présents sur notre sol parfois depuis plus de vingt ans, la reconnaissance de leur participation à la construction économique, sociale et culturelle de notre pays...

56 % des personnes interrogées sur le droit de vote des étrangers aux élections locales y sont favorables, et parmi elles 77 % des jeunes. Partageant déjà les mêmes lieux de travail, d'étude et de loisir, cette façon d'écarter et de catégoriser un nombre parfois important de leurs voisins et proches des décisions qui les concernent, est jugée par ces jeunes peu dignes de leurs aspirations à l'équité, à une égale dignité pour tous. Le passif colonial de la France, avec sa réticence à l'encontre de la citoyenneté moderne qui leur semble

davantage à construire sur la résidence et le vivre-ensemble plutôt que sur la nationalité, pèserait-il moins sur eux ? Ressentiraient-ils mieux la mobilité nécessaire du cadre européen et de la circulation Nord/Sud ? Percevraient-ils mieux leur identité, privée et plurielle, à conjuguer avec une citoyenneté, publique, laïque et moins « propriété de l'Etat », mais qui s'exerce là où ils vivent ? Quoi qu'il en soit, on ne peut plus s'absenter du débat public imposé par la société civile, au prétexte que l'opinion n'est pas prête ! A beaucoup la perspective d'attendre 2007 apparaît presque scandaleuse : « depuis le temps... » (1981) !

Certes la volonté politique a manqué, entraînant une certaine déception. Mais la mobilisation de la société a gagné ce débat. Elle a imposé pour la première fois que la question soit posée à la représentation nationale le 4 mai 2000. C'est là un acquis irréversible. Pour le Collectif national et quelque quatre vingt collectifs locaux, déception n'est pas découragement. De même pour d'innombrables autres lieux citoyens où l'on débat d'élargissement de la démocratie participative ou de l'éga-

lité civique. Cette revendication est nettement perçue comme partie intégrante des combats en cours contre les discriminations. Le Mrap s'honore d'être parmi les plus déterminés et actifs animateurs de ces combats pour un XXI<sup>e</sup> siècle plus humain, débarrassé de la peur de l'autre.

### Questionnaire sur la citoyenneté des résidents

**Un texte présentant quatre questions est envoyé par les collectifs locaux aux maires et têtes de listes. Vous pouvez vous le procurer au siège du Mrap. Il a pour ambition de faire un état des lieux de l'opinion des élus à la veille du prochain scrutin. Vous pouvez vous le procurer au siège du Mrap auprès d'Hélène.**

**Un dossier de presse et une exposition co-réalisée par le Mrap et la Fédération Léo Lagrange sont toujours à votre disposition.**



Les actions se poursuivent : on signale des débats à Drancy, Paris, Nanterre, Metz, Nantes et ailleurs, pour les trois premières semaines de janvier... Campagne active des mouvements de jeunes et organisations signataires de l'Appel du Collectif pour l'inscription sur les listes électorales... Accompagnements de citoyens-résidents dans les mairies, pour s'y faire inscrire (en PACA, ou dans le XVIII<sup>e</sup> arr. de Paris, par exemple, dont M. Vaillant est le maire)... Actions à inventer ! Présence du Collectif au « sommet de Nice »... Inscription dans les objectifs affichés par le « sommet de la gauche »...

La période électorale pour les élections municipales est mise à profit par les collectifs locaux. Mêmes sol, mêmes droits, même voix, mais aussi par d'autres qui en partagent l'objectif essentiel, comme Un résident, une voix, émanant d'associations d'immigrés soutenu par des associations par ailleurs signataires de l'Appel Même sol, Mêmes droits, Même voix, pour interpellier sénateurs et têtes de liste, en un questionnaire (voir encadré). Les réponses (et par conséquent les non réponses...) seront rendues publiques. Et chacun jugera, quand viendra le temps de constituer les « équipes », de la distance du geste et de la parole et du programme et de la réalisation en actes. Il s'agit dans la constitution des listes de retrouver l'image vraie de la société dans sa diversité, reconnue par la juste place faite aux uns et aux autres. D'y esquisser celle du futur, aussi.

Le Collectif national en appelle à chacun pour remplir l'objectif des 100 000 signatures d'ici aux municipales ! Quant aux échéances électorales suivantes, présidentielles et législatives, il est d'ores et déjà demandé aux futurs candidats de se prononcer clairement, avec un calendrier d'application. Elargissons donc encore la prise de conscience et le débat public à tous ceux dont la raison s'accorde à leur temps politique ou que leurs sentiments portent à l'équité, à la démocratie partagée, à la reconnaissance égale pour tous ceux qui vivent sur notre sol. L'un n'empêche par l'autre ! ♦

Jean-Marie Janod

« Moins qu'un chien », c'est le titre de la belle autobiographie du grand jazzman noir américain Charlie Mingus. Nous vous en recommandons la lecture, dont le souvenir nous est revenu – allez savoir – en apprenant l'organisation d'un colloque par le Sénat consacré à la place des chiens citoyens dans nos villes.

## A quand le droit de vote des étrangers non communautaires ?

A l'heure où, pour la première fois, les ressortissants de l'UE résidant en France vont pouvoir voter lors d'élections municipales, on assiste à diverses prises de positions vis-à-vis de l'extension de ce droit aux non communautaires. D'après une enquête effectuée par l'institut CSA pour *La Lettre de la citoyenneté*, en novembre et décembre 2000, dans les quinze pays de l'UE, malgré d'importantes différences entre pays, il apparaît que la majorité des Européens sont opposés à l'extension du droit de vote aux étrangers non communautaires lors des élections européennes. Ce sont les Espagnols (62 %), les Portugais (59 %) et les Italiens (55 %) qui sont les plus ouverts à cette proposition, alors que les Danois (15 % !), les Grecs (26 %), les Britanniques (27 %) et les Autrichiens (28 %) y sont les plus opposés. En France, 45 % des personnes interrogées se disent favorables à une telle extension du droit de vote, soit neuf points de moins que lors d'une enquête d'octobre 1999 portant sur la question des élections municipales et européennes.

A contre courant de l'opinion majoritaire, la hiérarchie catholique française vient de se prononcer en faveur du vote de tous les étrangers, qu'ils soient ou non communautaires, lors des élections municipales, dans un document intitulé « Les municipales, une chance pour la démocratie ». Les évêques y ont souligné que « la peur de l'autre qui se manifeste dans le racisme et la xénophobie est une menace pour la démocratie » et que « les étrangers résidant en France participent à la vie économique et sociale ». Ils se sont prononcés pour que la possibilité d'accorder le droit de vote à tous les étrangers lors des élections municipales soit mise sérieusement à l'étude.

(Sources : *Le Monde*, 3 janvier 2001 - *Libération*, 11 janvier 2001.)

Ras l'Front, n°80, février-mars 2001.

## VOTE DES ÉTRANGERS



## Genève envisage de laisser les étrangers voter

Les 3 et 4 mars 2001, les Genevois voteront pour ou contre un changement de la Constitution locale accordant des droits politiques aux immigrants installés à Genève depuis deux législatures.

La coordination « J'y vis / j'y vote », constituée pour atteindre cet objectif, a joué un rôle moteur dans la mobilisation des jeunes et de l'opinion.

Même si les compétences des communes genevoises sont limitées, l'approbation de ce droit par le peuple constituerait une victoire importante contre la xénophobie et le racisme.

En même temps, en effet, le droit suisse prive pratiquement les ressortissants extra européens de la possibilité d'entrer légalement en Suisse pour y résider ou y travailler !

Les migrants ne sont pas seulement des êtres humains privés des droits démocratiques, ce sont aussi des travailleuses et des travailleurs « hyper-modernes », aux avant-gardes de la précarisation. Les bas salaires, les horaires déréglementés, les contrats douteux, les menaces de licenciement, ils et elles connaissent. Il faut donc, en même temps, combattre pour une charte internationale des droits des travailleuses et des travailleurs migrants.

**Karl Grünberg**  
militant d'Acor, SOS racisme Suisse

# D e l'espoir à l'illusion

ésormais, les Etrangers non communautaires n'auront pas le droit de vote et d'éligibilité aux prochaines élections municipales de mars 2001. Et pourtant, le processus était bien engagé pour la conquête de ce droit civique et donc à une extension de la citoyenneté nécessaire à la démocratie et dont la France ne pouvait que s'honorer. Derrière cette revendication, un large mouvement citoyen s'est organisé dès janvier 1999 autour du collectif national "Mêmes droits, même sol, même voix" pour promouvoir ce principe d'égalité. Cette initiative citoyenne a été relayée le 16 mars 2000 par un certain nombre d'associations issues de l'immigration ; par la création d'un nouveau collectif baptisé "Un résident, une voix" pour faire entendre la voix des immigrés, et par la même faire la démonstration que ces derniers sont capables de se prendre en charge et de relever le défi.

Certes, l'appel lancé par ces deux collectifs, a trouvé un terrain favorable pour espérer aboutir à cette revendication, notamment par :

- un climat politique assaini par l'éclatement du parti de l'extrême droite ;
- l'opinion publique de plus en plus favorable en particulier chez les jeunes (32% en 1994, 52% en décembre 1999)
- une croissance économique conséquente.

Bref, tous ces ingrédients ont contribué à une émergence favorable de la société civile et rassuré par la même à ce sujet, les femmes, hommes publics de gauche comme de droite.

Ces efforts menés par le mouvement citoyen ont abouti à l'adoption par l'assemblée nationale le 4 mai 2000 au projet de loi accordant le droit de vote aux résidents étrangers aux élections municipales. Mais faute, d'avoir des idées claires et une politique déterminée et courageuse (termes qui reviennent souvent dans la bouche des membres du gouvernement), nous n'avons pas obtenu du gouverne-

ment que le droit de vote et d'éligibilité soit entendu dès ces élections de mars 2001. Son refus de prendre à son compte cette réforme, le gouvernement a coupé court cet élan citoyen et par là-même trahi l'opinion et son électorat comme il l'a fait par le passé récent avec le mouvement des sans papiers. Une fois de plus, la tendance "souverainiste" a choisi son camp en décidant de laisser en marge de la citoyenneté politique les extra-communautaires, en les reléguant au 3<sup>ème</sup> ordre des citoyens.

Aujourd'hui, et comme le veut la tradition, il est temps d'envisager ensemble l'avenir sur cette question de société, qui est plus que jamais vitale à la démocratie, à savoir :

- Que faisons nous pour poursuivre notre revendication, car il ne s'agit pas de la maintenir, ce qui nécessaire mais de réfléchir à l'extension concrète d'une citoyenneté de résidence à travers d'autres formes d'organisation et/ou d'expression ;
  - Réactualiser dans cette période pré-électorale, la question de la démocratie participative en interpellant les candidats des différentes listes ;
  - Inciter les têtes de listes, à mettre en position d'éligible des citoyens français d'origine "extra-communautaire", pour qu'enfin nos élus soient véritablement à l'image d'une France ouverte, diverse et multiculturelle ;
  - Demander l'engagement aux futurs candidats à l'élection présidentielle de 2002, sur cette question avec un calendrier d'application ;
  - Enfin, poursuivre et échelonner notre action pour l'optique de 2004, à savoir les élections européennes.
- Pour en finir, nous pensons que seule la continuité et la cohérence de notre action pour une citoyenneté étendue à tous les résidents, qui sera le garant d'une société moderne, équitable et juste.

N. Mahloul,  
coordinateur national de l'ATMF

ÉDITORIAL P. 2  
GROS PLAN P. 3



■ Serge Romana.  
**POLITIQUE P. 4 à 10**

■ Interview.  
de Philippe Seguin.  
■ Les municipales en  
Guadeloupe et en Martinique.

**Économie P. 11**

■ Le gouvernement fait  
un geste en faveur des  
Dom-Tom.

**Société P. 12**

■ Conseil pour trouver  
un logement.

**ASSOCIATION P. 13**

**LITTÉRATURE P. 14**

■ Les éditions Exbrayat.

**CINÉMA P. 16**

■ Le conteur Igo Drane réagit  
au film Antilles-sur-Seine.

**CULTURE P. 17 et 18**

■ Traditions.

**MUSIQUE P. 20**



■ Les bisous de Reine Azor.

**SPORTS P. 22**



**SANTÉ-MIEUX-ÊTRE P. 23 ET 25**

**CALENDRIER P. 26**

**HOROSCOPE P. 27**

# DOM HEBDO

**l'information sans complaisance**

## Le mépris



Alors qu'on estime à plus de 100.000 le nombre d'originaires d'outre-mer habitant Paris, l'on s'achemine, à l'issue des élections municipales, vers un nouveau conseil de Paris monocore. Certes, il existe bien çà et là quelques candidats-alibis issus de nos rangs. Mais la frilosité des partis politiques en matière de représentation des originaires d'outre-mer confine à l'hypocrisie, voire au mépris, d'autant qu'ils n'hésitent pas à les draguer ouvertement. Serons-nous éternellement les "cocus de l'histoire" ?

**PAGES 4 ET 5**



M 2990 - 109 - 10.00 F

**Les cartes téléphoniques Eko Card sont en vente chez DOM hebdo**

**Eko CARD**

**DOM  
HEBDO**

33, rue du Pré-Saint-Gervais,  
93500 Pantin.

# Les candidats draguent les originaires d'outre-mer

À l'approche des élections municipales, les principaux candidats à la mairie de Paris organisent des réunions spécifiques avec les originaires d'outre-mer. Une manière de ratisser large.



Jean Tiberi, maire de Paris



Philippe Séguin, candidat RPR-UDF-DL à la Mairie de Paris.

**P**rès de 100 000 originaires d'outre-mer (environ 8 %) dont deux tiers d'Antillo-guyanais habitent Paris. A telle enseigne qu'on en parle comme la capitale de l'outre-

mer ou de cinquième département. En outre, les agents de la ville de Paris originaires des Dom-Tom sont estimés à 4 000 sur un total de 37 000 (soit une proportion de 11 %). C'est dire qu'à l'approche des municipales, les voix de la population

outremérienne sont particulièrement convoitées. En dépit d'une réputation réelle ou supposée qui fait d'elle une population abstentionniste. Mais qu'importe ! Il s'agit pour les candidats à la mairie de Paris de ratisser le plus large possi-

ble, d'autant que dans certains arrondissements, l'écart pourrait se jouer à quelques centaines, voire à quelques dizaines de voix près. Philippe Séguin, le candidat RPR-UDF-DL, que tous les sondages donnent perdant sur la capitale, l'a bien compris et a, dès janvier, entrepris son opération de séduction en direction des originaires d'outre-mer. Au cours d'un "dîner républicain" payant, où une petite cinquantaine de convives

ultramarins avaient fait le déplacement dans un restaurant du XVIII<sup>e</sup>, l'ex-maire d'Épinal, flanqué de l'ex-tête de liste de l'arrondissement, Roxane Decorte, a déclaré sa flamme aux DOM-TOM. Auparavant, les députés Chaulet, de la Guadeloupe et Henry Jean-Baptiste, de Mayotte avaient appelé les originaires d'outre-mer à voter en faveur de l'ancien ministre du Travail. Un Philippe Séguin qui, selon Max Boulois, ancien sportif de haut niveau, « ne peut être mauvais puisqu'il aime le sport ». Toujours est-il que le député des Vosges, sans doute encore berbé par la biguine jouée à son arrivée, s'est montré à son avantage et visiblement content d'être là. Après avoir dressé un constat alarmant des maux qui traversent notre société et qui affectent la communauté outremérienne avec une acuité particulière, Philippe Séguin a estimé qu'il était grand temps de redéfinir une véritable politique de proximité à Paris, « volontaire et ambitieuse » qui permette à nos compatriotes « de mieux vivre leur citoyenneté à Paris et dans la nation ». Le candidat RPR-UDF-DL a, par ailleurs, déploré que l'ANT ait réorganisé l'essentiel de ses missions « au nom des seules considérations comptables », et au « mépris des besoins de ceux qui ont

choisi de vivre ici ». Philippe Séguin a dessiné également les trois priorités (emploi, logement et identité culturelle) qui l'animent et s'est dit prêt à appuyer le projet de Centre de l'outre-mer destiné à honorer et à promouvoir les originaires d'outre-mer. Il s'est déclaré, par ailleurs, partisan de l'organisation d'un festival dont le noyau dur serait constitué par le carnaval antillais. Bref, un véritable catalogue de bonnes intentions qui a reçu l'approbation bruyante d'une assistance largement acquise déjà.

## La représentation en question

Jean Tiberi, lui, a débuté son opération de charme, dès le congrès des maires à l'occasion de la rencontre des élus des DOM-TOM, à la mairie de Paris, où par pour la première fois, il avait fait une apparition. Lui aussi s'est fendu d'un catalogue de propositions, notamment sur le plan culturel, dont les points forts se résument à l'érection d'un "mémorial de l'esclavage" dans le XIV<sup>e</sup>, œuvre du sculpteur guadeloupéen, Yvan Muston, et de la résurrection du "fameux" carnaval de l'outre-mer. Cette débauche de propositions, même si elles sont destinées à engranger les voix des parisiens de l'outre-mer, pourrait réjouir plus d'un, si le lancinant problème de la représentation ne revenait à la surface. Car comment croire que ces promesses pourraient être mises en œuvre quand les principaux candidats n'évoquent quasiment pas la problématique de la représentation des originaires d'outre-mer sur leur liste ? Comment croire à toutes ses promesses quand un système déguisé de quotas prive un certain nombre d'ultramarins d'emplois et de logement auxquels ils pourraient avoir droit ? La communauté ultramarine à Paris est en droit de se poser ces questions avant de faire son choix les 11 et 18 mars prochains.

E. Boulard

## Les principales propositions du candidat Séguin

- Passer avec l'ANT une convention pour accompagner l'insertion des Domiens à Paris.
  - Création d'une délégation municipale à l'outre-mer.
  - Création d'un Centre de l'outre-mer dans le cadre d'un partenariat entre Paris et les collectivités locales d'outre-mer.
- Ce centre comprendra un théâtre, des services culturels, d'enseignements et de recherches, un laboratoire de langues, une bibliothèque, un cyber-espace et des services économiques.
- Organisation annuelle d'un festival avec notamment un carnaval antillais.

## Projet du maire de Paris, Jean Tiberi

- Consolider l'action de l'Observatoire des populations ultramarines, constitué en 2000 au sein du CMAI DOM-TOM
- Érection d'un mémorial de l'esclavage avec l'implantation, de la statue du sculpteur guadeloupéen, Yvan Muston dans le square de la rue Schoelcher dans le XIV<sup>e</sup>.
- Une avenue Gaston Monnerville.
- La nomination de la future station du RER E "Victor Schoelcher" dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement
- L'attribution de rues à tous les DOM-TOM.
- Réalisation de manifestations périodiques telles que :
  - Le carnaval de l'outre-mer,
  - La relance des Biennales,
  - Les "Jenny" de l'outre-mer,
  - un "Chanté Noël" à l'hôtel de ville.

Municipales à Paris

# Représentation : le silence de Delanoë

Le candidat socialiste à la mairie, Bertrand Delanoë, a rencontré les originaires d'outre-mer réunis au cirque d'Hiver, en présence du secrétaire d'État à l'Outre-Mer, Christian Paul. Il a présenté son projet en faveur parisien de l'outre-mer. Résultat : peut mieux faire.

**L**e comité de soutien "l'outre-mer en action", composé de responsables associatifs et présidé par Anita Gaza, avait convié les ressortissants de l'outre-mer à prendre part au « rendez-vous de l'histoire », selon le député-maire des Abymes, Daniel Marsin. Près de 500 personnes avaient fait le déplacement jusqu'au cirque d'Hiver, dans le XI<sup>e</sup> arrondissement de Georges Sarre, - présent lui aussi -, pour écouter la "bonne" parole apporté par le candidat au fauteuil de maire de Paris, Bertrand Delanoë. Auparavant, le secrétaire d'État à l'Outre-mer, en star américaine et en "chauffeur de salle", avait tenu à témoigner tout l'in-

térêt qu'il porte à la communauté outremérienne. Christian Paul a néanmoins ressorti le discours éculé d'une certaine gauche sur la richesse culturelle des originaires d'outre-mer et leur apport à la société française pour constater que Paris « a souvent manqué à l'idéal de fraternité » et « n'a pas toujours rendu justice » à ses habitants venus des Antilles, de la Guyane ou de la Réunion. « Paris doit rompre avec les politiques qui nient les différences », a asséné le secrétaire d'État à l'Outre-mer. Une incantation sur laquelle a rebondi Bertrand Delanoë en assurant qu'il entendait faire de Paris « une capitale multiculturelle ». « Il ne peut pas y avoir de rayonnement de Paris si

*Paris ne regarde pas pour la magnifier sa propre diversité », a déclaré le chef de file PS dans la capitale.*

Bertrand Delanoë a promis de donner de la crédibilité à la culture outremérienne en apportant son soutien au projet de création d'une maison de l'outre-mer à Paris, voulue par les associations, et qui serait un lieu de rencontre et d'expression culturelle. Le sénateur de Paris entend, par ailleurs, lutter contre les exclusions du premier rang desquelles se trouvent les discriminations pour l'accession d'un logement et l'attribution de subventions aux associations, et a promis transparence et équilibre sur ces deux dossiers.

Bertrand Delanoë s'est engagé également, en cas d'élection, à débaptiser la rue Richepanse dans les 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, pour lui retirer le nom du général de l'époque napoléonienne qui rétablit l'esclavage aux Antilles, provoquant sur ce sujet des applaudissements nourris du public. Là, on a reconnu la "patte" de Georges Pau Langevin qui a fait de ce dossier son véritable cheval de bataille ces derniers temps. Surfant sur l'émotion suscitée par sa promesse sur un thème qui touche de près la communauté outremérienne, le candi-



Bertrand Delanoë à son arrivée au cirque d'hiver.

dat de la gauche à Paris a même invité son auditoire à lui suggérer, à la place de la rue Richepanse, d'autres noms symbolisant l'abolition définitive de l'esclavage en 1848.

## Les "cocus" de l'histoire

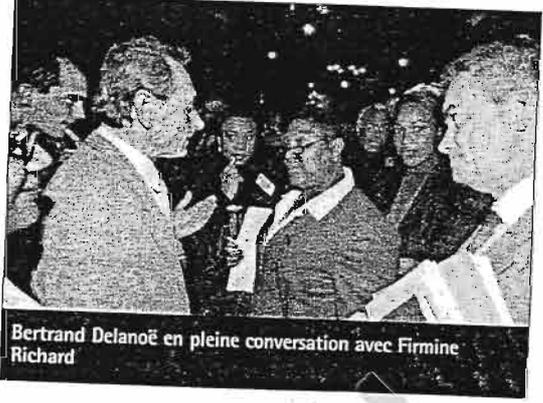
Reste qu'au-delà des incantations, des promesses et des vœux pieux qui, soit dit en passant, "ne mangent pas de pain" et étaient le moins que la gauche puisse faire, Bertrand Delanoë, à l'instar des autres candidats - et peut être un peu plus que les autres candidats -, a fait l'impasse sur l'épineuse question de la représentation des originaires d'outre-mer. Certes, son comité de soutien a

bien exhibé une colistière-alibi en la personne de Rosalie Lamarre, candidate dans le XI<sup>e</sup> arrondissement. Cependant, les quelques 100 000 originaires d'outre-mer habitant Paris méritaient un peu mieux que les trois représentants recensés sur les listes "Changeons d'ère" à Paris.

Il y a fort à parier qu'au soir du 18 mars, quelle que soit l'issue du scrutin, quel qu'en soit le vainqueur, le Conseil de Paris se retrouvera presque aussi monocoloré qu'il ne l'est aujourd'hui.

Une fois de plus, les électeurs originaires d'outre-mer se retrouveront "Gros Jean comme devant", et toujours les éternels "cocus" de l'histoire.

E.B.



Bertrand Delanoë en pleine conversation avec Firmine Richard

R. MOISA

# DROIT DE VOTE

## La fracture citoyenne

Vingt étrangers non-communautaires du collectif « Un résident, une voix » se présentaient en tête des vingt listes des Verts sur Paris.

**I**ls (ou elles) s'appellent Mohamed Bhar, Tom Taylor, Chadlia Hammadi, ou encore Moussa Sylla, Mehemet Ali Boduk. Ils sont musicien, animateur, enseignant, journaliste, comptable. Ils sont en France depuis des dizaines d'années, mais parce qu'ils ne sont ni Français, ni ressortissants de l'Union européenne, ils ne peuvent toujours pas voter aux municipales. Pourtant, leur présence offre des avantages à la commune dans laquelle ils résident. En effet, le nombre d'élus municipaux, ainsi que les sommes allouées aux communes par l'État, est fonction du nombre d'habitants (et non le nombre d'électeurs ou de Français). Cependant, ces étrangers n'ont aucun regard sur les élus ou les finances de la ville. Avec le collectif « Un Résident, Une voix » (1) et les Verts-Paris, ils étaient donc venus pour une action symbolique à la préfecture au moment du dépôt des listes. Tous étaient placés en tête des listes des écologistes parisiens. « J'ai dit que j'étais Marocaine et que j'étais tête de liste sur le XI<sup>e</sup> arrondissement, j'ai demandé si j'avais le droit de me présenter », raconte Salima Jamili, qui sort des bureaux. « Le fonctionnaire, étonné, a appelé son chef. » L'opération a été répétée vingt fois et vingt fois, les non-éligibles ont été refusés. Les Verts ont fini par déposer leurs listes dans les règles, tandis que tout le monde se retrouvait pour une conférence de presse dans la cour. « Nous avons voulu renouer avec une vieille idée », explique Nabil Azouz, porte-parole du collectif « Un Résident, Une voix ». « En 1924, l'Étoile nord-africaine de Messali Hadj (2) exigeait déjà que les Algériens résidant en France puissent voter », ajoute-t-il. « Pour ces élections municipales, notre collectif a contacté toutes les forces politiques. Nous refusons cette fracture citoyenne, cette division en trois castes, les Français d'abord, les communautaires ayant le droit de vote aux européennes et aux municipales, les autres étrangers sans droit de vote, auquel il faut ajouter



Le droit de vote pour tous : une des 101 propositions de Mitterrand en 1981.

une quatrième catégorie, les sans-papiers sans droit du tout. » Seuls les Verts ont réussi à organiser cette opération (3). Les listes « Paris, 100 % à gauche », entièrement d'accord avec l'idée, ont manqué de temps pour la préparer. Les communistes, très attendus sur cette question, ont beaucoup déçu, en ne faisant rien. Toutefois, tout le monde cherchera à se retrouver le 11 mars avec les collectifs « Même sol : même droit, même voix ». Plusieurs urnes sauvages seront installées devant les mairies (4) pour un vote fictif. Une façon de rappeler que le droit de vote pour tous faisait partie des 101 propositions de Mitterrand, il y a vingt ans, que les députés votaient en ce sens une loi dans la nuit du 4 mai 2000, une loi bloquée au Sénat et dont le gouvernement ne veut pas. Mais les militants des droits de l'homme, convaincus qu'ils ont raison au regard de l'histoire, poursuivront tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction.

FRANÇOISE GALLAND

1. Le collectif « Un résident, une voix » regroupe une quarantaine d'organisations d'immigrés (tunisiennes, marocaines, turques, asiatiques, africaines, etc.).
2. Mouvement nationaliste algérien.
3. La liste Arcueil-Alternative (Val-de-Marne) a, elle aussi, présenté deux étrangers non-électeurs, non-éligibles.
4. RDV devant la mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris de 11 h à 15 h.

## Une ville citoyenne,

parce que le renouveau de la vie démocratique locale passe par la participation de tous les habitants

**A**u-delà de la stricte démocratie formelle, la ville est le territoire où il est le plus simple, pour un citoyen, de participer au débat public. Faut-il encore lui faciliter les choses ! Les lois de décentralisation ont, en ce domaine, marqué un premier progrès... Qu'il faut poursuivre !

Pour cela, il faut prendre le temps d'écouter, de comprendre, de bâtir un projet collectif. C'est la seule solution pour retisser le lien social et faire reposer la décision publique sur une véritable adhésion des habitants.

Les fédérations d'Éducation populaire participent à faire remonter les aspirations de tous les habitants, mais avec le souci constant d'un apprentissage à la citoyenneté. On ne peut cependant parler de démocratie sans vouloir la participation pleine et entière de tous les habitants de la Cité. C'est pourquoi, la Fédération Nationale Léo Lagrange se pose la question du droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non communautaires, régulièrement installés en France depuis au moins cinq ans.

Par ailleurs, il est nécessaire d'adapter nos fonctionnements démocratiques aux nouveaux modes de coopération intercommunale. C'est pourquoi, nous souhaitons que les représentants communaux aux communautés d'agglomération soient élus au suffrage universel.

# • Droit de vote des étrangers

- Elections européennes
- en 1999, municipales
- en 2001, les ressortissants de l'Union européenne
- sont électeurs et éligibles.
- En l'accordant, la France
- avance vers l'égalité des droits, indispensable
- à l'exercice de la citoyenneté
- et à la démocratie.

- Alors pourquoi couper cet élan en refusant la citoyenneté politique à ceux
- qui résident de façon permanente sur notre sol, sous prétexte qu'ils sont
- extra-communautaires ? Comment imaginer que ces résidents qui participent
- comme les autres citoyens à la vie économique et sociale du pays, qui y sont
- parfois installés depuis plusieurs dizaines d'années, n'aient pas le droit de
- vote ?
- Les trois collectifs militant pour ce droit
- (« Même sol, mêmes droits, même voix »—où UNSA Éducation est l'une des
- organisations les plus actives avec le MRAP, Léo Lagrange et la Ligue des
- Droits de l'Homme - « Un résident, une voix » et « Pour une véritable citoyenneté européenne » ont donc décidé
- d'unir leurs efforts avec l'ambition de faire aboutir ce projet à mi-chemin des
- prochaines municipales.
- Dans les semaines et les mois qui viennent, les trois collectifs appellent à une
- large mobilisation autour des initiatives suivantes en direction du Gouvernement, du sénat et des élus locaux :
- Nouvelle demande au gouvernement de ratifier la Convention 144 du 5 février 1992 du Conseil de l'Europe sur
- la participation des étrangers à la vie publique au niveau local.
- Appel à des rassemblements le 3 mai (Date anniversaire du dépôt de la proposition de loi à l'Assemblée nationale\*) pour l'Île de France, devant le
- Sénat, dans les régions devant les Conseils généraux ou les mairies.
- Les collectifs locaux continueront à interpellier les Conseils municipaux, généraux et régionaux pour qu'ils adoptent des vœux en faveur du droit de
- vote des résidents étrangers aux élections municipales.

Interventions auprès des candidats et des partis à l'occasion des prochaines élections sénatoriales, législatives et présidentielle pour leur demander un engagement précis sur cette question assorti d'un calendrier.

Nous continuerons donc à participer activement à ce nouveau collectif comme nous militons, rappelons-le, pour ce droit, depuis les années 80 (Voir ci-contre)

**Daniel Malgras**

\*Proposition de loi constitutionnelle adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture le 3 mai 2000 : « Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales peut être accordé aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France. Ils ne peuvent exercer les fonctions de maire ou d'adjoint, ni participer à la désignation des électeurs sénatoriaux et à l'élection des sénateurs. Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article »  
Le mot « seuls » de l'article 88-3 de la Constitution est supprimé.

UNSA éducation infos, n°5, 30 mars 2001.

# Contre la discrimination par le vote

**Le racisme est fondé sur la peur et c'est sans doute la peur de l'étranger qui empêche que, dans notre pays, le droit de vote soit étendu aux résidents étrangers. Or, il est impossible d'envisager une bonne intégration de la population immigrée si elle est exclue de la pratique de la citoyenneté.**

Sous le prétexte que nationalité et citoyenneté seraient deux mots synonymes, on prive des personnes qui participent à la vie locale, consomment et paient des impôts, du droit d'élire les représentants locaux et d'être élues, c'est-à-dire d'un droit politique. La citoyenneté est d'ordre politique. Or, le fait même de donner ce droit de vote aux citoyens de l'Union européenne montre bien que la nationalité est d'un autre ordre : d'ordre institutionnel et juridique (état civil...) et non pas politique.

Convaincus que le moment est venu pour notre société de donner ce droit, les trois collectifs associatifs agissant dans le but d'obtenir le droit de vote aux élections locales pour les résidents étrangers non communautaires ont décidé d'unir leurs forces et de prendre des initiatives communes. Ces collectifs sont «Même sol : mêmes droits, même voix» (veut ancrer cette question dans le débat public et contribuer à ce que la représentation nationale adopte la proposition de loi de l'Assemblée nationale), «Un(e) résident(e), une voix» (à l'originalité d'être la voix des immigrés eux-mêmes) et «Pour une citoyenneté européenne» (pour une citoyenneté européenne ouverte à tous les résidents). Leur décision est renforcée par les bons résultats obtenus par l'appel-pétition lancé avant les élections municipales qui a été signé par plus de 600 élus de tous mandats et près de 60 000 citoyens. Des centaines d'associations, de collectifs, de syndicats et de partis politiques se déclarent concernés par cette revendication.

Les collectifs s'appuient aussi sur des sondages récents qui montrent que la population européenne partage en majorité leur point de vue et selon une forte progression : le chiffre, d'environ 30% en 1994 dépasse désormais les 50%. En France, un sondage, effectué en juin 2000, indique que 55% de l'opinion est favorable à ce vote. Le chiffre est même de 75% parmi la population la plus jeune (entre 18 et 24 ans), ce qui est encourageant.

## Une mesure d'équité

Ce droit de vote permettrait de donner des droits civiques et politiques à deux millions de personnes qui

sont actuellement exclues de cette vie civique. Ce serait aussi une mesure d'équité par rapport aux ressortissants de l'Union européenne qui disposent déjà de ce droit. Ce droit de vote serait enfin, et c'est là l'essentiel, une mesure relevant des droits humains, une mesure antidiscriminatoire, répondant au principe d'égalité qui est fondamental dans une démocratie. De plus, comme l'affirme le collectif «Un(e) résident(e), une voix» : «L'exclusion politique d'une partie des habitants d'un pays la désigne comme bouc émissaire potentiel pour les manipulateurs de la peur.» Cette exclusion politique serait donc source de racisme. Le collectif ajoute : «Les forces fascistes et racistes ont toujours utilisé la mise à l'écart politique des étrangers pour développer leurs discours démagogiques. L'intégration des étrangers dans le corps politique supprimera une partie non négligeable des appuis des idéologies fascistes.» Il semble en effet évident que donner le droit de vote, et donc un certain pouvoir, à la population

immigrée, ferait d'elle un objet de respect et protégerait la protéger des attaques racistes. Ce droit civique lui permettrait aussi de faire valoir d'autres droits : droit à la stabilité du séjour, droit à une naturalisation automatique...

## Position du Parlement européen

Enfin, une démocratie soucieuse de former des citoyens actifs et responsables ne peut pas se permettre de laisser ainsi perdurer des niveaux différents de citoyenneté, certains étant actifs et d'autres passifs en quelque sorte, les Européens de l'Union européenne ayant un statut intermédiaire : le droit de vote mais pas celui d'être maire ni maire-adjoint. La France est d'ailleurs en retard sur certains de ses voisins européens (Irlande, Suède, Pays-Bas...) qui accordent déjà le droit de vote aux étrangers résidents lors des élections municipales. Le mouvement est général, porté par le Parlement européen qui a voté une résolution, récemment, en ces termes : «Le Parlement européen recommande que l'on donne également la priorité à l'adoption d'autres mesures destinées à promouvoir les libertés des citoyens comme (...) le droit de vote, y compris pour les ressortissants des pays tiers en résidence légale.»

Paule Valois

### Collectif «Même sol : mêmes droits, même voix»

(fondé en 1999, la FFCU en fait partie).

Contact :  
Fédération nationale Léo Lagrange.

153, avenue Jean Lolive,  
93695 Pantin Cedex.  
Tél. 01 48 10 65 60.

Ou :  
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP),  
43, bd de Magenta,  
75010 Paris.  
tél. 01 53 38 99 99.

### Collectif «Un(e) résident(e), une voix»

(constitué le 16 mars 2000).

Contact :  
C/o F.T.C.R.  
70, rue de la Fraternité,  
93170 Bagnolet.  
Tél. 01 49 88 16 34.

### Collectif «Pour une véritable citoyenneté européenne»

(constitué en 1998).

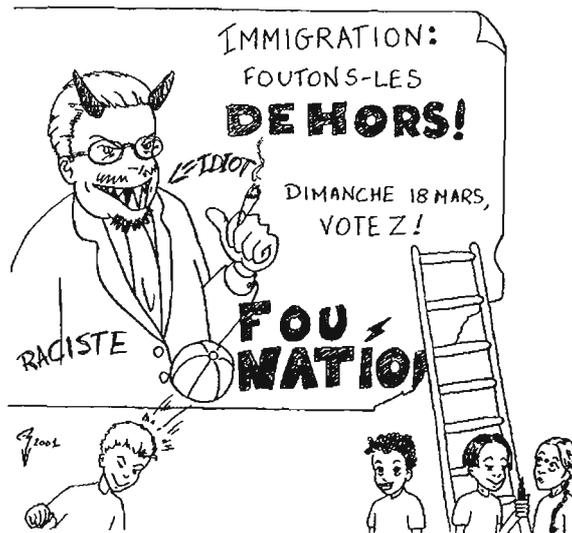
Contact :  
C/o Les Alternatifs,  
40, rue de Malte,  
75011 Paris.  
Tél. 01 30 21 96 95.

Les trois collectifs appellent à des rassemblements, le 4 mai 2001 :

- devant le Sénat pour demander la mise à l'ordre du jour de cette assemblée de la proposition de loi votée le 4 mai 2000 par l'Assemblée nationale.

- dans les départements, devant les bâtiments des Conseils généraux ou les mairies.

HEUREUSEMENT, L'ESPOIR EST LA....



PasseMuraille mars-avril 2001

## APPEL POUR UNE CAMPAGNE EUROPEENNE POUR LE DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES ÉTRANGERS NON-COMMUNAUTAIRES AUX ÉLECTIONS LOCALES ET EUROPÉENNES

Le Collectif français «Un(e) Résident(e), Une Voix» et E.N.A.R. «European Networking Against Racism» se sont mobilisés pour dénoncer la discrimination politique à l'encontre des résidents extra-communautaires. Nous demeurons convaincus que la participation des résidents non communautaires à la vie politique de nos pays ne peut qu'améliorer profondément le «vivre ensemble», renforcer les fondements de la démocratie et œuvrer pour une nouvelle citoyenneté européenne basée sur la résidence et non sur la nationalité.

Le 4 mai 2000, l'Assemblée Nationale française a voté une loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents non communautaires aux seules élections municipales. Mais le Sénat refuse de discuter cette loi et de l'adopter. Le gouvernement n'a rien fait pour l'imposer à l'ordre du jour du Sénat comme il en avait le pouvoir. De ce fait, les résidents non communautaires vivant en France, contrairement aux résidents communautaires, ne prendront pas part aux prochaines élections municipales. Ils devront attendre l'année 2007, si cette loi est enfin adoptée, pour pouvoir voter.

Ainsi, des décisions importantes vont engager l'avenir de nos villes et de tous leurs habitants sans demander l'avis de ceux qui y vivent depuis parfois plusieurs décennies et cela pour la simple raison qu'ils sont étrangers. Pourtant les résidents non communautaires participent activement comme les autres et dans tous les pays européens à l'enrichissement de la vie syndicale, culturelle, politique, sociale et économique.

Dans plusieurs pays d'Europe tels que, l'Irlande, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas, le droit de vote des résidents non communautaires aux élections locales est devenu une banalité que plus personne ne remet en cause. Mais des pays comme la Finlande, l'Espagne, le

Portugal ou le Royaume-Uni, pratiquent la réciprocité ou n'accordent le droit de vote qu'aux seuls résidents originaires des anciennes colonies.

Seuls la France, l'Allemagne, la Belgique, la Grèce et le Luxembourg restent à la traîne et n'accordent aucun droit politique aux résidents étrangers extra-communautaires.

Le Parlement Européen s'est prononcé plusieurs fois pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents non communautaires aux élections locales et européennes. Dans son dernier rapport adopté le 1er Janvier 2001, une de ses résolutions stipule que tous les Etats européens doivent «faire bénéficier les migrants résidant dans l'U.E. de l'égalité de traitement en matière de droits économiques et sociaux et de la reconnaissance des droits civiques, culturels et politiques, notamment le droit de vote aux élections locales et européennes».

Le «Collectif : un(e) résident(e), une voix» et le Réseau Européen Contre le Racisme (E.N.A.R) lancent un appel à tous les démocrates européens et à toutes les associations pour se mobiliser et mener une campagne européenne, afin d'exiger ensemble et avec force :

- Que tous les Etats Européens appliquent rapidement cette résolution votée par le Parlement Européen,
- Que tous les Etats Européens harmonisent leurs lois concernant les droits politiques des résidents non communautaires vivant en Europe,
- Que le principe de résidence prime sur la préférence européenne,
- Que les résidents non communautaires votent dès les prochaines élections locales et européennes dans tous les pays européens.

PasseMuraille mars-avril 2001

## ENCORE UN EFFORT, MONSIEUR SEGUIN

Dans une de ces formules dont il a le secret, Philippe Seguin déclare dans une interview accordée au journal Le Monde daté du jeudi 15 mars 2001 : «... ma réflexion évolue sur deux points : l'extension aux ressortissants des pays de la Francophonie du droit de vote aux élections municipales, reconvenu aux étrangers communautaires ; et il faudra impérativement, dès lors qu'on ne les expulserait pas, régulariser les sans papiers, faute de quoi on n'arrive pas à traiter leurs problèmes et à les intégrer. Le rituel de Jospin (ni régularisation, ni expulsion) est insoutenable et explosif».

Il serait facile de dire : «laissons Seguin à ses formules et à ses échecs, car ce monsieur a le don de gâcher tout ce qu'il touche» Il faudra le prendre au mot. Qu'il compte sur nous pour lui rappeler ses déclarations

À l'évidence, cette phrase, hélas passée inaperçue, relève du baroud d'honneur électoral. Sans doute, le candidat du XVIII<sup>e</sup> arrondissement voulait-il s'attirer quelques voix sensibles à ces questions et marger du même coup ses «amis». Quoi qu'il en soit, ce type de position est plutôt rare à droite, et il est important, qu'un homme politique de son envergure fasse cette déclaration. Un tabou «républicain» a sauté ; on ne va pas s'en plaindre. Nous espérons donc qu'il ne s'agit pas d'une simple petite phrase de campagne. L'homme est réputé avoir certaines convictions.

Quelques remarques s'imposent cependant :

### 1) Concernant le droit de vote :

• Monsieur Seguin dit qu'il n'est plus contre le fait d'accorder le droit de vote aux résidents non-communautaires, mais ce droit, il le limite bizarrement aux seuls ressortissants des pays francophones. Doit-on rappeler au député des Vosges que l'Angleterre accorde à tous ses anciens ressortissants des pays du Commonwealth le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections locales et nationales et qu'aujourd'hui au parlement de sa majesté, siègent neuf députés pakistanais, hindous et autres issus des anciennes colonies. Le républicain Seguin veut-il faire moins que ces royalistes d'Anglais ?

L'exemple anglais est une leçon à méditer pour nos hommes politiques, même si nous savons les subtilités et les pervertissements du «citizenship» outre-Manche. Nous estimons, en tout cas, injuste et considérons discriminatoire le fait d'accorder des droits aux uns et les renier aux autres. Les exclusives «franco-phones» de M. Seguin ne sont pas sans rappeler l'étonnement d'un autre républicain, de «l'autre rive» celui-là : M. Chevènement qui ne voit pas pourquoi on accorderait à un Finlandais ce qu'on refuserait à un Algérien. Ces deux manières convergentes de raisonner trahissent une curieuse préférence coloniale. En France résident aussi bien des Turcs, des Asiatiques, des Slaves, des Latino-américains tous familiers de la langue de Voltaire. Ils ont autant le droit à la pleine citoyenneté que ceux qui sont originaires des anciennes colonies françaises.

Encore un effort, Monsieur Seguin.

• Puisque le député des Vosges se déclare favorable au droit de vote (et nous supposons d'éligibilité) des immigrés «profil XVIII<sup>e</sup> arrondissement», nous

PasseMuraille mars-avril 2001

attendons de sa part la levée de l'exclusive « francophone ». Cette «conversion», pour être crédible, doit avoir une suite politique : M. Seguin compte-il intervenir dans le débat pour convaincre ses amis sénateurs et obtenir - rêvons un peu - l'adoption et le vote rapide de cette revendication au Palais du Luxembourg. L'écrasante majorité des députés de droite, le Président de la République, les membres du RPR sont opposés au droit de vote des immigrés : l'ancien tribun de la campagne présidentielle de 1995, l'ancien président du parti gaulliste... va-t-il user de tout son poids pour faire bonger les choses à droite. Rappelons qu'en la matière, la France est encore la lanterne rouge de l'Europe.

### 2) Concernant les sans-papiers :

Le mal-aimé de Paris donne une véritable leçon à M. Jospin, premier ministre de gauche. Ce dernier reste «droit dans ses bottes» et tiens mordicus à sa politique du juste milieu qui a pourtant failli. Son seul objectif, pense-t-il, est de pouvoir satisfaire autant sa gauche (en régularisant à peine la moitié des sans papiers qui ont déposé une demande de régularisation) que la droite modérée (en expulsant et en laissant sur le carreau le reste des sans-papiers). Les dernières élections municipales doivent servir de leçon à la gauche gouvernementale. Les modérés de droite n'ont nullement voté pour la gauche plurielle, et la gauche citoyenne n'a pas «voté utile» au deuxième tour. Ce temps-là est révolu.

Si Philippe Seguin est réellement favorable à la régularisation des sans-papiers, il doit l'être pour tous les sans-papiers (estimés par certains à 300.000 ou 400.000), et pas seulement pour ceux qui ont déposé des demandes de régularisations. On est tenté de dire que ceux qui ne l'ont pas fait ont eu finalement raison de se

méfier. Aujourd'hui le gouvernement possède un véritable fichier de «sans-papiers officiels» qu'il peut expulser à tout moment. Nous avons toujours demandé, en vain, qu'une loi soit rapidement votée, exigeant la destruction de ce fichier de la honte. Cette demande est plus que jamais à l'ordre du jour, autant que l'abrogation de la loi Débré-Chevènement.

• L'«ours blessé» comme il se nomme lui-même, doit nous dire s'il est pour la seule solution qui sille, à savoir l'octroi d'une carte de dix ans à tous les sans-papiers et la libération immédiate des 3000 autres, aujourd'hui emprisonnés comme de vulgaires bandits. Beaucoup, dans ce gouvernement ont déjà oublié que les sans-papiers ont été en 1995, à l'origine d'un formidable sursaut de la société civile ; la France n'en a pas connu de pareil depuis la Guerre d'Algérie. Au «passage», le mouvement des sans-papier a contribué ainsi à relancer une gauche démolisée et donnée largement battue en 1997.

Il serait facile de dire : «laissons Seguin à ses formules et à ses échecs, car ce monsieur a le don de gâcher tout ce qu'il touche (élections européennes, présidence du RPR et dernièrement la gamelle de Paris)». Il faudra le prendre au mot. Qu'il compte sur nous pour lui rappeler ses déclarations. Quant à ceux qui nous gouvernent : de promesses non-tenues en renoncements en chaîne, nous nous étonnons que la gauche gouvernementale s'étouffe encore de son caillat échec lors de ces dernières municipales.

Quant à nous, nous allons continuer notre lutte jusqu'à la régularisation de tous les sans-papiers et l'application d'une véritable citoyenneté de résidence pour tous.

Nabil Azoug

PasseMuraille mars-avril 2001

## JEUDI 3 MAI 2001, JOURNÉE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ DE RESIDENCE

Rassemblement devant le Sénat, les préfectures, les mairies

Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires pour les élections municipales.

lementaire.

A cette occasion, les vœux des assemblées locales et les pétitions en faveur du droit de vote qui auront été rassemblés seront remis au président du Sénat et au chef du Gouvernement et un engagement précis leur sera demandé.

### LES TROIS COLLECTIFS

- Même sol, mêmes droits, même voix,
- Un(e) résident(e), une voix,
- Pour une véritable citoyenneté européenne.

Les TROIS COLLECTIFS, «même sol, mêmes droits, même voix», «un(e) résident(e), une voix», «pour une véritable citoyenneté européenne», appellent à une JOURNÉE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ DE RESIDENCE avec des rassemblements, le jeudi 3 mai 2001, à 18 heures 30, devant toutes les préfectures ou les mairies du pays suivant les possibilités locales et, à Paris, devant le Sénat, pour le droit de vote de tous les résidents étrangers, quelle que soit leur nationalité, aux élections municipales.

A Paris, lors de ce rassemblement, une audience sera demandée au président du Sénat et au Chef du Gouvernement. Au Sénat, pour que la proposition de loi déjà votée à l'Assemblée nationale soit mise à l'ordre du jour. Au chef du Gouvernement pour que cette proposition de loi soit transformée en projet de loi mis à l'ordre du jour, discuté et, nous l'espérons, voté au Sénat avant la fin de la session par-



A PARIS :  
JEUDI 3 MAI 2001  
RASSEMBLEMENT  
DEVANT LE SENAT  
A 18H30

# La république et les étrangers : des droits piétinés !

Les municipales 2001 sont passées, et un débat est encore renvoyé aux calendes grecques : le droit de vote des étrangers !

Cette remise au placard est d'autant plus inadmissible que l'opinion ne peut plus servir de prétexte pour repousser l'échéance. Le sondage 1999 organisé par *La lettre de la citoyenneté*<sup>(1)</sup> et largement repris dans la presse, a bien montré que 52 % des personnes interrogées étaient désormais favorables à ce droit de vote. Une évolution positive dans laquelle la mobilisation des sans-papiers pour la reconnaissance des droits des étrangers n'est probablement pas... étrangère.

Il y a un an, au printemps 2000 une association avait tenté de prendre les devants : l'Association des Marocains en France avait organisé une rencontre-débat sur le thème les Etrangers et les personnes d'origine étrangère dans le champ politique. Les actes de ce débat viennent de paraître : ils pointent chacune des hypocrisies françaises et républicaines<sup>(2)</sup>.

D'abord, la distinction français/étrangers n'est pas aussi nette que le code de nationalité pourrait le faire croire. Et l'on a beau devenir français par mariage ou par naturalisation, on n'en reste pas moins « étrangers » aux yeux de bien des compatriotes. Le cas des jeunes nés sur le sol et devenant automatiquement français à 18 ans est certainement, à ce titre, le plus douloureux.

La brochure dresse aussi le bilan des expériences municipales qui, en France, ont tenté d'associer des immigrés de certaines villes à la gestion communale. Une structure mise en place dans les années 1970 a quasiment disparu du paysage français : la commission extra municipale des immigrés. Elle permettait à différentes communautés de participer à la vie de la ville, d'intervenir sur autres choses que les stricts problèmes communautaires. Elle avait comme effet d'améliorer la participation des

immigrés à d'autres structures : associations de quartiers, associations de parents d'élèves.

Certes ces expériences n'ont pas duré assez longtemps pour qu'on en tire des enseignements. Par-tout, en tous cas, on a observé le même problème : les inscriptions nécessaires pour participer à l'élection de ces commissions ont été perçues, dans les communautés, comme un fichage. Preuve s'il en est de la méfiance persistante des immigrés à l'égard de la république. Et cette méfiance ne sera pas levée, si même des expériences aussi timides que ces commissions effraient ou gênent le personnel politique traditionnel.

Ce colloque de l'an dernier a également analysé le rôle des élus d'origine maghrébine dans le système politique français, et la difficulté qu'ils ont eu à utiliser les places de strapontins qui leur ont été accordées ça et là. En premier lieu, il faut rappeler que ces places n'auraient pas été arrachées sans les mobilisations du début des années 1980. Il n'en reste pas moins qu'elles ont favorisé, selon la formule d'un intervenant au colloque, le sociologue, Vincent Geisser, « une sorte d'écémage républicain ». Dans les partis, dans les communes, une distinction s'est vite opérée entre le « mauvais » et le « bon arabe ». Le premier étant revendicatif, non intégré ; le second étant celui, qui malgré lui, faisait bien dans le conseil, auquel on laissait entendre sur un air bien connu par ailleurs des femmes : « Sois maghrébin et tais-toi ». Parfois, en cas de crise dans un quartier, le même élu changeait de rôle et se devait de devenir « l'Arabe qui parle aux Arabes ».

L'amertume des élus de 1989 et de 1995 dans ce cadre est immense, et tous remarquent que si on a pu voir des « beurs » sur les listes municipales, on attend toujours de voir les partis favoriser leur émergence dans les scrutins uninominaux.

1 : Lettre dont le rédacteur en chef est un ancien conseiller municipal d'Amiens : Bernard Delemotte, par ailleurs président de l'Association de soutien à l'expression des communautés d'Amiens, militant pour le droit de vote à tous les scrutins.

2 : Pour se procurer la brochure *Etrangers, personnes d'origine étrangères et champ politique*, contacter l'Association des Marocains en France : 20, rue du Bicentenaire, 92800 Puteaux.

## Démocratie

# Droit de vote des étrangers

Les trois collectifs militant pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales « Même sol, mêmes droits, même voix » -où UNSA Education est l'une des organisations les plus actives- « Un résident, une voix » et « Pour une véritable citoyenneté européenne » ont décidé d'unir leurs efforts pour faire aboutir ce projet à mi-chemin des prochaines municipales.

Dans les semaines et les mois qui viennent, les trois collectifs appellent à une large mobilisation autour des initiatives suivantes en direction du gouvernement, du sénat et des élus locaux :

Nouvelle demande au gouvernement de ratifier la Convention 144 du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local.

Appel à des rassemblements le 3 mai (date anniversaire du dépôt de la proposition de loi à l'Assemblée nationale), pour l'Île de France, devant le sénat, dans les régions devant les Conseils généraux ou les mairies.

Les collectifs locaux continueront à interpeller les Conseils municipaux, généraux et régionaux pour qu'ils adoptent des vœux en faveur du droit de vote des résidents étrangers aux élections municipales.

### Ratifier la convention du Conseil de l'Europe

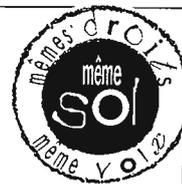
Interventions auprès des candidats et des partis à l'occasion des prochaines élections sénatoriales, législatives et présidentielles pour leur demander un engagement précis sur cette question assorti d'un calendrier.

Nous continuerons donc à participer activement à ce nouveau collectif comme nous militons, rappelons-le, pour ce droit, depuis les années 80.

DANIEL MALGRAS

UNSA éducation, n°86, avril 2001.

Même sol :  
mêmes droits,  
même voix



## Seule une partie des citoyens français a eu le droit de s'exprimer

*Elections municipales 2001 : les ressortissants de l'Union Européenne ont été éligibles et électeurs, les résidents non communautaires n'ont pas eu ce droit !!! Manifestons le 3 mai prochain, à Paris, devant le Sénat, à partir de 18h30.*

Ce droit, réclamé aujourd'hui par 56% des Français (75% des jeunes), devenu une réalité dans la majorité des pays européens, est toujours inaccessible dans la "patrie des Droits de l'Homme". La campagne "Même sol : mêmes droits, même voix" se poursuit donc ! Après les élections, il s'agit de mettre les élus en face de leurs responsabilités, de confronter prises de positions et actions sur ce thème, avec leurs conséquences pratiques pour faire avancer ainsi nos revendications de justice, d'équité et de démocratie locale.

Notre participation active est primordiale. Elle peut prendre diverses formes :

- interpellier les maires avec un questionnaire traitant des points forts de la campagne\* ;
- organiser des débats et des campagnes de signatures de l'appel-pétition ;
- participer et animer de réunions publiques, avec notre soutien.

Le 4 mai 2000, l'Assemblée Nationale adoptait une proposition de loi accordant le droit de vote aux résidents étrangers non communautaires pour les élections municipales. La manifestation prévue le 3 mai 2001 aura pour message la mise à l'ordre du jour du Sénat de cette même proposition de loi, votée par les députés depuis près d'un an déjà !

Notre Mouvement appelle à la plus vaste mobilisation pour cette manifestation.

Valérie DISSAUX  
Chargée de mission

\* Il peut être demandé auprès des Etablissements régionaux

*N.B. : Cette "journée nationale de la citoyenneté de résidence" s'étendra le 3 mai 2001 sur tout l'Hexagone, devant toutes les préfetures et mairies.*

Bloc-Notes, n°83, avril 2001.

# Mouvement

## Pour une citoyenneté de résidence, rendez-vous le 3 mai



**L**E 3 MAI 2000, l'Assemblée nationale adoptait une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires pour les élections municipales. Du fait du refus de la majorité du Sénat et du manque de volonté politique du gouvernement de M.

Lors d'une conférence tenue le 4 mars dernier, les trois collectifs – « Même sol, mêmes droits, même voix », « Un(e) résident(e), une voix », « Pour une véritable citoyenneté européenne » – engagés pour le droit de vote des étrangers non-communautaires aux élections locales, ont décidé d'unir leurs efforts afin de poursuivre ensemble la campagne. Ils ont lancé un appel commun dont nous publions le texte intégral ci-dessous et demandent aux collectifs locaux de prendre toutes les initiatives possibles pour faire se développer la mobilisation.

Jospin, cette proposition de loi reste bloquée sur le bureau du Sénat qui refuse de la mettre à son ordre du jour.

Les trois collectifs, « Même sol, mêmes droits, même voix », « Un(e) résident(e), une voix », « Pour une véritable citoyenneté européenne », appellent à une Journée nationale de la citoyenneté de résidence avec des rassemblements, le jeudi 3 mai 2001, à 18 heures 30, devant toutes les préfectures ou les mairies du pays suivant les possibilités locales et, à Paris, devant le Sénat, pour le droit de vote de tous les résidents étrangers, quelle que soit leur nationalité, aux élections municipales.

A Paris, lors de ce rassemblement, une

audience sera demandée au président du Sénat et au chef du gouvernement. Au Sénat, pour que la proposition de loi déjà votée à l'Assemblée nationale soit mise à l'ordre du jour. Au chef du Gouvernement pour que cette proposition de loi soit transformée en projet de loi mis à l'ordre du jour du Sénat, discuté et, nous l'espérons, voté avant la fin de la session parlementaire.

A cette occasion, les vœux des assemblées locales et les pétitions en faveur du droit de vote qui auront été rassemblés seront remis au président du Sénat et au chef du Gouvernement et un engagement précis leur sera demandé. ♦

Une motion déposée à la préfecture : 4/05/2001  
« Droit de vote pour tous » selon un collectif



Serge Baehr (Sud), Jacques Lejantel (FSU), Jacques Decloménil (MRAP) et Roger Lecoz (Ligue des droits de l'homme) ont déposé, jeudi, un texte à la préfecture dénonçant « la discrimination politique par la nationalité. Lors des dernières élections municipales, les résidents ressortissants des pays tiers ont été exclus quels que soient leur degré d'immigration et la durée de leur présence », estime le collectif.

5.6/05/2001  
Sans-papiers :  
une motion en préfecture

Les responsables départementaux du Mrap, de la CGT, de FSU de Sud et de la Ligue des droits de l'homme ont déposé, jeudi, un texte à la préfecture. Celui-ci dénonce « la discrimination politique par la nationalité. Lors des dernières élections municipales, les résidents ressortissants des pays tiers ont été exclus quels que soient leur degré d'immigration et la durée de leur présence ».

Pour le collectif, « des personnes qui participent à la vie quotidienne de nos cités peuvent se sentir rejetés. Nous demandons que tous les étrangers puissent voter et soient éligibles aux élections locales, conformément à la loi adoptée sur le droit de vote par l'Assemblée nationale le 3 mai 2000 ».

## journée pour la citoyenneté de résidence une délégation reçue par le préfet

13/05/2001

Jeudi 3 mai, Roger Le Coz, président de la Ligue des droits de l'homme saint-loise et vice-président départemental, Jacques Lejantel, secrétaire départemental de la Fédération syndicale unitaire et Jacques Decloménil, président du comité local du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, étaient à la préfecture pour remettre une lettre au préfet. Dans le cadre de la journée nationale d'action pour la citoyenneté de résidence, ils ont voulu rappeler « que les citoyens de l'Union européenne résidant en France, ont pu participer comme

électeurs et comme candidats, aux dernières élections municipales et que les résidents ressortissants des pays tiers ont été exclus quels que soient leur degré d'intégration et la durée de leur présence ». Préoccupés par le manque de représentation de ces communautés au sein des instances municipales, ces représentants locaux entendent se battre pour que tous les étrangers puissent voter et soient éligibles aux élections locales. Il s'agit pour eux de « rétablir l'équité, en mettant fin à une discrimination qui aboutit à créer plusieurs catégories de citoyens-résidents ».

Contact, 5 au 11 mai 2001.

## UN VŒU POUR UNE ANNÉE UTILE

### Les résidents étrangers non communautaires doivent pouvoir voter !

Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi – déposée par les députés Verts – accordant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires pour les élections municipales. Un an plus tard, devant le refus de la majorité de droite au Sénat et le manque de volonté politique du Premier ministre, cette proposition de loi reste bloquée sur le bureau du Sénat alors que l'opinion publique y est désormais favorable.

Les trois collectifs, "Même sol, mêmes droits, même voix", "Un-e résident-e, une voix" et "Pour une véritable citoyenneté européenne" ont appelé, avec d'autres forces associatives, syndicales

et politiques, dont Les Verts, représentés par de nombreux militants et élus, à une journée nationale, le jeudi 3 mai, à 18 h 30, devant toutes les préfetures et, à Paris, devant le Sénat.

À Paris, lors du rassemblement, une audience a été demandée au Président du Sénat et au chef du gouvernement. Au premier pour que la proposition de loi déjà votée à l'Assemblée soit mise à l'ordre du jour ;

à Lionel Jospin pour que le gouvernement reprenne à son compte la proposition de loi des députés Verts et la transforme en projet de loi gouvernemental, et pour qu'une fois mise à l'ordre du jour du Sénat, elle soit discutée et votée avant la fin de la session parlementaire.

Et pour ne point relâcher la pression, la campagne s'amplifie d'une pétition et

d'un vœu à faire voter dans les assemblées élues.

Signons et faisons signer la pétition. Et surtout, faisons adopter par les Conseils municipaux, généraux ou régionaux où nous sommes élu(e)s le vœu en faveur du droit de vote, démontrant ainsi que la démocratie communale peut favoriser une citoyenneté de résidence à l'heure où nous fêtons la Commune.

Sergio Coronado  
membre du Collège exécutif  
délégué aux institutions,  
société, démocratie

Pour toute information :

Manuel Tavares  
(responsable  
de la commission  
Immigration),  
2 rue du Colonel Dominé,  
75013 Paris.  
Tél. 01 45 88 42 04  
et 06 85 05 56 44 –  
Courriel  
[manuel.tavares@wanadoo.fr](mailto:manuel.tavares@wanadoo.fr)



Le Collectif  
contre  
le racisme  
et les  
idées  
d'extrême  
droite

Dans le cadre  
de la fête des cultures

**DIMANCHE 13 MAI 2001**

À 14h : « GITANS D'ICI ET D'AILLEURS » film de  
Dominique GUILLEMOIS et de Mohammed SIAD.

À 15h30 : « PAS D'HISTOIRES, 12 REGARDS AU  
QUOTIDIEN » un programme de 12 courts métrages  
dont 2 films d'animation.

Suivi d'un débat :

« Le racisme au quotidien, aujourd'hui ».

Avec comme intervenants :

- M. Jean-Marie Jarnod, vice président du MRAP
- M. Jacques Desclomesnil, responsable du MRAP pour la  
Manche
- Mme Francine Best, présidente de la fédération de la Man-  
che de la ligue des droits de l'homme et militante de la ligue de  
l'enseignement.
- M. Dominique Guillemois et M. Mohammed Siad réalisateurs  
du film « Gitans d'ici et d'ailleurs ».

Et animé par des membres du collectif contre le racisme et les  
idées d'extrême-droite.

Droit de vote

## La citoyenneté de résidence doit devenir une réalité !

Les ressortissants des pays de l'Union Européenne ont le droit de vote aux élections municipales. Cette avancée vers l'égalité des droits civiques laisse toutefois les autres étrangers résidant en France hors de la pleine citoyenneté. Une discrimination qui semble incompréhensible, incohérente, arbitraire. Une discrimination qu'il est temps de vaincre. Ensemble.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 proclamé : «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) sans distinction aucune notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale».

La Charte de l'Homme du Conseil de l'Europe prend position pour que tous les résidents étrangers, sans distinction de nationalité, puissent voter et être éligibles au niveau local estimant «discriminatoire une citoyenneté limitée aux seuls ressortissants de l'UE». Cette citoyenneté devant être accordée «aux citoyens-résidents», car la réalité est la : «citoyens-résidents». Le mot est bon sens, en somme... De la cohérence... De l'évidence...!

**Il s'agit de dissocier nationalité et citoyenneté, d'associer résidence et citoyenneté. D'ajuster textes et réalité, de coordonner égalité et démocratie**

La Charte européenne des droits fondamentaux soutient «toutes les personnes sont égales en droit», précisant même que «dans le domaine d'application du traité instituant la Communauté européenne et du traité sur l'UE, et sans préjudice des dispositions particulières des dits traités, toute discrimination fondée sur la nationalité est interdite».

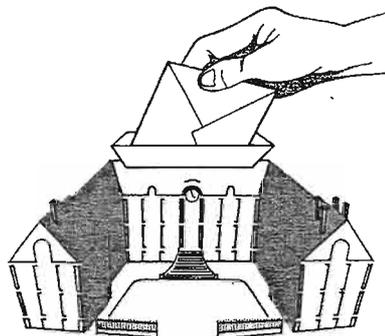
Au vu des textes, l'égalité semble être la règle - mais la réalité est toute autre. Pourquoi cette distinction entre résidents ressortissants de l'UE et résidents non-ressortissants ? Pourquoi cette discrimination fondée uniquement sur la nationalité ? Ces résidents n'ont-ils pas les mêmes devoirs ? Ne participent-ils pas de la même manière à la vie du pays dans lequel ils ont décidé de s'installer ?

L'appel de Strasbourg du 6 novembre 1990, lancé par le Conseil consultatif des étrangers de Strasbourg et le Conseil de l'Europe s'appuyant «sur les principes de la Convention européenne des droits

Il est temps de mettre fin à cette discrimination qui met l'Union Européenne en contradiction avec les valeurs dont elle se réclame. L'Union Européenne doit se prononcer pour une citoyenneté européenne liée à la résidence dans l'un de ses Etats-membres, afin de donner le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers, quelle que soit leur origine. Il s'agit de dissocier nationalité et citoyenneté, d'associer résidence et citoyenneté. D'ajuster textes et réalité, de coordonner égalité et démocratie.

Notre Mouvement appelle à la plus vaste mobilisation : espaces de réflexion, actions sont organisées... Pour tous ceux qui ne veulent pas se placer du côté de l'immobilisme, de la passivité, de l'arbitraire, de l'incohérence, de l'absurde.

Contact  
Valérie Dissaux au 01.48.10.65.79



# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

9<sup>e</sup> année - N°53 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2001 20F/3 Euros

## CITOYENNETÉ EUROPÉENNE DE RÉSIDENCE

La citoyenneté est, traditionnellement, rattachée à la nationalité. Pourtant le droit de dire son mot sur son existence devrait être, dans tous les pays qui se disent démocratiques, un droit élémentaire. C'est d'ailleurs ce qui découle de l'article premier de la déclaration universelle des Droits de l'homme. On est cependant loin du compte. En attribuant les droits du citoyen aux seuls nationaux, les États excluent du débat politique, de la participation, des pans entiers de la population qui sont souvent ceux qui auraient le plus d'intérêt à peser sur les décisions.

Cette légitimité apparente de la nationalité comme critère est cependant fort discutable. En effet, les modes d'acquisition de la nationalité varient fortement d'un pays à l'autre et, dans un même pays, suivant les époques. Cette acquisition se fait selon la place plus ou moins grande attribuée au droit du sol, de façon arbitraire, en fonction des seuls intérêts supposés de l'État ou de ses dirigeants. Dans tous les cas, ils excluent des droits politiques la partie la plus fragile de la population.

La citoyenneté comme la nationalité, dans nos sociétés, est attribuée par l'Etat. Mais il existe une autre citoyenneté, venue d'en bas, la volonté de participation à la vie de la cité. Elle n'a que faire de la nationalité. Les sans-papiers en faisant irruption sur la scène politique ont bien montré qu'il existe une citoyenneté qui n'attend pas.

Alors pourquoi ne pas reconnaître les droits de citoyen à toute personne qui réside sur un même territoire ? C'est le sens de la campagne entamée en France pour une citoyenneté de résidence. C'est ce que *La Lettre* voudrait voir se développer au niveau de l'Union européenne. Une proposition de directive sur le statut du résident de longue durée est en discussion, il est question d'une Constitution de l'U.E., autant d'occasions d'avancer l'idée d'une citoyenneté de résidence de l'U.E. ■



## LES EUROPÉENS ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN FRANCE

Dans le dernier numéro de *La Lettre*, nous avons publié un tableau avec le nombre d'inscrits européens aux élections municipales de mars 2001, le pourcentage de ces inscrits par rapport à la population recensée en 1999 et âgée d'au moins dix-huit ans et le nombre de candidats. Malheureusement, ce tableau fourni par le ministère des Affaires européennes était en partie faux, nous nous attribuons un carton rouge et vous prions de bien vouloir nous excuser.

Nous donnons ci-dessous le tableau rectifié par les données du ministère de l'Intérieur.

	Nombre d'inscrits	% de la population majeure recensée	Nombre de candidats*	Nombre d'élus*
Allemands	12 982	18,7	106	17
Autrichiens	704	18,6	3	-
Belges	16 376	28,4	100	21
Danois	964	23,6	6	1
Espagnols	17 942	11,6	99	23
Finlandais	402	17	5	1
Grecs	579	10	7	1
Irlandais	971	18,2	8	2
Italiens	36 557	18,1	144	28
Luxembourgeois	632	17,3	4	-
Néerlandais	7 085	28,6	32	8
Portugais	57 460	10,1	389	83
Britanniques	12 428	16,5	79	16
Suédois	949	14,6	9	3
<b>TOTAL</b>	<b>166 031</b>	<b>16 %</b>	<b>991</b>	<b>204</b>

\* Le nombre de candidats et d'élus ne correspond qu'aux 2 624 communes métropolitaines de plus de 3 500 habitants.

**DROITS****Tous résidents,  
tous citoyens !**

Les « 3 collectifs » organisent un « mois de la citoyenneté de résidence » qui sera inauguré par une rencontre à l'Assemblée nationale, salle Victor-Hugo, 101, rue de l'Université 75007 Paris, le 20 octobre de 9 h à 17 h (1). Une occasion de réfléchir sur la résidence comme fondement de la citoyenneté. Alors qu'aujourd'hui, dans tous les pays d'Europe, les droits politiques (différents selon que les personnes sont des nationaux, des communautaires ou des non-communautaires) sont liés à la nationalité, les droits sociaux sont rattachés à la résidence (allocations familiales, Sécurité sociale, etc.). Pendant ce mois de la citoyenneté de résidence, « les 3 collectifs » appellent à susciter des rencontres, à signer des pétitions, des vœux par les conseils municipaux, généraux, régionaux, à interpeller les candidats aux différentes élections sur le droit de vote des étrangers. Une dernière réunion publique (bilan et perspectives) clôturera ce mois au Sénat, le 11 décembre au matin.

« *Même sol, mêmes droits, même voix* », c/o Mrap, 41, bd Magenta, 75010 Paris, [mrapp.camp@free.fr](mailto:mrapp.camp@free.fr), c/o Léo Lagrange, 153, rue Jean-Lolive, 93695 Pantin Cedex, [valdissaux@yahoo.fr](mailto:valdissaux@yahoo.fr)

« *Un(e) résident(e), une voix* » c/o FTCT, 3, rue de Nantes,

75019 Paris, [ftcr@club-internet.fr](mailto:ftcr@club-internet.fr)

« *Pour une véritable citoyenneté européenne* », c/o Les Alternatifs, 40, rue de Malte, 75011 Paris, [Paul\\_Oriol@compuserve.com](mailto:Paul_Oriol@compuserve.com)

Pour s'inscrire aux colloques : comité de suivi des lois sur l'immigration, AN, 126, rue de l'Université, 75355 Paris: 07 Cedex SP, tél. : 01 40 33 13 18, courriel : [fgd@club-internet.fr](mailto:fgd@club-internet.fr).

(1) La matinée sera réservée au débat (avec Catherine Wihtol de Wenden, Saïd Bouamama, Patrick Weil – sous réserve). L'après-midi sera l'occasion de donner la parole aux députés, de gauche comme de droite.

*Politis*, 4 octobre 2001.

**j'agis pour nos droits****Droit de vote des étrangers****Ensemble pour le mois de la  
citoyenneté de résidence !**

Forts du succès de l'ensemble de leurs initiatives, la Fédération Nationale Léo Lagrange, pilote du collectif "même sol, mêmes droits, même voix", "un(e) résident(e), une voix" et "pour une véritable citoyenneté européenne" ont décidé de lancer en novembre 2001 "le mois de la citoyenneté de résidence".

Durant ce mois, nous appelons toutes les organisations à se regrouper pour susciter, dans les régions, des débats et des initiatives sur la



citoyenneté. Nous profiterons également des échéances électorales à venir pour interpeller les élus, les candidats et les partis politiques sur le droit de vote des étrangers. Depuis trop longtemps, malgré déclarations, promesses, sondages, pétitions, rassemblements..., la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections municipales est en suspens ! La loi votée à l'Assemblée nationale le 3 mai 2000 est sur le bureau du Sénat. Mais, ni son président, ni le Premier ministre ne sont décidés à la mettre à l'ordre du jour de cette Assemblée. Notre objectif est d'obtenir que cette proposition de loi soit reprise par le Gouvernement sous forme de projet de loi, discuté et voté enfin par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Congrès.

**Tous résidents ! Tous citoyens !**

Pour ouvrir ce mois, une rencontre à l'Assemblée nationale aura lieu le **20 octobre 2001\***.

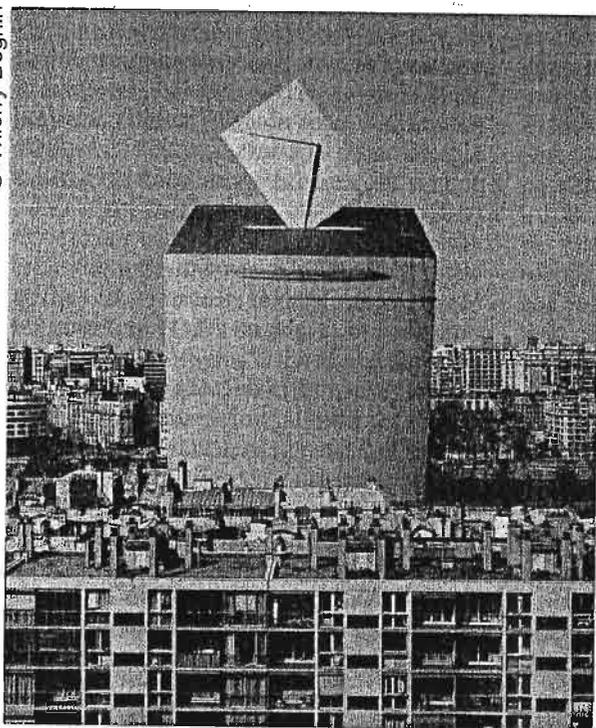
Nous continuons notre campagne que nous mènerons jusqu'à satisfaction. Toutes les formes de mobilisation doivent être mises en action : pétitions, vœux des conseils municipaux, généraux, régionaux, envoyés au Président de la République, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée nationale, au Premier ministre. Ainsi qu'à la Fédération Nationale Léo Lagrange en vue d'un bilan collectif de ces actions qui sera dressé le 11 décembre.

Rappelons enfin la participation de la FNLL au débat "Droit de vote des étrangers : il est urgent de passer à l'acte", à la Fête de l'Humanité.

**Valérie DISSAUX**  
Chargée de mission

\*. Pour y participer, il est impératif de s'inscrire et de venir avec une pièce d'identité. Contact : Valérie Dissaux - Fédération Nationale Léo Lagrange - 153, avenue Jean Lolive 93695 Pantin cedex. Tél. : 01 48 10 65 65 - Fax : 01 48 10 65 66.

© Thierry Beghin



### Pré-programme de la rencontre du 20 octobre

9h30 : Accueil

10 heures : Première table ronde sur La citoyenneté de résidence avec la participation de Saïd Bouamama, Monique Chemillier-Gendreau (sous réserve) et Catherine Wihtol de Wenden .

11h-12h30 : Débat avec la salle

14h : Deuxième table ronde pour répondre à la question « Que proposent les députés ? » Avec Jean-Louis Borloo (UDF), Patrick Braouezec (PC, sous réserve), Noël Mamère (Les Verts), Georges Sarre (MDC, sous réserve), Koffi Yamgnane (PS).

16h : Débat avec la salle

17 h : Conclusion

**Pour participer à cette réunion**, il est impératif de s'inscrire et de se munir une pièce d'identité. Nom et prénom, coordonnées, à retourner à : Comité de suivi des lois sur l'immigration, AN, bureau 8301, 126, rue de l'Université, 75355 Paris 07SP, ou par tél. (laisser un message avec votre nom), 01 40 33 13 19 ou par Email : fgd@club-internet.fr

## Tous résidents ! Tous citoyens !

Forts du succès de l'ensemble de leurs initiatives, les « Trois collectifs » (Même sol, mêmes droits, même voix, Un(e) résident(e), une voix, Pour une véritable citoyenneté européenne) ont décidé de lancer en novembre 2001 « le mois de la citoyenneté de résidence ». Durant les mois de novembre et de décembre, les Trois collectifs appellent toutes les organisations à se regrouper pour susciter, dans les régions, des débats et des initiatives sur la citoyenneté. Lors des échéances électorales (sénatoriales, présidentielle, législatives), ils en profiteront pour interpeller les élus, les candidats et les partis politiques sur le droit de vote des étrangers.

Depuis trop longtemps, malgré déclarations, promesses, sondages, pétitions, rassemblements, la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections municipales est en suspens ! La loi votée à l'Assemblée nationale le 3 mai 2000 est sur le bureau du Sénat. Mais, ni son président, ni le Premier ministre ne sont décidés à la mettre à l'ordre du jour de cette assemblée. L'objectif commun des Trois collectifs est d'obtenir que cette proposition de loi soit reprise par le gouvernement sous forme de projet de loi, discuté et voté enfin par l'Assemblée nationale, le Sénat et le Congrès.

En France, alors que l'opinion publique est majoritairement favorable, les promesses ne sont pas tenues et les discriminations politiques demeurent. Les Trois collectifs continuent leur campagne. Ils la mèneront jusqu'à satisfaction. Toutes les formes de mobilisation doivent être mises en action : pétitions, «votation nationale» pour le droit de vote des résidents étrangers, vœux des conseils municipaux, généraux, régionaux qui doivent être envoyées au président de la République, au président du Sénat, au Premier ministre et aux Trois collectifs. Un bilan de ces mobilisations sera fait le 11 décembre.

A ce jour, la citoyenneté est rattachée à la nationalité. Cela entraîne l'exclusion d'une partie significative de la population. Cependant, les réalités quotidiennes que recouvre la notion de résidence ouvrent de plus en plus de droits en France mais aussi dans différents pays européens plus avancés sur ce point.

Cette campagne sera l'occasion de :

- lancer une réflexion dans le pays sur la «citoyenneté de résidence».
- favoriser plus de justice dans la reconnaissance des populations qui vivent ensemble sur notre sol, quelle que soit leur origine.
- rapprocher les citoyens par l'égalité des droits.
- promouvoir un élargissement de la démocratie plus conforme aux Droits de l'Homme et du Citoyen.

Les Trois collectifs vous invitent à la **Journée du 20 octobre** sur la citoyenneté de résidence et le droit de vote et d'éligibilité de tous les étrangers aux élections municipales Assemblée nationale, 101, rue de l'Université, (M° Invalides).